

RECHERCHES

SUR

LA NATURE ET LES CAUSES

DE LA

RICHESSE

DES NATIONS.

TOME I.

RECHERCHES
SUR
LA NATURE ET LES CAUSES
DE LA
RICHESSE
DES NATIONS.

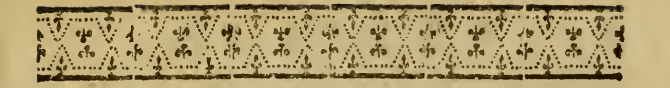
Traduit de l'anglois de M. SMITH.

TOME PREMIER.



YVERDON

M. DCC. LXXXI.



PRÉFACE
DE
L'ÉDITEUR.

Les progrès de la ſociété n'ont fait que multiplier nos beſoins. La néceſſité de les ſatisfaire eſt devenue un joug peſant. Eſt-ce pour l'alléger, ou pour l'aggraver, qu'on a imaginé une théorie ſavante, l'objet d'une foule d'écrits, que notre ſiecle a vu éclorre & ſe propager, ſi j'oſe le dire, les uns les autres. En France, où tout ce qui commence par l'enthouſiaſme, finit par le ridicule, on a cru approfondir cette importante matiere, lorſqu'on ne travailloit qu'à l'obſcurcir, par des termes abſtraits

& un langage énigmatique. C'eſt l'ouvrage d'une eſpece de ſecte politique, dont les proſélytes ont honoré d'une apothéoſe la mémoire de leur vénérable maître, auquel ils ſont redevables de la ſublime découverte du produit net.

Elle avoit échappé aux ſpéculations des anciens philoſophes, nous oſons l'avouer. Mais pour ne porter pas ſi loin leurs vues, en étoient-ils moins éclairés? Ceux qui ont lu avec quelque attention les économiques *de Xénophon, peuvent en juger. Cet illuſtre diſciple de* Socrate *y montre que l'agriculture eſt l'art de s'enrichir honnêtement, qu'elle eſt le vrai fondement de la proſpérité d'un Etat, comme la baſe la plus ſolide du bon-*

heur de ses citoyens. Avec quelle noble simplicité cet ouvrage n'est-il pas écrit? Toujours clair, toujours élégant, l'auteur raisonne sans effort, & instruit sans pédantisme. Son projet de rétablir les finances de sa patrie, & d'en assurer la tranquillité, nous paroît être encore un modele dans son genre. Les politiques de ce siecle n'ont pas cependant cherché à l'imiter; ils veulent être originaux.

On ne sauroit refuser, sans injustice, aux écrivains anglois, d'avoir souvent ce mérite. Ils ont devancé les autres nations dans la carriere. Ils publioient déja des arithmétiques politiques, *lorsque les autres n'avoient encore que des* comptes faits. *Pour arri-*

ver au but, ils n'ont épargné aucun ſoin. Ils paroiſſent avoir tout calculé, tout peſé, avoir ſaiſi tous les rapports, & conſidéré toutes les faces. A des vues neuves, à des obſervations exactes, à des recherches profondes, ils n'ont pas toujours joint le talent de les expoſer avec cette clarté & cet agrément qu'on trouve pour l'ordinaire dans l'antiquité. Leur marche eſt pénible & embarraſſée. Pour avoir trop d'idées & trop de connoiſſances, ils n'ont pas aſſez de méthode. Ils montrent plus de ſagacité à former un plan, qu'ils ne ſont exacts à le ſuivre conſtamment. Quoique M. Smith *ait rempli le ſien, en approfondiſſant ſa*

matiere, & qu'il ait évité plusieurs de ces défauts, la critique n'a-t-elle néanmoins aucun reproche à lui faire? Nous n'osons l'assurer. Mais quand un auteur, après avoir lutté contre tant de difficultés, parvient, comme lui, à en surmonter un aussi grand nombre, la sévérité, à son égard, devient une injustice.

L'objet étoit si important, qu'il méritoit d'être traité par l'auteur de la théorie des sentimens moraux. *En donnant cet excellent traité au public,* M. Smith, *ancien professeur dans l'université de Glasgow, sembloit annoncer* (a) *les* recherches *profondes & lumineuses* sur la nature &

(a) Voyez la IV. Sect. de la VI. part.

les causes de la richesse des nations. *Peut-être doivent-elles être regardées comme en étant la suite. Du moins il n'est pas invraisemblable que le premier écrit ait donné naissance au second, & que le philosophe ait inspiré le politique.*

Lorsque ces recherches *parurent en Angleterre, on les annonça à Paris, dans le journal des savans, sans oser se flatter que quelqu'un eût le courage de les traduire, & moins encore celui de les publier. C'est trop accuser notre malheureuse frivolité ; le mal, pour être épidémique, n'atteint pas tout le monde. Il s'est trouvé un homme de lettres assez éclairé, & assez dévoué au*

bien public, pour remplir cette tâche; & nous avons cru devoir le seconder, en réunissant les différentes parties de son travail, qu'il avoit été forcé de publier séparément. Sans cela, il auroit été aussi pénible de profiter de l'ouvrage de M. SMITH, *que de s'en former une juste idée. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit entiérement conforme à celle que nous en donne le jugement des auteurs de l'écrit périodique dont nous venons de parler; il est nécessaire de le remettre sous les yeux du lecteur.*

« *On reconnoît, disent-ils, dans* » *ce grand ouvrage, la supériori-* » *té de génie & de talens, à laquel-*

„ *le nous devons la* théorie des sen-
„ timens moraux, *réimprimée de-*
„ *puis peu en Angleterre pour la*
„ *quatrieme fois. Les questions éco-*
„ *nomiques les plus importantes y*
„ *sont traitées avec toute la nette-*
„ *té, l'ordre & la profondeur, dont*
„ *elles sont sousceptibles; & l'au-*
„ *teur, dans le choix, la nouveau-*
„ *té, la justesse de ses observations,*
„ *& dans les conséquences qu'il en*
„ *tire, montre par-tout un degré*
„ *de discernement & de sagacité*
„ *qu'on ne peut s'empêcher d'admi-*
„ *rer, parce qu'il est extrêmement*
„ *rare.* Février 1777. p. 81. éd. in-4°.

RECHERCHES



RECHERCHES SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA RICHESSE DES NATIONS.

Introduction & plan de l'Ouvrage.

LE travail annuel d'une nation eſt la ſource d'où elle tire toutes les choſes néceſſaires & commodes qu'elle conſomme annuellement, & qui conſiſtent toujours ou dans le produit immédiat de ce travail, ou dans ce qu'elle achete des autres nations avec ce produit.

Ainſi ſelon qu'il y aura plus ou moins de proportion entre le nombre de ſes conſommateurs & ce produit ou ce qu'el-

le achete avec ce produit, elle ſera mieux ou plus mal pourvue par rapport aux beſoins & aux commodités de la vie.

Mais cette proportion doit être réglée dans chaque nation, 1°. par l'adreſſe, la dextérité & le jugement avec leſquels on y emploie généralement le travail; 2°. par la proportion entre le nombre de ceux qui ſont employés à un travail utile & le nombre de ceux qui ne le ſont pas. Quel que ſoit le ſol, le climat ou l'étendue du territoire d'une nation, l'abondance ou la rareté de ſes proviſions dépendent néceſſairement de ces deux articles.

Il ſemble même qu'elles dépendent plus du premier. Parmi les nations ſauvages de chaſſeurs & de pêcheurs, chaque individu qui eſt en état de travailler, s'occupe plus ou moins d'un travail utile, & tâche de procurer, autant qu'il peut, les beſoins & les commodités de la vie à lui-même & à ceux de ſa famille ou de ſa horde qui ſont trop vieux, trop jeunes ou trop infirmes pour aller à la chaſſe ou à la pêche. Ces nations cependant vivent dans une pauvreté ſi affreuſe, que le beſoin les réduit fréquemment, ou leur fait croire au moins qu'ils ſont réduits à la néceſſité, quelquefois de détrui-

re, & ſouvent d'abandonner leurs enfans, leurs vieillards & leurs malades, & de les laiſſer expoſés à mourir de faim, ou à être dévorés par les bêtes féroces. Au contraire, parmi les nations civiliſées, & où regne l'abondance, quoiqu'un grand nombre de gens n'y travaillent point du tout, & que pluſieurs d'entr'eux conſomment dix fois, & ſouvent cent fois plus du produit de l'induſtrie que la plupart de ceux qui travaillent; cependant le produit total de la ſociété eſt ſi conſidérable, que tous les individus ſont abondamment pourvus; & que la portion des choſes néceſſaires ou commodes dont peut jouir un ouvrier ſage & induſtrieux de la derniere claſſe & la plus pauvre, ſera meilleure que celle qu'aucun ſauvage peut acquérir. Les cauſes qui perfectionnent ainſi les facultés productives du travail, & l'ordre ſelon lequel ſon produit ſe diſtribue dans les différens états & conditions des hommes qui compoſent la ſociété, ſont le ſujet du premier livre.

Quel que ſoit l'état actuel de l'adreſſe, de la dextérité & du diſcernement avec leſquels on emploie le travail dans chaque nation, l'abondance, ou la diſet-

te dans ſes proviſions annuelles, dépendent néceſſairement, tant que cet état dure, de la proportion entre le nombre de ceux qui ſont occupés annuellement à un travail utile, & le nombre de ceux qui ne le ſont pas. On montrera dans la ſuite que le nombre des ouvriers utiles & productifs eſt partout en proportion avec la quantité des fonds employés à les mettre en œuvre, & à la maniere particuliere dont on les emploie. Le ſecond livre traite en conſéquence de la nature des fonds, de la maniere dont on peut les augmenter par degrés, & des différentes quantités de travail qu'on met en mouvement ſuivant les divers emplois qu'on peut faire de ſes fonds.

Les nations qui ont pouſſé juſqu'à un certain point l'adreſſe, la dextérité & le diſcernement dans l'application du travail, l'ont conduit & dirigé ſur des plans différens, & ces plans n'ont pas été tous également favorables à la grandeur de ſon produit. La politique de quelques nations a donné un encouragement extraordinaire à l'induſtrie de la campagne, & celle de quelques autres à l'induſtrie des villes. A peine s'en trouvera-t-il une qui ait également & impartialement favoriſé toutes les eſpeces

d'induſtrie. La politique de l'Europe a été plus avantageuſe aux arts, aux manufactures, au commerce, qui ſont l'induſtrie des villes, qu'à l'agriculture qui eſt l'induſtrie de la campagne. Les circonſtances qui ſemblent avoir introduit & établi cette politique, ſont développées dans le troiſieme livre.

Quoique ces différens plans ſoient peut-être originairement l'ouvrage de l'intérêt particulier & des préjugés de certaines claſſes d'hommes, qui ne prévoyoient nullement les ſuites qu'ils pourroient avoir relativement à la proſpérité générale de la ſociété, ils ont cependant donné occaſion à des théories d'économie politique fort différentes dont quelques-unes exaltent l'importance de l'induſtrie qui s'exerce dans les villes, & les autres l'importance de celle qui s'exerce dans les campagnes. Ces théories ont influé conſidérablement non-ſeulement ſur les opinions des ſavans, mais ſur la conduite publique des princes & des Etats ſouverains. J'ai tâché d'expoſer auſſi clairement que je l'ai pu dans le quatrieme livre ces diverſes théories, & leurs principaux effets en différens ſiecles & chez différentes nations.

On voit dans ces quatre premiers livres en quoi a consisté le revenu du grand corps du peuple, ou quelle est la nature de ces fonds qui, en divers siecles & chez divers peuples, ont fourni à la consommation annuelle.

Le cinquieme & dernier livre traite du revenu du souverain ou de la république. J'ai tâché de montrer dans ce livre, premierement quelles sont les dépenses nécessaires du souverain ou de la république, lesquelles de ces dépenses doivent être défrayées par la contribution générale de toute la société, & quelles sont celles qui doivent l'être par une partie de la société seulement, ou par quelques-uns de ses membres. Deuxiemement, quelles sont les différentes méthodes pour faire contribuer toute la société aux dépenses qui doivent tomber sur elle, & quels sont les principaux avantages & inconvéniens de chacune de ces méthodes. Troisiemement enfin, quelles sont les raisons & les causes qui ont porté presque tous les gouvernemens modernes à engager quelque partie de leurs revenus, ou à contracter des dettes; & quels ont été les effets de ces dettes sur la richesse réelle, c'est-à-dire, sur le produit annuel des terres & le travail de la société.

LIVRE PREMIER.

Des causes qui ont perfectionné les facultés productives du travail, & de l'ordre selon lequel son produit se distribue parmi les différentes classes du peuple.

CHAPITRE I.

De la division du travail.

LA division du travail est ce qui semble avoir contribué davantage à perfectionner les facultés qui le produisent, & à donner l'adresse, la dextérité & le discernement avec lesquels on l'applique & on le dirige.

On concevra plus aisément les effets de la division du travail dans ce que fait la société en général, si on considere la maniere dont cette division opére dans certaines manufactures particulieres. On suppose communément qu'elle est poussée plus loin dans quel-

ques manufactures de peu de conséquence que dans d'autres plus importantes ; peut-être ne l'eſt-elle pas réellement ; mais dans les premieres qui ſont deſtinées à fournir aux petits beſoins d'un petit nombre de gens, il ne peut y avoir beaucoup d'ouvriers, & ceux qu'on y employe dans chaque différente branche de l'ouvrage, peuvent ſouvent être réunis dans un même attelier, & placés tous à la fois ſous les yeux du ſpectateur. Au contraire, dans ces grandes manufactures deſtinées à pourvoir aux grands beſoins du grand corps du peuple, chaque branche de l'ouvrage employe un ſi grand nombre d'ouvriers, qu'il eſt impoſſible de les raſſembler tous dans le même endroit. On ne voit guere enſemble que ceux qui travaillent à une ſeule & même branche. Ainſi, quoique l'ouvrage puiſſe y être partagé en beaucoup plus de parties qu'il ne l'eſt dans celles de moindre conſéquence, la diviſion du travail n'y eſt pas à beaucoup près ſi frappante, & c'eſt la raiſon pour laquelle on l'obſerve beaucoup moins.

Prenons donc un exemple dans une manufacture dont l'objet n'eſt, pour

ainſi dire, qu'une bagatelle, mais qu'on a ſouvent cité pour montrer la diviſion du travail, je veux dire le métier de l'épinglier. Si un ouvrier n'eſt point élevé dans cette occupation dont la diviſion du travail a fait un métier particulier; s'il n'eſt point habitué à faire uſage des machines qui y ſervent, & dont l'invention a été probablement occaſionnée par la même diviſion du travail, avec les derniers efforts de ſon induſtrie, peut-être ne fera-t-il pas une épingle en un jour, & certainement il n'en fera pas vingt; mais de la maniere dont on s'y prend aujourd'hui, non ſeulement tout ce travail forme un métier à part, mais il eſt partagé en différentes branches dont la plupart en font auſſi chacune un. C'eſt un homme qui déroule le fil de laiton, c'en eſt un autre qui le redreſſe, un troiſieme le coupe, un quatrieme y fait la pointe, un cinquieme l'émoud à l'autre extrêmité qui doit recevoir la tête. Pour faire cette tête il faut deux ou trois opérations diſtinctes : la poſer eſt une affaire à part; c'en eſt encore une que de blanchir les épingles; il n'y a pas juſqu'au ſoin de les mettre dans les papiers qui ne ſoit un métier par-

ticulier; de ſorte que dans l'art important de faire une épingle, on compte environ dix-huit opérations diſtinctes qui toutes ſont exécutées dans certaines manufactures par des mains différentes, quoique dans d'autres un ſeul homme en exécute quelquefois deux ou trois. J'en ai vu une petite où il n'y avoit que dix ouvriers, & où certains d'entr'eux étoient par conſéquent chargés de deux ou ttois de ces opérations. Ils étoient pauvres, & aſſez mal pourvus d'outils. Cependant quand ils avoient l'ouvrage à cœur, ils pouvoient faire en un jour douze livres peſant d'épingles. Une livre en contient plus de quatre mille de moyenne grandeur. C'eſt plus de quarante-huit mille épingles par jour; & en ſuppoſant que chacun des dix ouvriers en fit la dixieme partie, c'eſt quatre mille huit cents par tête. Or s'ils avoient travaillé ſéparément, ſans l'aide les uns des autres, & ſans avoir appris ce métier-là, chacun d'eux n'en auroit pas certainement fait vingt, peut-être même pas une ſeule, c'eſt-à-dire, qu'ils n'en feroient pas la deux-cent-quarantieme ni peut-être même la quatre-mille-huit-centieme partie de ce qu'ils

ſont maintenant capables de faire, en conſéquence d'une diviſion commode & d'une juſte combinaiſon de leurs différentes opérations,

Ce que la diviſion du travail opere dans cette manufacture peu importante, elle l'opere également dans chacun des autres arts & manufactures, quoiqu'il y en ait pluſieurs où le travail ne puiſſe être autant ſubdiviſé, ni réduit à une auſſi grande ſimplicité d'opérations. Au reſte, plus cette diviſion peut s'introduire dans chaque art, plus elle y occaſionne une augmentation dans le produit du travail. La ſéparation des différens métiers & profeſſions ſemble avoir été une ſuite de cet avantage. Les pays les plus induſtrieux & les plus civiliſés ſont généralement ceux où elle eſt portée plus loin; ce qu'un ſeul homme fait, dans l'état informe de la ſociété, devenant l'ouvrage de pluſieurs dans une ſociété perfectionnée. Dans celle-ci le fermier n'eſt en général qu'un fermier, le manufacturier qu'un manufacturier. D'ailleurs le travail néceſſaire pour une manufacture complette y eſt preſque toujours diſtribué en beaucoup de mains. Combien de métiers ſont employés dans

chaque branche des manufactures de toiles ou de laines, à compter depuis les producteurs du lin & de la laine, jusqu'à ceux qui blanchissent & apprêtent la laine, ou jusqu'aux teinturiers & aux tailleurs d'habits!

La nature de l'agriculture ne comporte pas tant de subdivisions de travail que les manufactures; & elle n'est pas susceptible de la même séparation de tâches. La besogne d'un nourrisseur de bestiaux, & celle d'un fermier de terres à bled ne peuvent être séparées aussi complettement que le sont communément le métier d'un charpentier & celui d'un forgeron. Le tisserand n'est presque jamais la même personne qui file; mais c'est souvent le même homme qui mene la charrue, qui herse, qui seme & qui recueille le bled. Comme ces travaux appartiennent à différentes saisons de l'année, aucun d'eux ne peut occuper constamment un homme.

L'impossibilité d'établir une séparation aussi entiere, aussi complette de toutes les diverses branches de l'agriculture est peut-être la raison pourquoi la perfection de cet art ne va pas toujours de pair avec celle des manufactures. Il est vrai que les nations les

plus opulentes l'emportent généralement fur leurs voifins par la culture des terres, auffi bien que par les manufactures. Mais d'ordinaire elles excellent plus dans le dernier genre que dans le premier. Le travail & la dépenfe fur leurs terres étant plus confidérables, ces terres rapportent davantage en raifon de l'étendue & de la fertilité naturelle du fol. Mais la fupériorité de ce produit excede rarement de beaucoup la proportion du travail & des frais qu'elle coûte de plus. En agriculture le travail du pays riche n'eft pas toujours beaucoup plus productif que celui du pays pauvre, ou du moins il ne l'eft jamais tant par comparaifon qu'il l'eft dans les manufactures. Le bled d'un pays riche ne fe vend pas toujours un moindre prix dans le marché que celui d'un pays pauvre de la même qualité. Le bled de Pologne, avec le même degré de bonté que celui de France, ne fe vend pas plus cher, quoique la France foit bien plus opulente & bien plus policée que la Pologne. La France dans fes provinces à bled en fournit de tout auffi bon, & qui fe vend la plupart du tems le même prix que celui d'An-

gleterre, quoique peut-être elle ſoit moins riche & moins avancée dans les arts de la civiliſation. Cependant les terres ſont mieux cultivées en Angleterre qu'en France, & en France beaucoup mieux qu'en Pologne. Mais ſi malgré ſon infériorité du côté de la culture, un pays pauvre peut être le rival d'un pays riche quant à la qualité & quant au bon marché de ſes bleds, ſes manufactures ne peuvent prétendre à la même concurrence, ſuppoſé que celles qui ſont établies dans le pays riche conviennent à ſon ſol, à ſon climat & à ſa ſituation. Les ſoies de France ſont meilleures & moins cheres que celles d'Angleterre, où cette eſpece de manufacture ne s'accommode point du climat. Mais les quincailleries & les laines écrues d'Angleterre ſont généralement fort au-deſſus de celles de France, &, au même degré de bonté, elles ſe vendent à beaucoup moindre prix. On dit qu'il n'y a point de manufactures en Pologne, hors un petit nombre des plus groſſieres qui fourniſſent les uſtenſiles de ménage, & dont une ſociété ne peut guere ſe paſſer.

Trois circonſtances particulieres con-

courent à ce qu'un même nombre d'hommes puiſſe être capable de produire une plus grande quantité d'ouvrage, en conſéquence de la diviſion du travail. Ces circonſtances ſont, 1°. un accroiſſement de dextérité dans chaque individu; 2°. l'épargne du tems qu'on perd communément en paſſant d'une eſpece d'ouvrage à une autre; 3°. enfin l'invention d'un grand nombre de machines qui facilitent & abregent le travail, & qui mettent un ſeul homme en état de faire l'ouvrage de pluſieurs.

D'abord l'adreſſe de l'ouvrier ſe trouvant perfectionnée, il eſt néceſſaire que la quantité de travail qu'il peut faire ſoit augmentée. La diviſion du travail réduiſant la beſogne de chaque homme à une ſeule opération, & dont il fait ſon unique occupation pendant toute ſa vie, il faut néceſſairement qu'il acquiere beaucoup d'adreſſe, & ce ſurcroît d'adreſſe & d'habileté ne peut manquer de produire une augmentation proportionnelle dans la quantité du travail qu'il peut expédier. Qu'un forgeron, accoutumé à manier le marteau & non à fabriquer des clous, ſoit obligé, dans une occaſion particuliere, de faire

l'office d'un cloutier, je ſuis aſſuré qu'à peine en pourra-t-il expédier deux ou trois cents dans un jour, & encore ſeront-ils mauvais. S'il a l'habitude d'en faire, mais que ce ne ſoit pas ſon unique ou ſa principale occupation, quelque diligence qu'il y apporte, il n'en fera pas plus de huit cents ou mille par jour. Or j'ai vu de jeunes garçons au-deſſous de vingt ans, qui n'avoient jamais exercé d'autres métiers, faire chacun plus de deux mille trois cents clous en un jour. Cependant l'opération n'eſt pas des plus ſimples. La même perſonne fait mouvoir les ſoufflets, attiſe ou raccommode le feu quand il en eſt beſoin, chauffe le fer & forge chaque partie du clou. Les opérations dans leſquelles ſe ſubdiviſe la fabrication d'une épingle ou d'un bouton de métal ſont toutes beauconp plus ſimples, & la dextérité de la perſonne dont toute la vie s'y conſume, eſt ordinairement beaucoup plus grande. Elles ſe ſont avec une rapidité dont on ne croiroit pas que la main de l'homme ſoit capable, ſi on ne l'avoit vu.

Le ſecond avantage qui réſulte de la diviſion du travail, eſt l'épargne du tems qu'on perd communément en paſ-

ſant d'une eſpece d'ouvrage à une autre. Cet avantage eſt beaucoup plus grand qu'on ne le croiroit d'abord. La perte du tems eſt moindre quand on n'eſt pas obligé de changer de lieu; mais elle ne laiſſe pas d'être encore conſidérable. Quand un homme quitte un ouvrage pour en prendre un autre, il n'eſt pas communément fort ardent & fort zélé. Il n'eſt point à ce qu'il fait, il s'y prend mollement, & pendant quelque tems il niaiſe plutôt qu'il ne travaille. De-là vient que les ouvriers de la campagne, qui ſont obligés de changer d'ouvrage & d'outils à toutes les demi-heures, & qui paſſent à vingt opérations manuelles différentes preſque tous les jours de leur vie, contractent néceſſairement une habitude d'indolence & de pareſſe qui les rend incapables de toute application vigoureuſe, même dans les occaſions les plus preſſantes. On voit quelle réduction il y a dans la quantité d'ouvrage par cette ſeule cauſe, indépendamment du manque d'adreſſe ou de dextérité.

Troiſiemement, il n'eſt perſonne qui ne ſente combien l'uſage des machines abrege & facilite le travail. Il eſt inu-

tile d'en donner des exemples. J'observerai ſeulement que leur invention ſemble être originairement due à la diviſion du travail. L'attention entiérement tournée vers un ſeul objet, découvre plutôt des moyens courts & faciles d'y parvenir, que ſi elle étoit partagée. Or une ſuite de la diviſion du travail eſt de fixer naturellement l'attention de chaque individu ſur un ſeul objet fort ſimple. On doit s'attendre naturellement que parmi ceux qui ſont employés à une branche particuliere de travail il s'en trouvera qui chercheront quelques expédiens pour faire leur ouvrage avec plus de facilité & en même-tems avec plus de célérité. Auſſi les machines employées dans les manufactures où le travail ſe ſubdiviſe le plus, ſont en grande partie de l'invention de ſimples ouvriers, qui, bornés à une ſeule opération nullement compliquée, ſe ſont aviſés de chercher des méthodes pour en venir plus promptement à bout. Quiconque a fréquenté ces ſortes de manufactures doit y avoir vu ſouvent de fort jolies machines dont la découverte a été faite par des artiſans dans la vue de faciliter & de hâter l'exécution de leur ouvrage. Lors des

premieres pompes à feu, il y avoit un petit garçon conſtamment occupé à ouvrir & à fermer alternativement la communication entre le fourneau & le cylindre, ſelon que le piſton montoit ou deſcendoit. Un de ces petits garçons qui étoit bien aiſe de jouer avec ſes camarades, obſerva qu'en attachant une corde à l'anſe de la ſoupape qui ouvroit cette communication, & à une autre partie de la machine, la ſoupape ouvriroit & fermeroit ſans qu'il s'en mêlât, & lui laiſſeroit par conſéquent tout le tems de ſe divertir. Une des choſes qui ont le plus perfectionné cette machine, fut ainſi la découverte d'un petit poliſſon qui vouloit s'épargner de la peine.

Cependant tout ce que les machines ont acquis de perfection, ne vient pas de ceux qui avoient beſoin d'elles. Pluſieurs tiennent la leur du génie des machiniſtes, & quelques-unes la tiennent de ceux qu'on appelle philoſophes ou ſpéculatifs, gens qui n'ont rien à faire, mais qui obſervent tout, & qui par cette raiſon ſont ſouvent capables de combiner enſemble les forces ou puiſſances des objets les plus éloignés & les plus diſſemblables. Il en eſt de

la philoſophie ou ſpéculation comme de tous les autres arts. Les progrès de la ſociété en font l'occupation ou l'emploi d'une claſſe particuliere de citoyens. Elle ſe ſubdiviſe de même en pluſieurs branches, dont chacune a ſes philoſophes qui la cultivent, & cette ſubdiviſion y occaſionne, comme ailleurs, le double avantage d'une plus grande habileté & de l'épargne du tems. Chaque individu acquiert plus de connoiſſance dans la branche à laquelle il s'attache; en total il ſe fait plus de travail, & la maſſe ou quantité de ſcience augmente merveilleuſement.

C'eſt la grande multiplication des productions de tous les arts, en conſéquence de la diviſion du travail, qui met dans une ſociété bien gouvernée cette opulence univerſelle dont on ſe reſſent juſques dans les derniers rangs du peuple. Chaque ouvrier peut diſpoſer d'une grande quantité de ſon ouvrage qui lui eſt inutile, & tous les ouvriers ſe trouvant exactement dans le même cas, il n'y en a point qui ne puiſſe échanger une grande portion de ſa marchandiſe contre une égale portion, ou, ce qui revient au même, contre le prix d'une égale portion de la mar-

chandiſe des autres. Ils fourniſſent amplement à ſes beſoins, comme il fournit aux leurs, & il ſe répand une abondance générale dans toutes les claſſes du peuple.

Voyez les commodités dont jouit l'artiſan ou le journalier le plus commun dans un pays qui proſpere. Le nombre de ceux dont l'induſtrie les lui procure, eſt incalculable, chacun d'eux y contribuant pour une très-petite part. L'étoffe de laine, par exemple, qui couvre le journalier, quelque rude & groſſiere qu'elle puiſſe paroître, eſt le produit du travail réuni d'une multitude étonnante, à commencer depuis le berger juſqu'au tailleur. Que de marchands & de voituriers ont pu être employés à tranſporter les matieres de certains ouvriers chez d'autres qui vivent ſouvent dans des lieux fort éloignés ! Le commerce & la navigation, qui ſuppoſent tant de bras & d'induſtrie, ſont ſpécialement néceſſaires pour apporter les drogues dont ſe ſervent les teinturiers, & qui viennent ſouvent de l'autre bout du monde. Sans parler des machines compliquées, telles que les vaiſſeaux, les moulins à foulon, ou ſimplement le métier d'un tiſſerand, quelle variété de travail n'a-t-il pas fallu pour produire une machine auſſi

ſimple que les ciſeaux avec leſquels un berger tond ſes brebis! Si nous examinons de même les différentes parties de ſon habillement & de ſon ameublement, ſa chemiſe de groſſe toile, ſes ſouliers, ſon lit, tout ce qui compoſe ſa cuiſine ou qui ſert à préparer ſon manger, ce qu'il met ſur ſa table, les couteaux, les fourchettes, la vaiſſelle de terre ou d'étain, les différentes mains employées à lui faire ſon pain & ſa biere; les vîtres qui, en donnant entrée à la chaleur & à la lumiere, le garantiſſent du vent & de la pluie, tout ce qu'il faut pour l'exécution de cette belle & heureuſe invention ſans laquelle nos pays ſeptentrionaux ne feroient pas un ſéjour fort agréable; enfin tous les inſtrumens dont ſe ſervent les ouvriers qui concourent à lui procurer ces diverſes commodités; ſi, dis-je, nous examinons toutes ces choſes, & que nous conſidérions la variété de travail que chacune d'elles exige, nous ſerons perſuadés que ſans l'aide & le concours de pluſieurs millions de perſonnes, il feroit impoſſible qu'un homme du dernier rang, chez un peuple civiliſé, fût accommodé & pourvu, comme il l'eſt, dans la ma-

niere de vivre que nous regardons mal-à-propos comme ſimple & chétive. Elle le paroîtra ſans doute comparée avec le luxe des grands le plus extravagant. Cependant, il n'en eſt peut-être pas moins vrai qu'un prince européen l'emporte moins de ce côté-là ſur un payſan induſtrieux & frugal, que ce dernier ne l'emporte ſur un roi d'Afrique, maître abſolu de la vie & de la liberté de dix mille eſclaves nuds.

CHAPITRE II.

Du principe qui donne occaſion à la diviſion du travail.

CETTE diviſion du travail dont on retire tant d'avantage, n'eſt point originairement l'effet d'une ſageſſe humaine, qui prévoye & qui ſe propoſe l'opulence univerſelle qui en réſulte. Elle eſt la ſuite néceſſaire, quoique lente & graduelle, d'un certain penchant dans la nature humaine, qui ne porte pas ſes vues d'utilité ſi loin, le penchant à troquer, brocanter & échanger une choſe pour une autre.

Que ce penchant ſoit dans notre nature un des principes originaux dont on ne peut rendre de raiſon ultérieure, ou qu'il ſoit, comme il paroît plus probable, une ſuite néceſſaire des facultés du raiſonnement & de la parole; c'eſt une recherche qui n'eſt pas de mon ſujet. Il eſt commun à tous les hommes, & ne ſe trouve pas dans les animaux, qui ſemblent ne connoître ni cette eſpece de contrats ni toute autre. A voir deux levriers courir le même lievre, on feroit quelquefois tenté de croire qu'il y a quelque concert entr'eux. Chacun d'eux le pouſſe vers ſon compagnon, ou tâche de l'attraper quand ſon compagnon le pouſſe vers lui. Ce n'eſt pourtant pas l'effet d'un contrat, mais de la rencontre accidentelle de leurs paſſions qui ſe tournent vers le même objet. Qui a jamais vu deux chiens faire entr'eux véritablement & de propos délibéré l'échange de deux os; ou quelqu'animal que ce ſoit faire entendre à un autre animal : *ceci eſt à moi; cela eſt à vous; je troquerois volontiers avec vous?* Lorſqu'un animal a beſoin d'obtenir quelque choſe d'un homme ou d'un autre animal, il n'a pas d'autres moyens

moyens de perſuaſion, que de gagner ſa faveur. Un petit careſſe ſa mere, & un épagneul employe mille ſoupleſſes pour engager ſon maître qui dîne, à lui donner quelque choſe à manger. L'homme uſe quelquefois des mêmes moyens avec ſes freres, & quand il ne peut les amener autrement à ſatisfaire ſes inclinations, il s'efforce de capter leur bienveillance par toutes ſortes d'attentions ſerviles & capables de les flatter. Mais il n'a pas en toute occaſion le tems de leur faire ainſi ſa cour. Dans une ſociété civiliſée l'on a beſoin à tout inſtant de la coopération & de l'aſſiſtance de beaucoup de monde, & la vie entiere ſuffit à peine pour ſe concilier l'amitié de quelques perſonnes. Dans preſque toutes les races d'animaux, dès qu'un individu atteint l'âge de maturité, il eſt abſolument indépendant, & s'il reſte dans ſon état naturel, il peut ſe paſſer du ſecours de toute autre créature vivante. Mais l'homme a preſque toujours beſoin du ſecours de ſes ſemblables; & s'il l'attendoit de leur bienveillance ſeule, il y compteroit vainement. Il ſera bien plus ſûr de l'obtenir en intéreſſant leur amour-propre en ſa faveur, & en leur

montrant leur avantage perſonnel dans ce qu'il demande d'eux. C'eſt auſſi la maniere dont s'y prend quiconque offre de faire un marché avec un autre. *Donnez-moi telle choſe qui me manque, & je vous en donnerai telle autre qui vous manque*, eſt le ſens de toute offre de cette nature, & c'eſt ainſi qu'on ſe procure les uns de la part des autres preſque tous les bons offices qui ſont le commerce de la ſociété. Ce n'eſt point de l'affection du boucher, du braſſeur, & du boulanger que nous attendons notre dîner, mais de l'attachement qu'ils ont à leur intérêt perſonnel. Ce n'eſt point à leur humanité, mais à leur amour propre que nous nous adreſſons, & nous ne leur parlons jamais de nos beſoins, mais de leur avantage. Il n'y a qu'un mendiant qui prenne volontairement le parti de dépendre principalement de la bonne volonté ou de la charité de ſes concitoyens. Encore n'en dépend-il pas entierement. Il eſt vrai que la charité des bonnes ames lui fournit tout le fonds de ſa ſubſiſtance. Mais quoique cette charité ſoit la ſource d'où il tire en derniere analyſe de quoi ſubvenir à toutes les néceſſités de la vie, cependant il ne laiſſe pas d'y pourvoir

dans l'occaſion, comme les autres pourvoyent aux leurs, par traité, par échange, par achat. Avec l'argent qu'un homme lui donne, il achete de quoi ſe nourrir; il change de vieux habits qu'il reçoit d'un autre contre de vieux habits qui lui conviennent mieux, contre le logement ou des alimens, ou enfin contre de l'argent avec lequel il peut ſatisfaire à ſes différens beſoins.

Comme la diſpoſition à troquer eſt le principe de la plupart des ſervices qu'on ſe rend mutuellement en ſociété, elle eſt auſſi le principe qui donne occaſion à la diviſion du travail. Dans une horde de chaſſeurs ou de bergers, un particulier fait, par exemple, des arcs & des fleches avec plus de promptitude & d'adreſſe qu'aucun autre; ſouvent il en donne à ſes compagnons pour du bétail ou du gibier, & il trouve à la fin qu'il a plus de bétail & de gibier que s'il alloit lui-même à la chaſſe. En ne conſultant donc que ſon intérêt propre, il fait des arcs & des fleches ſon affaire capitale, & il devient une eſpece d'armurier. Un autre excelle à conſtruire & à couvrir des cabanes ou de petites maiſons roulantes; par-là il ſe rend utile à ſes voiſins qui le ré-

compenſent de même avec du bétail ou du gibier. Il trouve ainſi ſon compte à ſe dévouer entierement à cette occupation, & le voilà devenu une eſpece de charpentier. Un troiſieme devient de la même maniere forgeron ou chauderonnier, un quatrieme tanneur, &c. La certitude de pouvoir échanger le ſurplus du produit de ſon travail inutile à ſa conſommation contre la portion du produit du travail des autres qui lui eſt néceſſaire, fait que chaque individu s'adonne à une occupation particuliere, & l'encourage à cultiver & à perfectionner le talent ou le génie qu'il ſe ſent pour elle.

Il y a bien moins de différence qu'on ne penſe entre les talens naturels des hommes ; & le génie qui paroît les diſtinguer dans les profeſſions qu'ils exercent à un certain âge, eſt ſouvent moins la cauſe que l'effet de la diviſion du travail. Prenons pour exemple un philoſophe & un porteur de chaiſe, deux êtres d'un caractere fort éloigné ; il ſemble que la différence entr'eux vient plutôt de l'habitude, de la coutume & de l'éducation que de la nature. Peut-être que leurs parens & leurs petits camarades n'en voyoient

guere, & qu'il y avoit en effet beaucoup de reſſemblance entr'eux, & quand ils ſont venus au monde, & pendant les ſix ou huit premieres années de leur exiſtence. Mais à cet âge ou bientôt après, on eſt livré à des occupations bien différentes. La différence des talens commence alors à ſe faire appercevoir, & par degrés elle augmente au point que la vanité du philoſophe n'y reconnoît preſqu'aune reſſemblance. Mais ſans la diſpoſition à troquer, brocanter & échanger, chaque homme ſeroit obligé de ſe fournir à lui-même toutes les néceſſités & les commodités de la vie; tous auroient les mêmes fonctions à remplir, les mêmes ouvrages à faire, & ôtez la différence des occupations, à quoi ſe réduiroit celle des talens?

Cette même diſpoſition qui occaſionne une différence ſi frappante dans les talens, eſt encore ce qui la rend utile. La nature a mis dans pluſieurs races d'animaux reconnus pour être de la même eſpece, une diſtinction de génie bien plus marquée que celle qui paroît entre les hommes pris antérieurement à la coutume & à l'éducation. Par la nature, un philoſophe n'eſt

pas la moitié ſi loin d'un porteur de chaiſe pour le génie & les diſpoſitions, qu'un mâtin l'eſt d'un levrier, celui-ci d'un épagneul, & ce dernier d'un chien de berger. Cependant ces races d'animaux, quoique de la même eſpece, ne ſont preſque d'aucune utilité les unes aux autres. Du moins la force du mâtin ne tire aucun ſecours de la vîteſſe du levrier, de la fineſſe d'odorat de l'épagneul, ou de la docilité du chien de berger. Faute de la faculté ou propriété qui nous porte à troquer ou à échanger, les effets de ces divers inſtincts, génies ou talens ne peuvent être mis en commun, ou du moins ne contribuent en rien au bien-être de l'eſpece. Chaque animal n'en eſt pas moins obligé de ſe pourvoir & de ſe défendre lui même ſéparément, comme s'il étoit ſeul, & il ne retire aucun profit de cette variété des talens par où la nature a diſtingué ſes compagnons. Parmi les hommes, au contraire, les génies les plus diſſemblables ſe rendent ſervice les uns aux autres; par la diſpoſition aux trocs & aux échanges, leurs talens reſpectifs forment, pour ainſi dire, une maſſe ou un fonds commun où chaque particulier peut ache-

ter les productions des talens d'autrui & s'en aider quand il en a besoin.

CHAPITRE III.

Que la division du travail est limitée par l'étendue du marché.

COMME c'est le pouvoir d'échanger qui donne occasion à la division du travail, celle-ci ne s'étend pas plus loin que l'autre, ou, en d'autres termes, elle est nécessairement bornée par l'étendue du marché. Qui exerceroit un métier, exclusivement à tout autre, si les bornes étroites du marché ne lui laissoient pas la perspective d'échanger le surplus de ce qu'il ne peut consommer du produit de son travail?

Il y a telle sorte d'industrie, même dans le genre le plus bas, qu'on ne peut exercer que dans une grande ville. Par exemple, un porteur de chaise ne trouveroit pas d'emploi ni de quoi subsister ailleurs. Un village est un théatre trop petit pour lui, & à peine une ville ordinaire de marché suffiroit-elle pour l'occuper constamment. Dans les

maiſons iſolées & dans les petits villages épars d'un pays auſſi déſert que les montagnes d'Ecoſſe, il faut que chaque fermier ſoit boucher, boulanger & braſſeur pour ſa propre famille; un forgeron eſt à vingt milles de diſtance d'un autre. Il en eſt de même d'un charpentier & d'un maçon. Les familles diſperſées qui vivent à huit ou dix mille de diſtance de ces ouvriers, ſont forcées d'apprendre à faire elles-mêmes quantité de menus ouvrages pour leſquels elles s'adreſſeroient à eux, dans un pays plus peuplé. Les ouvriers de la campagne y ſont preſque par-tout obligés de s'appliquer à toutes les branches d'induſtrie qui tiennent enſemble par l'identité des matieres qu'elles emploient. Un charpentier fait tous les ouvrages en bois, un forgeron tous ceux en fer. Le premier n'eſt pas ſeulement charpentier, il eſt menuiſier, charron, tourneur, & même ſculpteur en bois. Il fait des roues, des charrues, des charrettes & des charriots. Les occupations du forgeron ſont encore plus variées. Dans les parties reculées & intérieures des montagnes d'Ecoſſe, il eſt impoſſible de trouver ſeulement une manufacture, comme

celle de clous. A mille clous par jour, & à trois cents jours dans l'année, un cloutier feroit trois cents mille clous par an; mais dans ſa poſition il ne pourroit pas vendre mille clous, c'eſt-à-dire, que dans le cours d'une année, il ne vendroit pas l'ouvrage d'un ſeul jour.

Comme le tranſport par eau ouvre à toutes les ſortes d'induſtrie un marché plus étendu que ne peuvent le donner les voitures par terre, c'eſt naturellement ſur les côtes de la mer & ſur les bords des rivieres navigables que toutes les eſpeces d'induſtrie commencent à ſe ſubdiviſer & à ſe perfectionner; & ſouvent les progrès qu'elles y font ne pénétrent que long-tems après dans l'intérieur du pays. Un grand charriot, conduit par deux hommes & tiré par huit chevaux, met environ ſix ſemaines à porter de Londres à Edimbourg, & à rapporter d'Edimbourg à Londres, le poids d'environ quatre tonneaux de marchandiſes: un vaiſſeau monté par ſix ou huit hommes, & faiſant voile entre les ports de Londres & de Leith, porte & rapporte ſouvent dans le même eſpace de tems des marchandiſes du poids de deux cents

tonneaux ; ainsi dans le même espace de tems, six ou huit hommes peuvent mener & ramener par eau, d'un de ces ports à l'autre, autant de marchandises que cinquante grands charriots conduits par cent hommes & tirés par quatre cents chevaux. Par conséquent les deux cents tonneaux de marchandises voiturées par terre au meilleur marché de Londres à Edimbourg, renchérissent nécessairement du prix de la nourriture de cent hommes pendant trois semaines, du prix de la nourriture de quatre cents chevaux, & ce qui est presqu'équivalent à cet objet, des frais de ces quatre cents chevaux, de ceux de leur attirail & des cinquante charriots ; au lieu que la même quantité de marchandises transportées par eau ne renchérit que de l'entretien de six ou huit hommes, de celui d'un vaisseau de deux cents tonneaux, & de l'évaluation du risque supérienr à courir, ou de la différence de l'assurance du transport par eau, à celle du transport par terre. S'il n'y avoit donc entre Londres & Leith d'autre communication que par terre, on ne pourroit voiturer de l'une à l'autre que des marchandises dont la valeur seroit très-con-

ſidérable en proportion de leur poids. Il n'y auroit entre ces deux places qu'une très-petite partie du commerce qu'elles font enſemble actuellement, & par conſéquent qu'une très-petite partie de l'encouragement qu'elles donnent aujourd'hui mutuellement à leur induſtrie. On ne verroit que peu ou point de commerce entre les parties du monde qui ſont extrêmement éloignées. Quelles marchandiſes pourroient ſupporter les frais qu'il en coûteroit pour les faire aller par terre de Londres à Calicut? Ou s'il en eſt d'aſſez précieuſes pour mériter cette dépenſe, avec quelle ſûreté paſſeroient-elles à travers des pays occupés par tant de nations barbares? Ces deux villes ont cependant un grand commerce entr'elles, & le marché qu'elles ſe fourniſſent réciproquement, excite puiſſamment leur induſtrie.

Avec ces avantages du tranſport par eau, il eſt naturel que les arts & l'induſtrie ayent commencé où cette commodité fait du monde entier un marché pour toutes les eſpeces de productions du travail, & qu'ils ayent paſſé bien plus tard dans les terres. Les parties intérieures n'ont d'autre débouché pour la plupart de leurs marchan-

difes, que le pays qui les environne, & qui les fépare des côtes maritimes & des grandes rivieres navigables. L'étendue de leur marché doit donc être long-tems en proportion avec les richeffes & la population de ce même pays, & par conféquent leurs progrès doivent être toujours poftérieurs aux fiens. Les plantations de notre Amérique feptentrionale ont conftamment fuivi les côtes de la mer ou les bords des rivieres navigables, & ne fe font guere éloignées des unes ou des autres.

Selon les rapports hiftoriques les moins fufpects, il paroît que les nations qui fe font civilifées les premieres, ont habité les côtes de la Méditerranée. Cette mer, fans comparaifon le plus grand lac connu dans le monde, n'ayant ni flux ni reflux, & fes eaux n'étant agitées que par les vents, étoit par fa furface unie, auffi bien que par la multitude de fes ifles & la proximité de fes rivages oppofés, ce qu'il pouvoit y avoir de plus favorable à l'enfance de la navigation, dans ces tems où les hommes qui ne connoiffoient point du tout la bouffole, & qui ne favoient que très-imparfaitement l'art

de conſtruire des vaiſſeaux, craignoient de perdre les côtes de vue, & de s'abandonner à la violence des vagues de l'Océan. L'entrepriſe de paſſer les colonnes d'Hercule, fut long-tems regardée dans l'ancien monde, comme l'exploit le plus périlleux & le plus merveilleux de la navigation. Les Phéniciens mêmes & les Carthaginois, les plus habiles navigateurs & conſtructeurs qu'il y eût dans l'antiquité, n'oſerent le tenter que fort tard, & ils furent long-tems les ſeuls qui le tenterent.

De tous les pays ſitués ſur les côtes de la Méditerranée, l'Egypte ſemble avoir été le premier qui ait cultivé & porté juſqu'à un degré conſidérable l'agriculture & les manufactures. Partout la Haute-Egypte ne s'écarte du Nil que de quelques milles, & dans la baſſe ce grand fleuve ſe partage en tant de branches, qu'il ne falloit pas un art ſupérieur pour établir la communication par eau, non-ſeulement entre toutes les grandes villes, mais entre tous les gros villages, & même pour l'étendre à pluſieurs fermes du pays; ce que font à-peu-près le Rhin & la Meuſe en Hollande. L'étendue & la facilité de

cette navigation intérieure ont été vraisemblablement une des principales causes de l'état florissant où l'Egypte est parvenue de si bonne heure. Les progrès de l'agriculture & des manufactures paroissent remonter de même à une haute antiquité dans la province de Bengale, dans les Indes Orientales, & dans quelques provinces de la Chine, à l'Orient de cet empire, quoique nous ne puissions dire jusqu'où va cette grande antiquité, parce que nous ne sommes pas bien assurés dans notre Europe de la vérité des historiens qui en attestent l'étendue. Le Gange & plusieurs autres rivieres se partagent dans le Bengale en plusieurs canaux, ainsi que le Nil en Egypte. Les provinces orientales de la Chine ont aussi divers grands fleuves qui, par leurs différentes branches, forment une multitude de canaux dont la communication procure une navigation intérieure plus étendue que celle du Nil ou du Gange, ou peut-être que toutes les deux prises ensemble. Il est remarquable que ni les anciens Egyptiens, ni les Indiens, ni les Chinois n'ont jamais encouragé le commerce extérieur, & qu'ils semblent avoir été redevables de leur grande

opulence au ſeul commerce du dedans.

Une autre choſe digne d'être obſervée, c'eſt que toutes les parties intérieures de l'Afrique, & toute cette partie de l'Aſie qui s'éloigne beaucoup au nord du Pont-Euxin & la mer Caſpienne, l'ancienne Scythie, la Tartarie moderne & la Sibérie paroiſſent avoir été conſtamment dans le même état de barbarie où nous les voyons à préſent. La mer de Tartarie étant la mer Glaciale, n'eſt point navigable; & quoique quelques-uns des plus grands fleuves du monde coulent dans ces régions, ils ſont à une trop grande diſtance pour porter le commerce & la communication dans la majeure partie du pays. L'Afrique n'a point de ces vaſtes nappes d'eau, telles que les mers Baltique & Adriatique en Europe, la mer Méditerranée, tant en Europe qu'en Aſie, & les golphes d'Arabie, de Perſe, de l'Inde, du Bengale & de Siam en Aſie, pour vivifier par le commerce maritime l'intérieur de ce grand continent; & les grandes rivieres de l'Afrique ſont ſi loin les unes des autres, qu'elles ne comportent qu'une navigation fort bornée. D'ailleurs une nation ne peut faire un grand com-

merce par une riviere qui ne ſe diviſe pas en un grand nombre de bras ou canaux, & qui paſſe par un autre territoire avant de ſe rendre à la mer: parce qu'il eſt toujours au pouvoir des nations maîtreſſes de ce territoire de traverſer ou d'intercepter la communication entre les terres élevées & la mer. L'utilité que retirent de la navigation du Danube les Etats de Baviere, d'Autriche & de Hongrie, eſt bien peu de choſe en comparaiſon de ce qu'elle ſeroit ſi un de ces Etats poſſédoit en entier le terrein que parcourt ce fleuve, juſqu'à ce qu'il ſe jette dans la mer.

CHAPITRE IV.

De l'origine & de l'uſage de la monnoie.

LA diviſion du travail une fois bien établie, le produit du travail d'un homme ne fournit plus qu'à une petite partie de ſes beſoins; & pour fournir aux autres, il faut qu'il échange le ſurplus de ce produit qu'il ne conſomme pas. Chaque homme devient ainſi une eſ-

pece de marchand, & la société, ce qu'on appelle proprement une société commerçante.

Mais dans les premiers tems où la division du travail s'est introduite, le pouvoir d'échanger a dû rencontrer bien de l'embarras & de la difficulté dans ses opérations. Un homme, je suppose, avoit plus d'une certaine marchandise qu'il ne lui en falloit pour son usage, un autre en avoit moins. Le premier devoit être bien aise de vendre cet excédent, & le second de l'acheter. Mais si celui-ci n'avoit rien dont l'autre eût besoin, l'échange ne pouvoit se faire entr'eux. Si le boucher qui avoit plus de viande qu'il n'en pouvoit consommer, étoit déjà suffisamment pourvu de pain & de biere, le boulanger & le brasseur qui vouloient avoir de la viande, n'en pouvoient acheter de lui, parce qu'il n'avoit pas besoin des choses qu'ils pouvoient lui donner en retour. Ils ne pouvoient donc se rendre service les uns aux autres. Pour obvier à cet inconvénient, il a fallu que dans toutes les périodes qui ont suivi l'établissement de la division du travail, chaque particulier prudent ménageât ses

affaires de maniere à être toujours nanti de quelque marchandiſe qu'il eſtimoit convenir à tant de monde, que vraiſemblablement peu de gens la refuſeroient en échange du produit de leur travail.

Il eſt probable qu'on a ſongé ſucceſſivement à différentes denrées ou marchandiſes propres à cet uſage, & qu'on les y a fait ſervir. On dit que dans les tems agreſtes de la ſociété, le bétail étoit l'inſtrument ordinaire du commerce; & quoiqu'il ait dû être le plus incommode, nous ne laiſſons pas de voir les choſes évaluées dans ces anciens tems par le nombre des pieces de bétail qu'on donnoit en échange. L'armure de Diomede, à ce que dit Homere, ne coûtoit que neuf bœufs, tandis que celle de Glaucus en coûtoit cent. On rapporte qu'en Abyſſinie le ſel eſt le moyen commun des échanges; qu'en certains endroits de la côte de l'Inde, c'eſt une eſpece de coquillages; que c'eſt une ſorte de poiſſon ſalé à la Terre nouvellement découverte; le tabac en Virginie, le ſucre dans quelques unes de nos colonies des Indes Occidentales, des peaux ou du cuir tanné dans quelques autres pays;

& on m'assure qu'aujourd'hui même, il y a encore un village en Ecosse où il n'est pas rare qu'un ouvrier porte des clous en place d'argent chez le boulanger ou dans un cabaret à biere.

Il semble cependant que par-tout les hommes ayent été à la fin déterminés, par des raisons irrésistibles, à donner pour cet usage la préférence aux métaux sur tout le reste. Non-seulement on peut les garder avec aussi peu de déchet que toute autre chose, n'y ayant presque rien qui dépérisse moins, mais on peut les diviser sans perte, en autant de parties qu'on veut, & ces parties peuvent être aisément réunies de nouveau par la fonte, qualité que n'ont pas les autres marchandises durables, & qui, plus que toute autre, les rend propres à être les instrumens du commerce & de la circulation. Si, par exemple, celui qui vouloit acheter du sel, n'avoit que du bétail à donner en échange, il falloit qu'il en achetât tout-à-la-fois pour la valeur d'un bœuf ou d'un mouton. Rarement pouvoit-il en acheter moins, parce qu'il ne pouvoit diviser sans perte ce qu'il avoit à donner en retour. Il étoit obligé, par la même raison, d'en acheter le double

ou le triple, c'eſt-à-dire, la valeur d
deux ou trois bœufs, ou de deux o
trois moutons. Si au contraire, au lie
de moutons ou de bœufs, il avoit e
des métaux à donner pour du ſel, i
lui auroit été facile de proportionne
la quantité de métal, à la quantité pré
ciſe de ſel dont il avoit beſoin.

Différens métaux ont été employé
à cet effet par différentes nations. L
fer étoit l'agent ordinaire du commer
ce parmi les anciens Spartiates, le cui
vre parmi les anciens Romains, & l'o
& l'argent parmi les nations riches &
commerçantes.

Il ſemble qu'originairement le
échanges ayent été faits avec ces mé
taux en barres non travaillées, ſan
empreinte & ſans coin. Pline rappor
te, d'après Remeus, auteur ancien
que juſqu'à Servius Tullius les Romain
ne frapperent point de monnoie, mai
qu'ils ſe ſervirent de barres de cuivr
ſans empreinte, pour acheter tout c
dont ils avoient beſoin. Ces morceau
de cuivre faiſoient donc alors la fonc
tion de monnoie.

L'uſage des métaux dans cet éta
d'imperfection étoit ſujet à deux grand
inconvéniens, l'embarras de les peſer

& celui d'en faire l'eſſai. Il n'eſt pas fort aiſé de peſer des métaux précieux où une petite différence dans le poids en fait une grande dans la valeur. Car encore faut-il des poids exacts & des balances juſtes. La peſée de l'or en particulier eſt une opération aſſez délicate. La même préciſion n'eſt ſans doute pas néceſſaire à l'égard des métaux plus groſſiers où une erreur légere ne feroit pas de conſéquence. Nous trouverions cependant fort incommode, que chaque fois qu'un pauvre homme a beſoin d'acheter une choſe qui vaut un ſol, il fût obligé de peſer ce ſol. L'opération de l'eſſai eſt encore plus difficile & plus ennuyeuſe, & à moins de fondre loyalement au creuſet une partie du métal avec les diſſolvans convenables, on ne peut en porter qu'un jugement très-incertain. Cependant avant l'inſtitution de battre monnoie, à moins d'en venir à cette épreuve faſtidieuſe & difficile, on étoit toujours expoſé aux fraudes & aux tromperies les plus groſſieres, & au lieu d'une livre d'argent ou de cuivre pur, on pouvoit recevoir pour ſa marchandiſe une compoſition falſifiée avec les matieres les plus vi-

les, & qui à l'extérieur reſſembloit à ces métaux. Pour prévenir de tels abus, faciliter les échanges & encourager par-là toutes les eſpeces d'induſtrie, on a jugé dans tous les pays policés à un certain point, qu'il étoit indiſpenſable d'imprimer une marque publique ſur certaines quantités de ces métaux qui ſervoient communément pour les achats. De-là l'origine de l'argent monnoyé, & de ces établiſſemens qu'on appelle *Monnoies* ; inſtitutions qui ſont préciſément de la même nature que celles des prépoſés pour auner & marquer les étoffes de laine & les toiles, toutes ayant également pour but d'atteſter par une marque publique la quantité & la qualité uniforme des différentes marchandiſes qu'on met en vente.

Il paroît que le premier uſage de ces marques publiques imprimées ſur les métaux qui avoient cours, a été, dans pluſieurs pays, de conſtater ce qui étoit le plus important & le plus difficile à connoître, la qualité ou la pureté du métal, & qu'elles reſſembloient à la marque *ſterling* qu'on met à préſent à la vaiſſelle & aux lingots d'argent, ou à celle que les Eſpagnols

mettent quelquefois aux lingots d'or, & qui n'étant imprimée que d'un côté de la piece, sans en couvrir toute la surface, déclare le titre & non le poids du métal. Abraham pese à Ephron quatre cents sicles d'argent qu'il étoit convenu de lui payer pour le champ de Machpelah. Ainsi quoiqu'ils fussent la monnoie courante du marchand, on les recevoit au poids & non par compte, comme on reçoit à présent les lingots d'or & d'argent. On dit que les revenus des anciens rois Saxons en Angleterre étoient payés non en argent, mais en nature, c'est à-dire, en vivres & en provisions de toute espece. Guillaume le Conquérant établit la coutume de les recevoir en argent; mais cet argent fut reçu long-temps au poids, non par compte, à l'Echiquier.

L'incommodité & la difficulté de peser exactement ces métaux donna lieu à l'institution des coins dont l'empreinte couvrant entierement les deux surfaces, & quelquefois aussi les bords de la piece, étoit supposée certifier non seulement le titre, mais encore le poids du métal. On reçut donc, comme aujourd'hui, les pieces par

compte, & on fut débarraſſé du ſoin de les peſer.

La dénomination des pieces de monnoie ſemble avoir exprimé originairement le poids ou la quantité du métal qu'elles contenoient. Au temps de Servius Tullius, qui le premier battit monnoie à Rome, l'as romain contenoit une livre romaine de bon cuivre. Elle étoit diviſée, comme notre livre de Troyes, en douze onces, donc chacune contenoit réellement une once de bon cuivre. La livre ſterling angloiſe contenoit, au temps d'Edouard I, une livre d'argent poids de la Tour, & d'un titre connu. La livre de la Tour paroît avoir eu quelque choſe de plus que la livre romaine, & quelque choſe de moins que la livre de Troyes. On ne ſe ſervit point de cette derniere à la Monnoie d'Angleterre juſqu'à la dix-huitieme année du regne d'Henri VIII. La livre de France contenoit, au temps de Charlemagne, une livre d'argent poids de Troyes, & d'un titre connu. La foire de Troyes en Champagne étoit alors fréquentée par toutes les nations de l'Europe, & les poids & les meſures d'un marché ſi fameux étoient généralement

lement connus & eſtimés. La livre monétaire d'Ecoſſe contenoit depuis le tems d'Alexandre I. juſqu'à celui de Robert Bruce, une livre d'argent des mêmes poids & titres que la livre ſterling angloiſe. Les deniers anglois, françois & écoſſois contenoient tous originairement un denier de poids en argent, c'eſt-à-dire, la vingtieme partie d'une once, & la deux cents quarantieme d'une livre. Le ſcheling ſemble avoir été auſſi dans ſon origine la dénomination d'un poids, témoin l'ancien ſtatut d'Henri III: *lorſque le froment eſt à douze ſchelings la meſure de huit boiſſeaux, ce qu'on vendra du meilleur pain pour un liard péſera onze ſchelings & quatre ſols.* Cependant la proportion entre le ſcheling & ou le denier d'un côté, ou la livre de l'autre, ne paroît pas avoir été ſi conſtante & ſi uniforme qu'entre le denier & la livre. En France, durant la premiere Race, le ſol ou ſcheling françois paroît avoir contenu tantôt cinq, douze, vingt, tantôt quarante, & juſqu'à quarante-huit deniers. Il y eut un tems où il n'en contenoit que cinq parmi les anciens Saxons; & il n'eſt pas hors de vraiſemblance qu'il ait au-

tant varié parmi eux que parmi les anciens Francs leurs voiſins. Depuis Charlemagne en France, & depuis Guillaume le Conquérant en Angleterre, la proportion entre la livre, le ſcheling & le denier, ſemble avoir été toujours la même juſqu'à préſent, quoique la valeur de chacun ait été fort différente. Car je crois que dans tous les Pays du monde l'avarice & l'injuſtice des Princes & des Etats Souverains, abuſant de la confiance de leurs ſujets, ont diminué par degrés la quantité de métal qui étoit d'abord contenue dans leurs monnoies. L'as romain, dans les derniers tems de la république, fut réduit à la vingt-quatrieme partie de ſa valeur originaire; & au lieu de peſer une livre, il ne peſa plus qu'une demi-once. La livre & le denier anglois contiennent aujourd'hui environ la troiſieme partie, ceux d'Ecoſſe environ la trente-ſixieme, & ceux de France environ la ſoixante-ſixieme partie de leur valeur originaire. Par le moyen de ces réductions les ſouverains ſe ſont mis en état de payer leurs dettes, & de remplir en apparence leurs engagemens avec une moindre quantité d'argent

qu'il n'en auroit fallu ſans cela; mais ce n'étoit qu'en apparence; car leurs créanciers étoient véritablement fruſtrés d'une partie de ce qui leur étoit dû; tous les autres créanciers dans l'Etat uſoient du même privilege, & pouvoient payer avec la même ſomme nominale de la nouvelle monnoie corrompue, ce qu'ils avoient emprunté en anciennes eſpeces. Ces ſortes d'opérations ont donc toujours été favorables au débiteur, & ruineuſes pour le créancier, & quelquefois elles ont occaſionné dans les fortunes des particuliers une révolution plus conſidérable & plus générale que n'eût fait une grande calamité publique.

C'eſt ainſi que l'argent eſt devenu chez toutes les nations civiliſées l'argent univerſel du commerce, pour toutes les ventes & les achats, & pour toutes ſortes d'échanges.

Je vais examiner actuellement quelles ſont les regles que les hommes ſuivent naturellement dans les échanges qu'ils font de leurs marchandiſes pour de l'argent ou pour d'autres marchandiſes. Ces regles déterminent ce qu'on peut appeller la valeur relative ou échangeable des choſes.

Il a été obſervé que le mot *valeur* a deux différentes ſignifications, & qu'il exprime ou l'utilité de quelqu'objet particulier, ou le pouvoir que donne la poſſeſſion de cet objet d'acheter d'autres choſes. On peut appeller la premiere, *valeur en utilité*, & la ſeconde, *valeur en échange*. Les choſes qui ont la plus grande valeur en utilité, n'en ont ſouvent que peu ou point en échange; réciproquement celles qui ont la plus grande valeur en échange, n'en ont ſouvent que peu ou point en utilité. Rien de plus utile que l'eau; mais que peut-on ſe procurer avec de l'eau, puiſqu'à peine y a-t-il quelque choſe qu'on voulût donner en échange? D'un autre côté, à peine un diamant a-t-il quelque valeur en utilité, quoique ſouvent on puiſſe avoir en échange une grande quantité d'autres marchandiſes.

Pour aller aux principes qui reglent la valeur échangeable des marchandiſes, je tâcherai de montrer,

1°. Quelle eſt la meſure réelle de cette valeur, ou en quoi conſiſte le prix réel des marchandiſes.

2°. Quelles ſont les différentes parties qui compoſent ou conſtituent ce prix réel.

3°. Quelles ſont les circonſtances qui font hauſſer ou baiſſer toutes les parties du prix, ou quelques-unes d'elles au-deſſus ou au-deſſous de leur taux naturel & òrdinaire; ou quelles ſont les cauſes qui empêchent quelquefois le prix du marché, c'eſt-à-dire, le prix actuel des marchandiſes de ſe rencontrer exactement avec leur prix naturel.

Je tâcherai d'expliquer auſſi amplement & auſſi nettement qu'il me ſera poſſible ces trois ſujets dans les trois chapitres ſuivans, pour leſquels je demande inſtamment la patience & l'attention du lecteur; ſa patience pour ſuivre un détail qui paroîtra peut-être faſtidieux; & ſon attention pour entendre une matiere très-abſtraite où il reſtera peut-être encore de l'obſcurité, malgré tous les efforts que je ferai pour être clair, au riſque d'être ennuyeux.

CHAPITRE V.

Du prix réel & nominal des marchandises, ou de leur prix en travail & en argent.

Chaque homme eſt riche ou pauvre, ſelon qu'il a plus ou moins le moyen de ſe procurer les néceſſités, les commodités & les amuſemens de la vie. Mais, comme nous l'avons déja dit, il ne peut s'en procurer que fort peu par ſon propre travail dans une ſociété dont les membres ſe livrent à des occupations différentes, & il faut qu'il en tienne la plus grande partie du travail d'autrui. Par conſéquent il ſera riche ou pauvre ſelon la quantité du travail d'autrui dont il pourra diſpoſer ou qu'il aura le moyen d'acheter. Avez-vous à échanger une marchandiſe inutile à votre conſommation? Sa valeur pour vous eſt égale à la quantité de travail qu'elle met à votre diſpoſition, ou qu'elle vous donne le moyen d'acheter. Le travail eſt donc la meſure de la valeur relative &

échangeable de toutes les marchandiſes.

Le prix réel de chaque choſe, ce qu'elle coûte réellement à celui qui veut l'avoir, eſt la peine & l'embarras de l'acquérir. Ce qu'une choſe vaut pour vous qui l'avez acquiſe, & qui avez beſoin de l'échanger contre quelqu'autre choſe, eſt la peine & l'embarras qu'elle vous épargne, & qu'elle peut coûter à d'autres. Ce qu'on achete avec de l'argent ou des marchandiſes, n'eſt pas moins acheté par le travail, que ce qu'on acquiert par la peine & la fatigue de ſon propre corps. Il eſt vrai que cet argent & ces marchandiſes nous épargnent cette peine: ils contiennent la valeur d'une certaine quantité de travail que nous échangeons pour ce qu'on ſuppoſe en contenir, en même tems, la valeur d'une égale quantité. Le travail a été le premier prix de la monnoie originaire qu'on a payé par-tout. C'eſt à lui, & non pas à l'or & à l'argent que le monde eſt redevable de toutes ſes richeſſes, & ſa valeur pour celui qui en eſt l'auteur, & qui a beſoin d'en échanger le produit, eſt précifément égale à

la quantité de travail qu'il le met en état d'acheter.

Mais quoique le travail ſoit la véritable meſure de la valeur échangeable de toutes les marchandiſes, ce n'eſt point par-là qu'on eſtime communément ce qu'elles valent. Il eſt ſouvent difficile de s'aſſurer de la proportion entre deux quantités de travail. Le tems qu'on met à deux ſortes d'ouvrages, ne ſuffit pas toujours pour déterminer cette proportion. Il faut faire entrer en ligne de compte les différens degrés de peine & de talent. Il peut y avoir plus de travail dans l'ouvrage d'une heure, qui eſt difficile, que dans un ouvrage de deux heures qui eſt aiſé; ou en une heure d'application dans une profeſſion qui a coûté dix ans d'apprentiſſage, qu'en un mois d'induſtrie donné à quelqu'occupation triviale dont tout le monde eſt capable. Mais il eſt malaiſé de trouver une meſure exacte de la peine & du talent. Auſſi ne les apprécie-t-on point à la rigueur quand on échange les productions de différentes ſortes de travaux. On ſe regle alors, non ſur une meſure exacte; mais ſur les offres & les propoſitions du

marché faites conformément à cette sorte d'égalité imparfaite, qui, sans avoir de précision, ne laisse pas de suffire pour le train des affaires de la vie commune.

Les marchandises d'ailleurs sont plus souvent échangées entr'elles, & par-là même, plus souvent comparées les unes avec les autres, qu'avec le travail. Il est donc plus naturel d'estimer leur valeur respective ou échangeable par la quantité d'autres marchandises, que par celle du travail qu'elles peuvent servir à acheter. Ajoutez que le commun des hommes comprend mieux ce qu'on veut dire par une quantité de telle marchandise particuliere, que ce qu'on veut dire par une quantité de travail: l'une est un objet simple & palpable; l'autre est une notion abstraite, qu'on peut rendre assez intelligible, mais qui ne se présente pas si naturellement.

Lorsque les échanges ne se font plus immédiatement, & que l'argent est devenu le moyen ou l'instrument commun du commerce, alors chaque marchandise particuliere est plus souvent échangée pour de l'argent que pour toute autre marchandise. Le boucher porte rarement son bœuf ou son mou-

ton au boulanger ou au brasseur, pour avoir en retour du pain ou de la biere; il les porte au marché où il les change contre de l'argent, & ensuite il change cet argent, contre du pain & de la biere. La quantité d'argent qu'il rapporte du marché regle ainsi la quantité de pain & de biere qu'il peut acheter ensuite. Il est donc plus simple & plus naturel qu'il estime la valeur de son bœuf ou de son mouton par la quantité d'argent, marchandise avec laquelle il les échange immédiatement, que par celle du pain & de la biere, marchandises avec lesquelles il ne peut échanger la sienne que par l'entremise d'une troisieme, qui est l'argent; & il doit plutôt dire que sa viande vaut trois ou quatre pences (*a*) la livre, que dire qu'elle vaut trois ou quatre livres de pain, ou trois ou quatre quartes de biere. De là vient l'usage d'estimer la valeur échangeable de chaque marchandise, par la quantité d'argent plutôt que par la quantité

(*a*) La livre sterling vaut vingt schelings (ou sols), le scheling douze pences (ou deniers). Selon le cours du change actuel la livre sterling vaut environ 24 liv. de notre monnoie, le scheling 1 liv. 4 sols, & le penny 2 sols.

de travail ou de marchandiſe qu'on peut avoir en échange.

Cependant la valeur de l'or & de l'argent varie comme celle de toute autre marchandiſe. Ils ſont quelquefois plus chers, quelquefois à meilleur marché, & il y a tel tems où il eſt plus aiſé, & tel autre tems où il eſt plus difficile d'en acheter. La quantité de travail qu'une quantité donnée de ces métaux peut acheter ou mettre à notre diſpoſition, & la quantité d'autres marchandiſes que nous pouvons nous procurer en échange, dépendent toujours de la fécondité ou de la ſtérilité des mines, qui ſe trouvent connues vers le tems où ſe font ces échanges. La découverte des mines abondantes de l'Amérique a réduit l'or & l'argent en Europe environ au tiers de ce qu'ils valoient auparavant. Moins il falloit de travail pour qu'ils vinſſent de la mine au marché, moins ils en pouvoient commander ou acheter quand ils y étoient arrivés; & cette révolution dans leur valeur, quoique peut-être la plus grande, n'eſt point du tout la ſeule dont parle l'hiſtoire. Mais comme une meſure de quantité telle que le pied naturel, une braſſée, une poignée, qui varie continuelle-

ment dans ſa propre quantité, ne peut jamais être une meſure exacte de la quantité des autres choſes; de même une marchandiſe dont la valeur n'eſt jamais fixe, ne peut être une meſure exacte de la valeur des autres marchandiſes. Il n'en eſt pas ainſi des quantités du travail qui, en tout tems & en tout lieu, eſt néceſſairement d'une valeur égale pour celui qui travaille. Il faut qu'il ſacrifie toujours la même portion de ſes aiſes, de ſa liberté & de ſon bonheur. Le prix qu'il paie eſt toujours le même, quelle que ſoit la quantité de marchandiſes qu'il reçoit en échange. Il peut en recevoir tantôt plus, tantôt moins; mais c'eſt leur valeur qui change, & non le travail qui les achete. En tout tems & en tout lieu ce qu'il eſt difficile de ſe procurer, ou ce qui coûte beaucoup de peine à acquérir, eſt cher, & ce qu'on peut avoir aiſément ou ce dont l'acquiſition ne coûte guere de peine, eſt à bon marché. Le travail ſeul ne variant jamais dans la valeur, eſt donc l'unique, la derniere & la véritable meſure par laquelle on peut eſtimer & comparer en tout tems & en tout lieu la valeur de toutes les marchandiſes. Il eſt leur prix réel, l'argent n'eſt que leur prix nominal.

Mais quoique des quantités égales de travail ſoyent toujours d'une valeur égale pour l'ouvrier, la perſonne qui l'emploie n'en juge pas toujours de même. Comme elle l'achete quelquefois avec plus, quelquefois avec moins de marchandiſes, elle imagine que la valeur du travail eſt auſſi véritable que celle de toutes les autres choſes. Elle le trouve cher dans un cas, & bon marché dans d'autres. Dans la réalité cependant ce ſont les marchandiſes qui ſont tantôt cheres & tantôt à bon marché.

Dans ce ſens populaire on peut donc dire que le travail a un prix réel & un prix nominal, ainſi que les marchandiſes. Son prix réel conſiſtera dans la quantité de choſes néceſſaires & commodes qu'on donne en retour; le prix nominal ſera en argent. Celui qui travaille eſt riche ou pauvre, bien ou mal récompenſé, à proportion du prix réel & non du prix nominal de ſon travail.

La diſtinction entre le prix réel & le prix nominal n'eſt pas une matiere de pure ſpéculation : elle peut être quelquefois d'un grand uſage dans la pratique. Le même prix réel eſt toujours de la même valeur, mais à cauſe de la variation dans la valeur de l'or & de l'argent,

la valeur du même prix nominal n'eſt pas toujours la même. Ainſi quand on vend une terre avec la réſerve d'une rente perpétuelle, ſi on veut que cette rente ſoit toujours de la même valeur, il eſt important pour la famille en faveur de laquelle on l'établit, qu'elle ne conſiſte pas dans une ſomme d'argent particuliere. Sa valeur en ce cas ſeroit ſujette à des variations de deux eſpeces différentes ; 1°. à celles qui naiſſent de ce que les quantités d'or & d'argent contenues dans la monnoie d'une même dénomination ne ſont pas toujours égales ; 2°. à celles qui viennent de ce que des quantités égales d'or & d'argent n'ont pas en tout tems la même valeur.

Les princes & les Etats ſouverains ont ſouvent imaginé qu'ils avoient pour le moment un intérêt à diminuer la quantité de métal pur contenue dans leurs monnoies ; mais il ne leur eſt guere venu dans l'eſprit qu'ils euſſent un intérêt à l'augmenter. Auſſi je penſe que chez toutes les nations elle a toujours été en diminuant. Ces ſortes de variations tendent donc preſque toujours à diminuer les rentes en argent.

La découverte de l'Amérique a fait baiſſer en Europe la valeur de l'or &

de l'argent. On suppose communément, quoique sans preuve certaine, à ce qu'il me paroît, qu'elle continue de baisser & baissera encore long-tems par degrés. En partant de cette supposition, la valeur des rentes doit plutôt diminuer qu'augmenter, quand même elles seroient payables, non en argent monnoyé de telle quantité & de telle dénomination (en tant de livres sterl. par exemple), mais en tant d'onces d'argent pur ou à tel titre.

Les rentes stipulées en bled ont beaucoup mieux conservé leur valeur que celles stipulées en argent, lors même que la monnoie n'a point été altérée. Par un acte parlementaire de la dix-huitieme année du regne d'Elisabeth, il a été statué que les fermiers des colleges leur payeroient le tiers de leur redevance en bled, soit en nature, soit au prix courant du marché le plus proche. Selon le docteur Blackstone, l'argent provenant de cette rente en bled & qui n'étoit originairement que le tiers de la redevance en total, se monte aujourd'hui à-peu-près au double de celui que rapportent les deux autres tiers. A ce compte les anciennes rentes des colleges en argent sont presque réduites à la

quatrieme partie de leur valeur, ou ne valent guere mieux que la quatrieme partie du bled qu'elles valoient anciennement. Mais depuis le regne de Philippe & de Marie la dénomination de la monnoie n'a souffert en Angleterre que peu ou point d'altération, & le même nombre de livres, de schelings & de deniers, a contenu à-peu-près la même quantité d'argent pur. La dégradation dans la valeur de ces rentes pécuniaires vient donc entierement de la dégradation dans la valeur de l'argent.

La perte est encore souvent plus grande, quand, à la dégradation dans la valeur de l'argent, il se joint une diminution dans la quantité qu'en contient la monnoie dont la dénomination ne change pas. En Ecosse où ces sortes d'altérations ont été plus considérables qu'en Angleterre; en France où elles ont encore été plus grandes qu'en Ecosse, d'anciennes rentes qui, dans leur origine avoient une valeur considérable, ont été ainsi réduites presqu'à rien.

Des quantités égales de bled, denrée qui fait la subsistance de l'ouvrier, approchent plus, au bout d'un long terme, des quantités égales de travail, que n'en peuvent approcher des quan-

tités égales d'or & d'argent, peut-être même de toute autre marchandiſe. Ainſi des quantités égales de bled, dans un long eſpace de tems, approcheront plus de la même valeur réelle, ou, ce qui revient au même, celui qui en ſera le poſſeſſeur, ſera plus près de pouvoir acheter ou mettre à ſa diſpoſition la même quantité du travail d'autrui. Je dis que le bled approchera plus près de ce point que toute autre marchandiſe; car il n'y atteindra pas lui-même exactement. La ſubſiſtance de l'ouvrier, ou le prix réel du travail, comme je tâcherai de le montrer ci-après, n'eſt pas la même dans tous les cas. Elle eſt plus abondante dans une ſociété qui marche vers l'opulence, que dans une autre qui n'avance ni ne recule, & plus dans celle-ci que dans une qui décline. Cependant toute autre denrée ou marchandiſe achetera, en quelque tems particulier que ce ſoit, une plus grande ou une plus petite quantité de travail en proportion de la quantité de ſubſiſtance que ce travail pourra procurer dans le même tems. Une rente qu'on ſe réſerve en bled, n'eſt donc ſujette qu'aux variations dans la quantité de travail qu'une certaine quantité de bled peut-

acheter ; au lieu qu'une rente en toute autre eſpece de marchandiſe eſt ſujette non-ſeulement aux variations dans la quantité de travail que telle quantité particuliere de bled peut acheter, mais encore aux variations dans la quantité de bled que peut acheter telle quantité particuliere de marchandiſe.

Il faut cependant obſerver que quoique la valeur réelle d'une rente en bled varie beaucoup moins d'un ſiecle à l'autre, que celle d'une rente en argent, elle varie beaucoup plus d'une année à l'autre. Le prix du travail en argent, comme je le ferai voir ci-après, ne change pas d'une année à l'autre, comme le prix du bled en argent, & il paroît ſuivre par tout, non le prix paſſager & accidentel, mais le prix moyen ou ordinaire de cette denrée néceſſaire à la vie. Le prix moyen ou ordinaire du bled, comme je le ferai voir auſſi, eſt réglé à ſon tour par la valeur de l'argent, par la quantité de travail qu'il faut employer, & conſéquemment du bled qu'il faut conſommer pour que telle quantité déterminée de ce métal vienne de la mine au marché. Mais quoique la valeur de l'argent varie quelquefois beaucoup d'un ſiecle à l'autre, elle ne

varie guere d'une année à l'autre, & ſouvent elle reſte la même, ou à-peu-près la même l'eſpace d'un demi-ſiecle ou d'un ſiecle de ſuite. Le prix moyen ou ordinaire du bled en argent peut donc être le même ou a-peu-près durant cette longue période, & le prix du travail en argent auſſi, pourvu du moins que la ſociété reſte à d'autres égards dans le même état ou à-peu-près. Cependant le prix paſſager & accidentel du bled peut ſouvent être une année le double de ce qu'il étoit l'année d'auparavant. Il peut aller, par exemple, de vingt-cinq à cinquante ſchelings la meſure de huit boiſſeaux. Mais, quand il eſt à ce dernier prix, non ſeulement la valeur nominale d'une rente en bled, mais ſa valeur réelle eſt double de ce qu'elle étoit à vingt-cinq ſchelings, & avec la même quantité de bled on achetera, ou l'on aura à ſa diſpoſition le double de travail qu'on pourroit acheter avec la plupart des autres marchandiſes, le prix du travail en argent & celui de la plupart des autres choſes demeurant le même pendant toutes ces variations.

Il paroît évidemment par-là que le travail eſt la ſeule meſure univerſelle &

exacte, la ſeule regle par laquelle nous pouvons comparer en tout tems & en tout lieu les valeurs des différentes marchandiſes. On convient que nous ne pouvons eſtimer leur valeur réelle d'un ſiecle à l'autre par les quantités d'argent données pour elles. Nous ne pouvons pas non plus l'eſtimer d'une année à l'autre par les quantités de bled; mais nous pouvons le faire avec la plus grande exactitude, & de ſiecle en ſiecle, & d'année en année, par les quantités du travail. D'un ſiecle à l'autre le bled eſt une meilleure meſure que l'argent, parce qu'à cette diſtance, il approche plus près du point où l'on peut diſpoſer de la même quantité de travail. D'une année à l'autre, c'eſt tout le contraire, parce qu'il en approche moins.

Mais quoique la diſtinction du prix réel & nominal puiſſe être utile dans l'établiſſement d'une rente perpétuelle ou dans celui des redevances ſtipulées par un long bail, elle n'eſt d'aucun uſage pour vendre ou acheter dans le cours ordinaire de la vie.

Dans un tems & un lieu donnés le prix réel & le prix nominal de toutes les marchandiſes ſont exactement en proportion l'un avec l'autre. Par exem-

ple, ſelon que vous aurez plus ou moins d'argent d'une marchandiſe au marché de Londres, vous pourrez y acheter en ce moment ou avoir à votre diſpoſition plus ou moins du travail d'autrui. Ainſi au même tems & au même endroit donnés, l'argent eſt la meſure exacte de la valeur échangéable de toutes les marchandiſes; mais il ne l'eſt pas autrement.

Quoiqu'à des endroits diſtans l'un de l'autre il n'y ait pas de proportion réguliere entre le prix réel des marchandiſes & leur prix en argent, cependant le marchand qui tranſporte ſes marchandiſes d'un endroit à l'autre, n'a rien à conſidérer que les prix en argent, ou la différence entre la quantité d'argent qu'elles lui coûtent & celle qu'il les vendra. Il peut ſe faire qu'avec une demi-once d'argent, on ſe procure à Canton le double du travail & le double des beſoins & des commodités de la vie qu'on ſe procureroit à Londres avec une once. Une marchandiſe qui ſe vendroit une demi-once d'argent à Canton, pourroit y être ainſi réellement plus chere & d'une importance plus réelle pour le poſſeſſeur que celle qui ſe vendroit une once d'argent

à Londres ne le ſeroit pour celui qui la poſſéderoit. Si cependant un marchand de Londres peut acheter à Canton pour une demi once d'argent une marchandiſe qu'il revende enſuite une once d'argent à Londres, il gagne à ce marché cent pour cent, tout comme ſi une once d'argent avoit précisément la même valeur à Londres qu'à Canton. Il lui eſt égal qu'une demi-once d'argent lui eût procuré plus du travail d'autrui, & une plus grande quantité des beſoins & commodités de la vie à Canton, qu'une once à Londres; avec une once il aura toujours à Londres le double de ce qu'il aura avec une demi-once, & voilà juſtement ce qu'il lui faut.

C'eſt donc le prix nominal des marchandiſes, ou leur prix en argent, qui décide en dernier reſſort de la prudence ou de l'imprudence de tous les achats & de toutes les ventes, & qui par-là regle toutes les affaires de la vie commune, où il eſt queſtion de la valeur; & par conſéquent il n'eſt pas étonnant qu'on y ait fait beaucoup plus d'attention qu'au prix réel.

Il peut être cependant quelquefois utile dans un ouvrage comme celui-ci,

de comparer les différentes valeurs réelles d'une marchandiſe particuliere dans des tems & des lieux différens, ou de voir les divers degrés de pouvoir qu'elles ont donné en diverſes occaſions à leurs poſſeſſeurs ſur le travail d'autrui. Les quantités d'argent données communément pour la marchandiſe, ſont moins à conſidérer en ce cas que les quantités de travail qui pouvoient être achetées avec ces quantités d'argent. Mais à peine peut-on connoître avec quelqu'exactitude les prix courans du travail à des tems & à des lieux éloignés. Quiqu'on n'ait pas tenu regiſtre de ceux du bled en beaucoup d'endroits, ils ne laiſſent pas d'être généralement bien mieux connus, parce que les hiſtoriens & d'autres écrivains en ont fait mention plus ſouvent. En général il faut donc nous en contenter; non qu'ils ſoyent toujours exactement dans la même proportion que les prix du travail, mais parce que communément on n'a pas de meilleure approximation.

Dans les progrès de l'induſtrie les nations commerçantes ont trouvé qu'il étoit de leur intérêt de faire de la monnoie de différens métaux. Elles ont

fait frapper des pieces de monnoie d'or pour des gros paiemens, d'autres d'argent pour les achats de médiocre valeur, & d'autres de cuivre ou de quelqu'autre métal commun pour ceux d'une valeur inférieure. Cependant elles ont regardé un de ces métaux comme étant plus particulierement la mesure de valeur qu'aucun des deux autres; & il paroît qu'elles ont généralement donné cette préférence au métal qui leur a servi d'abord d'instrument de commerce. Elles ont continué par habitude l'usage qu'elles en avoient fait par nécessité.

On dit que les Romains n'avoient encore que de la monnoie de cuivre cinq ans avant la derniere guerre punique, tems auquel ils firent frapper de la monnoie d'argent. Aussi le cuivre paroît avoir toujours conservé dans cette république la qualité de mesure de valeur. On y faisoit tous les comptes, & on y calculoit la valeur de tous les biens en *as* & en *sesterces*. L'*as* y fut toujours la dénomination d'une monnoie de cuivre: le mot *sesterce* signifie deux as & demi. Par conséquent quoique le sesterce fût toujours une monnoie d'argent, sa valeur étoit estimée

mée en cuivre. On difoit à Rome de celui qui devoit de groffes fommes, qu'il avoit beaucoup de cuivre à autrui.

Il femble que les nations du Nord qui fe font établies fur les ruines de l'Empire Romain ayent eu dès les commencemens de leur établiffement de la monnoie d'argent, & qu'elles ne connurent ni celle d'or ni celle de cuivre que plufieurs fiecles après. Il y eut des monnoies d'argent en Angleterre du tems des Saxons; mais il n'y en eut guere en or jufqu'au tems d'Edouard III. & point en cuivre jufqu'à celui de Jacques I. C'eft par cette raifon qu'en Angleterre, &, à ce que je crois, chez toutes les nations modernes de l'Europe tous les comptes font tenus, & la valeur de toutes les marchandifes & de tous les biens énoncée en argent. Quand nous voulons exprimer à quoi fe monte la fortune de quelqu'un, nous ne parlons guere du nombre de guinées, mais du nombre de livres qu'on en donneroit.

Dans tous pays, je penfe, on n'a pu faire originairement des offres réelles que dans les efpeces du feul métal qui étoit confidéré particulierement comme mefure de valeur. On a frappé

des monnoies d'or en Angleterre longtems avant que l'or y fût regardé comme paiement légal. La proportion entre les valeurs des monoies d'or & d'argent n'étoit fixée par aucune loi ou proclamation publique : on laissoit au marché à l'établir. Si un débiteur offroit de payer en or, le créancier pouvoit ou rejeter le paiement, ou l'accepter à telle évaluation de l'or dont ils convenoient entr'eux. Actuellement le cuivre n'est point une offre légale de paiement, si ce n'est dans le change des petites pieces d'argent. Dans cet état des choses, la distinction entre le métal, mesure de valeur, & celui qui ne l'étoit pas, étoit quelque chose de plus qu'une distinction nominale.

Par la suite le peuple étant devenu plus familier avec l'usage des différens métaux monnoyés, & connoissant par conséquent mieux leurs valeurs respectives, on a jugé, je pense, dans la plupart des pays, qu'il falloit constater cette proportion, & déclarer par une loi, qu'une guinée, par exemple, de tel titre & de tel poids vaudroit vingt-un schelings, & feroit un paiement légal pour une dette de pareille somme. Dans cet état des choses & pendant

que ſubſiſte une proportion réglée de cette nature, la diſtinction entre le métal, meſure de valeur, & celui qui ne l'eſt pas, n'eſt guere qu'une diſtinction nominale.

Cependant dès qu'il arrive quelque changement dans cette proportion réglée, cette diſtinction redevient, ou ſemble au moins redevenir quelque choſe de plus qu'une diſtinction nominale. Si, par exemple, la valeur fixée ou réglée d'une guinée venoit à être réduite à vingt ſchelings, ou à monter à vingt-deux, tous les comptes & preſque toutes les obligations pour dette étant articulées en argent, la plus grande partie des paiemens pourroit ſe faire, comme auparavant, avec la même quantité d'argent, mais non avec la même quantité d'or. Il faudroit plus d'or dans un cas & moins dans l'autre; l'argent paroîtroit plus invariable que l'or dans ſa valeur; il ſembleroit que la valeur du premier de ces métaux meſureroit la valeur du ſecond, & non le ſecond la valeur du premier. La valeur de l'or paroîtroit dépendante de la quantité d'argent qu'on auroit en échange, & celle de l'argent indépendante de la quantité d'or qu'on donneroit pour elle.

Cette différence ne viendroit pourtant que de la coutume de tenir les comptes & d'exprimer le montant des grandes & des petites ſommes plutôt en argent qu'en or. En admettant ce changement, un billet de M. Drummond de vingt-cinq ou de cinquante guinées ſeroit encore payable de la même maniere qu'il l'étoit auparavant. Il le ſeroit avec la même quantité d'or, & ne le ſeroit plus avec la même quantité d'argent. Or dans ce paiement ce ſeroit l'or qui paroîtroit plus invariable dans ſa valeur, & ce ſeroit la valeur de l'or qui paroîtroit meſurer celle de l'argent. Si la coutume de tenir les comptes & d'exprimer les billets & autres obligations en monnoie d'or, devenoit générale, on regarderoit l'or & non l'argent comme étant la meſure particuliere de valeur.

Dans la réalité tant qu'il y a quelque proportion réglée entre les valeurs reſpectives des monnoies de différens métaux, c'eſt la valeur du métal le plus précieux qui regle celle de toute la monnoie. Douze *pences* ou deniers de cuivre contiennent une demi-livre ou huit onces de cuivre, qui n'eſt pas de la meilleure qualité, & qui, avant d'être

frappé, vaut rarement ſept *pences* en argent. Mais comme par le réglement des Monnoies, douze de ces *pences* valent un ſcheling, on les prend au marché pour l'équivalent d'un ſcheling, & en tout tems on peut avoir un ſcheling à leur place. Avant même qu'on fît la derniere réforme de la monnoie d'or de la Grande-Bretagne, l'or, au moins celui qui circuloit à Londres & dans les environs, étoit en général moins dégradé par le frai que la plus grande partie de l'argent. Cependant vingt-un ſchelings uſés & effacés étoient conſidérés comme l'équivalent d'une guinée qui étoit uſée & peut-être effacée de ſon côté, mais qui rarement l'étoit autant. Peut-être n'eſt-il pas poſſible de porter la monnoie courante d'aucune nation plus près du poids qu'elle doit avoir, qu'on ne l'a fait à l'égard de notre monnoie d'or, par les derniers réglemens; & l'ordre de ne recevoir l'or qu'au poids dans toutes les caiſſes publiques lui conſervera vraiſemblablement cette intégrité tant qu'on y tiendra la main. Depuis cette réforme la dégradation & le frai dans la monnoie d'argent ſont reſtés les mêmes qu'auparavant, ce qui n'empêche pas

que vingt-un ſchelings de cet argent dégradé ne ſoyent encore conſidérés dans le commerce comme valant une guinée de cette excellente monnoie d'or.

Il eſt évident que la réforme de la monnoie d'or a hauſſé la valeur de la monnoie d'argent qu'on donne en échange.

A la Monnoie d'Angleterre on fait avec une livre d'or quarante-quatre guinées & demie, ce qui, à vingt-un ſchellings la guinée, eſt égal à quarante-ſix livres quatorze ſchelings & ſix deniers. Une once de cette monnoie d'or vaut donc trois livres dix-ſept ſchelings dix deniers & demi en argent. Il n'y a point de droit ou de ſeigneuriage en Angleterre ſur la fabrication des monnoies, & celui qui porte à la Monnoie une livre ou une once d'or au titre en lingots, y reçoit une livre ou une once d'or monnoyé ſans aucune déduction. C'eſt pourquoi l'on dit que le prix de l'or à la Monnoie d'Angleterre eſt de trois livres dix-ſept ſchelings & dix deniers & demi l'once.

Avant la réforme de la monnoie d'or le prix du marché pour l'or au titre en ligots avoit excédé pendant plu-

ſieurs années trois livres dix-neuf ſchelings, & fort ſouvent quatre livres l'once; & il eſt probable que dans l'état de dégradation & de frai où étoit la monnoie d'or, cette ſomme contenoit rarement plus d'une once d'or au titre. Depuis cette réforme le prix du marché de l'or au titre en lingots paſſe rarement trois livres dix-ſept ſchelings ſept deniers l'once. Auparavant le prix du marché ſe trouvoit toujours plus ou moins ſupérieur à celui qu'on donnoit à la Monnoie; depuis il a été conſtamment au-deſſous. La derniere réforme de la monnoie d'or n'a donc pas ſeulement hauſſé la valeur de cette monnoie, mais elle a augmenté celle de la monnoie d'argent proportionellement à l'or en l'ingots, & vraiſemblablement auſſi en proportion de toutes les autres marchandiſes, quoique le prix de la plupart des autres marchandiſes étant déterminé par tant de cauſes, le hauſſement de la valeur des monnoies d'or ou dargent proportionnellement à elles, ne puiſſe être auſſi clair & auſſi ſenſible.

A la Monnoie d'Angleterre avec une livre d'argent au titre en lingots on frappe ſoixante-deux ſchellings conte-

nant de même une livre d'argent au titre. En conséquence on dit que le prix de l'argent à la Monnoie d'Angleterre est cinq schellings deux deniers l'once, ou qu'on y donne cette quantité d'argent monnoyé pour une once d'argent au titre en lingots. Avant la réforme de la monnoie d'or l'once d'argent au titre en lingots valoit au prix du marché cinq schelings, cinq, six, sept, & quelquefois huit deniers; mais à ce qu'il paroît le plus communement sept. Depuis cette réforme ce prix du marché est tombé à cinq schelings, trois, quatre & cinq deniers l'once, & il n'a jamais excédé cette derniere somme: ainsi quoique le prix du marché de l'argent en lingots ait baissé considérablement depuis la réforme de la monnoie d'or, il a moins baissé que celui qu'on en donnoit à la Monnoie.

Comme le cuivre est estimé beaucoup au-dessus de sa valeur réelle dans les différens métaux des Monnoies Angloises, ainsi l'argent est estimé un peu au-dessous de la sienne. En Europe avec une once d'or pur, monnoie de France ou de Hollande, on a environ quatorze onces d'argent pur. En

Angleterre on en a quinze. C'eſt plus qu'elle n'en vaut ſuivant l'eſtimation commune de l'Europe. Mais comme le prix du cuivre en barres ne hauſſe point en Angleterre par le haut prix du cuivre monnoyé, de même le prix de l'argent en lingots n'y baiſſe point par le bas prix de l'argent monnoyé. L'argent en lingots y conſerve ſa proportion réelle avec l'or, par la même raiſon que le cuivre en barres conſerve la ſienne avec l'argent.

Lors de la réforme de la monnoie d'argent ſous Guillaume III, le prix de l'argent en lingots continua d'être encore quelque temps un peu au-deſſus de celui qu'on en donnoit à la Monnoie. M. Locke attribuoit ce haut prix à la permiſſion d'exporter l'argent en lingots & à la défenſe d'exporter l'argent monnoyé. Cette permiſſion d'exporter, diſoit-il, fait qu'on demande plus d'argent en lingots que d'argent monnoyé; mais le nombre des gens qui ont beſoin de monnoie d'argent pour les ventes & les achats qui ſe font dans l'intérieur du royaume, eſt certainement beaucoup plus grand que le nombre de ceux qui ont beſoin d'argent en lingots, ſoit pour

l'exportation, ſoit pour tout autre uſage. La même permiſſion & la même défenſe ſubſiſtent à préſent par rapport à l'or en lingots & à l'or monnoyé ; & cependant le prix de l'or en lingots eſt devenu inférieur à celui qu'on en donne à la Monnoie. Mais alors, comme aujourd'hui, l'argent dans les Monnoies Angloiſes étoit eſtimé au-deſſous de ce qu'il vaut en proportion de l'or ; & la monnoie d'or (qu'on ne croyoit pas avoir beſoin de réforme en ce tems-là) régloit, comme elle fait encore aujourd'hui, la valeur de toutes les autres. La réforme faite dans la monnoie d'argent n'ayant pas réduit alors le prix de l'argent en lingots à celui qu'on en donnoit à la Monnoie, il n'eſt guere probable qu'une pareille réforme en vînt à bout de nos jours.

Si la monnoie d'argent pouvoit être ramenée auſſi près de ſon véritable poids que celle d'or, il eſt probable que ſelon la proportion actuelle, on auroit avec une guinée plus d'argent monnoyé qu'en lingots. La monnoie d'argent contenant tout le poids qu'elle doit avoir, il y auroit un profit à la fondre, afin de la vendre d'abord

en lingots pour de la monnoie d'or, & à changer ensuite cette monnoie d'or contre de la monnoie d'argent, qu'on refondroit encore. Un changement dans la proportion actuelle semble être le seul moyen de parer à cet inconvénient.

Il vaudroit peut-être mieux que la monnoie d'argent fût estimée autant au dessus de sa véritable valeur, qu'elle l'est au dessous. Mais il faudroit ordonner en même tems que tout paiement légal en argent n'excédât pas une guinée, comme le paiement légal en cuivre ne doit pas excéder un schelling. Moyennant ce réglement, aucun créancier ne pourroit être trompé en conséquence de la haute évaluation de l'argent monnoyé, comme aucun ne peut l'être à présent en conséquence de la haute évaluation du cuivre. Les Banquiers seuls en souffriroient. Quand tout le monde fond chez eux pour retirer son argent, ils s'efforcent quelquefois de gagner du tems en payant en pieces de six deniers ou *pences*, & un tel réglement leur ôteroit cette misérable ressource dont ils se servent pour éluder le paiement immédiat. Ils seroient obligés

conséquemment d'avoir en tout tems de plus gros fonds dans leurs caisses qu'ils n'en ont à présent; & quoique ce fût sans doute un grand inconvénient pour eux, ce seroit en même tems une grande sûreté pour leurs créanciers.

Trois livres dix-sept schelings dix deniers & demi (prix de l'or à la Monnoie) ne contiennent certainement pas plus d'une once d'or au titre, même dans notre monnoie d'or actuelle, toute excellente qu'elle est, & on peut croire là-dessus qu'avec pareille somme on n'auroit pas plus d'une once d'or au titre en lingots. Mais l'or monnoyé est plus commode que l'or en lingots; & quoique la fabrication des monnoies soit libre d'impôts en Angleterre, cependant l'or qu'on porte en lingots à la Monnoie peut rarement revenir monnoyé à son propriétaire avant qu'il se passe plusieurs semaines, & dans l'embarras où on est aujourd'hui à la Monnoie, il faut même un délai de plusieurs mois pour le ravoir. Or ce délai équivaut à un petit droit ou impôt, & donne à l'or monnoyé un peu plus de valeur qu'à l'autre. Si dans nos Monnoies Angloi-

ſes l'argent étoit eſtimé au prorata de la valeur qu'il doit avoir par proportion avec l'or, le prix de l'argent en lingots tomberoit au deſſous du prix qu'on en donne à la Monnoie, ſans qu'il fût beſoin d'aucune réforme dans nos pieces d'argent, leur valeur dans l'état même de dégradation où elles ſont étant réglée par la valeur de l'excellente monnoie d'or qu'on peut avoir en échange.

Un petit ſeigneuriage ou droit ſur la fabrication des monnoies d'or & d'argent augmenteroit probablement encore la ſupériorité de ces deux métaux monnoyés ſur pareille quantité de l'un & de l'autre en lingots. Dans ce cas la fabrication accroîtroit la valeur du métal frappé en proportion de l'étendue de ce petit droit, par la même raiſon que la façon donne un accroiſſement de valeur dû à la vaiſſelle d'argent en proportion du prix de cette façon. La ſupériorité de la monnoie ſur les lingots empêcheroit de la fondre & en décourageroit l'exportation. Si dans quelque néceſſité publique il falloit exporter de la monnoie, la plus grande partie de ce qui ſortiroit, rentreroit de ſoi-même. On

ne pourroit la vendre chez l'Etranger que pour ſon poids en lingots; il y auroit par conſéquent un profit à la rapporter dans le pays. Il y a en France un ſeigneuriage d'environ huit pour cent ſur la fabrication des monnoies, & on dit que la monnoie de France exportée retourne d'elle-même en France.

Les variations accidentelles de l'or & de l'argent en lingots dans le prix du marché, viennent des mêmes cauſes qui produiſent celles du prix de toutes les autres marchandiſes. Dans les pays qui n'ont point de mines en propre, il faut une importation continuelle pour réparer la perte qui s'en fait par divers accidens ſur terre & ſur mer, par ce qui s'en conſomme en dorure, en vaiſſelle, en galons & en broderie, & par le frai de la monnoie & de la vaiſſelle qui s'uſent. On peut croire que les marchands importateurs tâchent, comme tous les autres marchands, de régler leurs importations dans l'occaſion ſur le beſoin qu'ils jugent qu'on en peut avoir dans le moment. Cependant malgré toute leur attention ils en importent quelquefois plus, quelquefois moins en lingots

qu'on n'en demande. Dans le premier cas, plutôt que de se mettre dans le risque & dans l'embarras d'une nouvelle exportation, ils aiment quelquefois mieux en vendre une partie moins cher que le prix moyen ou ordinaire. Dans le second, ils gagnent quelquefois au-delà de ce prix. Mais quand avec toutes ces variations accidentelles le prix du marché de l'or ou de l'argent en lingots reste plusieurs années de suite ou moins au dessus ou plus ou moins au dessous du prix qu'on en donne à la Monnoie, nous pouvons être assurés que cette constante supériorité ou infériorité du prix est l'effet de quelque chose dans l'état de la monnoie, qui la met au dessus ou au-dessous de la valeur de la quantité précise de métal qu'elle doit contenir. La durée & la constance de l'effet suppose une durée & une constance proportionnée dans la cause.

L'argent d'un pays dans un tems & dans un lieu donnés, est une mesure de valeur plus ou moins exacte, selon que la monnoie qui a cours dans ce pays, est plus ou moins exactement conforme à son titre, & selon qu'elle contient plus ou moins exactement la

quantité précise d'or ou d'argent purs qu'elle doit contenir. Par exemple, si en Angleterre quarante-quatre guinées & demie contenoient exactement le poids d'une livre d'or au titre, ou bien onze onces d'or pur & une once d'alliage, la monnoie d'or d'Angleterre seroit en un tems & en un lieu particuliers quelconques, une mesure de la valeur des marchandises aussi exacte que le comporteroit la nature des choses. Mais si par les frottemens & le frai quarante-quatre guinées & demie contiennent généralement moins d'une livre pesant d'or au titre, la diminution cependant étant plus grande en certaines pieces que dans d'autres, la mesure de valeur devient sujette à la même espece d'incertitude à laquelle sont communément exposés tous les autres poids & mesures. Comme il arrive rarement que ceux-ci soyent parfaitement conformes à leur étalon, le marchand regle autant qu'il peut le prix de ses marchandises, non sur ce que doivent être ces poids & mesures, mais sur ce que l'estimation moyenne & l'expérience lui montrent qu'elles sont actuellement. En conséquence d'un pareil désordre dans la

monnoie, le prix des marchandiſes vient de même à ſe regler non ſur la quantité d'or ou d'argent pur que doit contenir la monnoie, mais ſur ce qu'on juge d'après une eſtimation moyenne, & d'après l'expérience qu'elle en contient actuellement.

Obſervez que par le prix pécuniaire des marchandiſes, j'entends toujours la quantité d'or ou d'argent pur pour laquelle on les vend, ſans aucun égard à la dénomination de la monnoie. Je regarde, par exemple, ſix ſchelings & huit deniers, au tems d'Edouard I, comme faiſant le même prix en argent que fait actuellement une livre ſterling, parce qu'autant que nous en pouvons juger, ils contenoient la même quantité d'argent pur.

CHAPITRE VI.

Des parties conſtituantes du prix des marchandiſes.

DANS cet état informe par où commence la ſociété, & qui précede l'accumulation des fonds & la propriété

des terres, la proportion entre les quantités de travail néceſſaires pour acquérir différens objets, paroît être le ſeul point qui puiſſe donner une regle pour les échanges. Si dans une nation de chaſſeurs, par exemple, il en coûte ordinairement deux fois plus de peine pour tuer un bievre ou caſtor, que pour tuer un daim; un bievre doit actuellement s'échanger contre deux daims. Il eſt naturel que ce qui eſt d'ordinaire le fruit de deux jours ou de deux heures de travail, ſoit eſtimé ou vaille le double de ce qui eſt communément le fruit du travail d'un jour ou d'une heure.

Si une eſpece de travail eſt plus dure qu'une autre, on aura naturellement égard à ſa difficulté; & le produit du travail d'une heure dans un genre, ſera ſouvent échangé contre le produit du travail de deux heures dans un autre genre.

Ou ſi une eſpece de travail demande un degré extraordinaire d'adreſſe ou de génie, l'eſtime que font les hommes de ces qualités, donnera naturellement à leur produit une valeur ſupérieure à celle du tems qu'on y aura mis. Rarement acquiert-on des ta-

lens ſinguliers, autrement que par une longue application, & ſouvent la valeur ſupérieure de leur produit n'eſt rien de plus qu'une compenſation raiſonnable pour le tems & la peine qu'il a fallu pour les acquérir. Quand la ſociété s'eſt perfectionnée, on tient ordinairement compte dans le ſalaire du travail de la difficulté & du talent ſupérieur ; & il eſt probable qu'elle a fait quelque choſe d'approchant dès ſon enfance.

Dans cet état des choſes la quantité du travail qu'il en coûte communément pour acquérir ou produire quelque marchandiſe, eſt le ſeul point qui puiſſe régler la quantité de travail dont elle doit communément procurer l'achat ou la diſpoſition, ou qu'on doit avoir en échange.

Dès qu'il y aura des fonds accumulés entre les mains de certains particuliers, ils s'en ſerviront pour faire travailler des gens induſtrieux, auxquels ils fourniront les matieres & la ſubſiſtance pour faire un profit par la vente de leur ouvrage, ou par ce que le travail ajoute à la valeur des matieres. Dans l'échange qui ſe fait de ce qui eſt completement ma-

nufacturé, soit pour de l'argent, soit pour du travail ou d'autres marchandises, outre ce qui peut suffire pour payer les matieres & le salaire des ouvriers, il faut encore donner quelque chose pour les profits de l'entrepreneur de l'ouvrage, qui hasarde ses fonds dans l'entreprise. La valeur que les ouvriers ajoutent aux matieres se résout donc en ce cas en deux parties, dont une paye leur salaire, l'autre les profits que celui qui les employe, fait sur tous les fonds des matériaux & du salaire qu'il a avancés. Il n'auroit point d'intérêt à faire travailler, s'il n'attendoit de la vente de l'ouvrage, quelque chose de plus que ce qui suffiroit pour remplacer ses fonds ; & si ses profits ne devoient pas avoir quelque proportion avec l'étendue de ses fonds, il n'auroit aucun intérêt à en employer de gros plutôt que de petits.

On pourroit croire peut-être que ce qu'on appelle profits des fonds, n'est qu'un nom différent pour marquer le salaire d'une espece particuliere de travail, qui est l'inspection & la direction du travail même. Cependant ils sont toute autre chose; ils se reglent sur de tout autres principes, & n'ont

aucune proportion avec la quantité, la difficulté ou l'induſtrie de ce travail ſuppoſé d'inſpection & de direction. Ils ſont entierement réglés pour la valeur des fonds employés & plus ou moins proportionnés à l'étendue de ces fonds. Suppoſons, par exemple, qu'en tel lieu particulier, où le profit annuel des fonds d'une manufacture eſt de dix pour cent, il y ait deux manufactures différentes qui occupent chacune vingt ouvriers, gagnant chacun 15 liv. ſterlings par an, par conſéquent 300 à eux tous. Suppoſons encore que les matieres travaillées dans une de ces manufactures ſoyent plus groſſieres, & qu'elles ne coûtent que 700 livres ſterlings, tandis que les matieres de l'autre plus précieuſes en coûtent 7000; le capital employé dans la premiere ſe montera ſeulement à 1000 livres ſterlings, au lieu que le capital employé dans la ſeconde ſe montera à ſept mille trois cents. Ainſi à dix pour cent de bénéfice, l'entrepreneur de l'une comptera ſeulement ſur cent livres de profit annuel, tandis que l'entrepreneur de l'autre comptera ſur environ ſept cents trente livres; mais quoique leurs profits ſoyent ainſi fort

inégaux, leur travail d'inſpection & de direction peut être égal ou à-peu-près le même. Dans les grands ouvrages, on le confie ſouvent preſqu'en entier à un principal commis dont les gages expriment proprement quelle eſt ſa valeur. Quoique pour fixer cette valeur on ait communément égard non ſeulement à ſa peine & à ſon induſtrie, mais encore à la confiance dont il eſt dépoſitaire, cependant ſes gages n'ont jamais de proportion réguliere avec le capital dont il inſpecte l'adminiſtration, & le propriétaire de ce capital s'attend toujours que ſes profits en auront une, quoiqu'il ſe décharge de preſque tout le ſoin ſur la vigilance de ſon commis. Ainſi dans le prix des marchandiſes, les profits des fonds ſont une ſource de valeur abſolument différente du ſalaire du travail, & ils ſe reglent par de tout autres principes.

Par conſéquent dans cet état des choſes, la quantité du travail qu'on met communément à acquérir ou à produire une marchandiſe, n'eſt plus le ſeul point qui puiſſe régler les quantités du travail d'autrui qu'on doit ſe procurer par le moyen de cette marchandiſe.

Dès que toutes les terres d'un pays deviennent des propriétés particulieres, les propriétaires, ainſi que tous les autres hommes, ſont bien aiſes de recueillir où ils n'ont point ſemé, & ils demandent une rente pour le produit naturel du ſol. C'eſt un prix additionnel ſur les bois des forêts, ſur l'herbe des champs, & ſur tous les fruits que la terre produit d'elle-même, & qui, lorſqu'elle étoit commune, coûtoient ſimplement la peine de les cueillir. Il faut payer la permiſſion de le faire, & lorſqu'on les échange pour de l'argent, pour du travail ou pour d'autres marchandiſes, outre ce qui eſt dû tant pour la peine de les recueillir que pour les profits des fonds employés à ce travail, il faut mettre encore quelque choſe de plus pour le prix de la permiſſion; prix qui conſtitue la premiere rente de la terre. Cette rente forme ainſi une troiſieme ſource de valeur dans le prix de la plupart des marchandiſes.

Dans cet état des choſes, ni la quantité du travail qu'on employe communément à l'acquiſition ou à la production d'une marchandiſe, ni les profits des fonds avancés pour fournir le ſa-

laire & les matieres de ce travail ne ſont plus les ſeuls points qui peuven déterminer quelle eſt la quantité d travail qu'on doit acheter, ou avoi à ſa diſpoſition, ou avoir en échang pour cette marchandiſe. Il y a pour lors une troiſieme circonſtance à con ſidérer, ſavoir, la rente de la terre & il faut que la marchandiſe procur l'achat, la diſpoſition ou l'échange d'u ſurcroît de travail, pour que la per ſonne qui l'apporte au marché ſoit e état de payer cette rente.

La valeur réelle de toutes les diffé rentes parties qui compoſent le prix eſt ainſi meſurée par la quantité d travail que chacune d'elles peut ache ter, ou dont elle peut mettre en éta de diſpoſer. Le travail meſure la va leur, non ſeulement de la partie d prix qui ſe réſout en travail, mais en core de celle qui ſe réſout en rente, & de celle qui ſe réſout en profits.

Dans toute ſociété le prix de chaqu marchandiſe ſe réſout finalement e quelqu'une de ces parties ou en tou tes; & dans une ſociété perfectionnée toutes les trois entrent plus ou moin dans la compoſition du prix de preſqu toutes les marchandiſes.

Dan

Dans le prix du bled, par exemple, une partie paye la rente du propriétaire de la terre, une autre paye le salaire ou la subsistance des ouvriers & du bétail dont on emploie le travail à sa production ; & la troisieme paye le profit du fermier. Ces trois parties semblent faire immédiatement & en derniere analyse le prix du bled. Peut-être pourroit-on imaginer qu'il faut une quatrieme partie pour remplacer les fonds du fermier, ou pour compenser le dépérissement du bétail qui laboure & des autres instrumens du labourage: mais il faut considérer que le prix d'un instrument d'agriculture, tel qu'un cheval de charrue, est composé aussi des trois mêmes parties, de la rente de la terre sur laquelle il est élevé, du travail de le nourrir & de le panser ou soigner, & des profits du fermier qui avance & la rente de la terre & le salaire de ce travail. Ainsi quoique le prix du bled puisse payer le prix aussi bien que la subsistance du cheval, le prix total se résout encore, ou immédiatement ou en derniere analyse, dans les mêmes trois parties, la rente, le travail & le profit.

Dans le prix de la farine il faut ajou-

ter au prix du bled, les profits du meunier & les gages de ſes valets, dans celui du pain, les profits du boulanger & les gages de ſes garçons, & dans le prix de l'un & de l'autre, le travail néceſſaire pour tranſporter le bled de la maiſon du fermier à celle du meunier, & de la maiſon du meunier à celle du boulanger, avec les profits de ceux qui avancent le ſalaire de ce travail.

Le prix du lin ſe réſout dans les trois mêmes parties que celui du bled. Dans le prix de la toile, il faut ajouter à ce prix les ſalaires de celui qui ſerance le lin, de celui qui le file, du tiſſerand, du blanchiſſeur, &c. avec les profits de ceux qui les employent.

A meſure qu'une marchandiſe vient à être plus manufacturée, cette partie du prix qui ſe réſout en ſalaire & en profit, augmente & devient plus grande par comparaiſon à celle qui ſe réſout en rente. Non-ſeulement le nombre des profits ſe multiplie avec les progrès d'une manufacture, mais chaque profit poſtérieur eſt plus grand que celui qui le précede, parce que le capital d'où il eſt tiré, doit toujours être plus grand. Le capital qu'employent

les tiſſerands, par exemple, doit être plus grand que celui qui eſt employé par ceux qui filent, parce que non-ſeulement il remplace ce capital avec ſes profits, mais parce qu'il paye de plus les ſalaires des tiſſerands ; & il faut que les profits ayent toujours quelque proportion avec les capitaux.

Cependant il y a toujours dans les ſociétés les plus floriſſantes quelques marchandiſes dont le prix ſe réſout en deux parties ſeulement, ſavoir, le ſalaire du travail & les profits des fonds ; & il y en a même en plus petit nombre, où il conſiſte uniquement dans le ſalaire du travail ; par exemple, dans le prix du poiſſon de mer, une partie paye le travail des pêcheurs, & l'autre les profits du capital employé à la pêche. Il eſt rare que la rente en faſſe partie, quoiqu'elle le faſſe quelquefois, comme je le montrerai ci-après. Il n'en eſt pas de même, au moins dans la plus grande partie de l'Europe, des pêches qu'on fait dans les rivieres. Une pêche de ſaumon paye une rente ; &, quoiqu'on ne puiſſe pas trop l'appeller rente de terre, elle fait une partie du prix du ſaumon, auſſi-bien que le ſalaire & le profit. En quelques endroits d'E-

coſſe, des gens pauvres s'occupent à ramaſſer le long des côtes de la mer ces petites pierres bigarrées, connues ſous le nom de *cailloux d'Ecoſſe.* Le prix que leur paye celui qui les taille, n'eſt que le ſalaire de leur travail. On n'y trouve ni rente ni profits.

Mais tout le prix de chaque choſe doit finalement ſe réſoudre en une ou pluſieurs de ces trois parties, ou dans toutes les trois, attendu que tout ce qui reſte, après avoir payé la rente de la terre & le prix de tout le travail employé à produire, manufacturer & mettre en état de vente, doit néceſſairement tourner au profit de quelqu'un.

Comme le prix, ou la valeur échangeable de chaque marchandiſe particuliere, pris ſéparément, ſe réſout en quelques-unes de ces trois parties, ou dans les trois, de même le total de toutes les marchandiſes qui forment le produit annuel du travail de chaque pays, ſe réſout néceſſairement en ces mêmes trois parties, & ſe diſtribue parmi les habitans du pays, ſoit comme ſalaire de leur travail, ſoit comme profits de leurs fonds, ſoit comme rente de leurs terres. Le total de ce qui eſt annuellement produit ou recueilli par le travail

de chaque ſociété, ou, ce qui revient au même, le prix de ce total, ſe partage ainſi entre différens de ſes membres. Le ſalaire, le profit & la rente, ſont donc originairement les trois ſources de tout revenu, auſſi-bien que de toute valeur échangeable; tout autre revenu vient d'elles en derniere analyſe.

Quiconque tire ſon revenu d'un fonds qui eſt à lui, le tient ou de ſon travail, ou de ſes fonds, ou de ſa terre. Le revenu tiré du travail, s'appelle *ſalaire*; celui qui eſt tiré des fonds par la perſonne qui les employe, s'appelle *profits*; celui qui en eſt tiré par la perſonne qui ne les employe pas elle-même, mais qui les prête à une autre, s'appelle *intérêt*, ou *rente de l'argent*. C'eſt une compenſation que l'emprunteur paye au prêteur pour le profit qu'on le met en état de faire par l'uſage de l'argent. Une partie de ce profit appartient naturellement à l'emprunteur, qui court les riſques & prend la peine d'employer l'argent; il en revient une partie au prêteur qui le met dans le cas de faire ce bénéfice. L'intérêt de l'argent eſt toujours un revenu qu'on tire, ſinon du profit réſultant de l'argent,

au moins de quelqu'autre ſource de revenu, ſi ce n'eſt peut-être que l'emprunteur ne ſoit un diſſipateur qui contracte une ſeconde dette pour payer l'intérêt de la premiere. Le revenu qu'on tire uniquement de la terre, eſt appellé *rente*: celui du fermier, vient en partie de ſon travail & en partie de ſes fonds. La terre n'eſt pour lui qu'un moyen ou un inſtrument qui le met à portée de gagner le ſalaire de ſon travail & de faire profiter ſes fonds. Toutes les taxes & tous les revenus fondés ſur elles, tous les ſalaires, toutes les penſions & les annuités de toute eſpece dérivent enfin de compte, de quelqu'une de ces trois ſources originales de revenu, & ſe payent médiatement ou immédiatement du ſalaire du travail, des profits des fonds, ou de la rente de la terre.

Lorſque ces trois différentes ſortes de revenu appartiennent à des perſonnes différentes, on les diſtingue ſans peine; mais quand elles appartiennent à la même perſonne, on les confond quelquefois l'une avec l'autre, au moins dans le langage ordinaire.

Un gentilhomme qui fait valoir une partie de ſon bien, doit gagner, les

frais de culture payés, la rente du propriétaire & le profit du fermier. Tout ſon gain il l'appellera *profit*; & il confondra, au moins dans le langage ordinaire, la rente avec le profit. La plupart de nos planteurs de l'Amérique ſeptentrionale ſont dans ce cas. Ils font valoir leur bien par eux-mêmes; c'eſt pourquoi nous entendons rarement parler de la rente, mais ſouvent du profit d'une plantation.

Les fermiers ordinaires commettent rarement un inſpecteur pour diriger les opérations générales de la ferme. Ils mettent eux-mêmes la main à l'œuvre pour conduire la charrue, herſer, &c. Ce qui reſte de la moiſſon, la rente payée, doit donc non-ſeulement leur faire rentrer les fonds employés à la culture, avec leurs profits ordinaires, mais leur payer encore le ſalaire qui leur eſt dû en qualité d'ouvriers & d'inſpecteurs. Cependant on appelle profit ce qui reſte de la moiſſon, après que la rente eſt payée & que les fonds ſont remplacés, quoique le ſalaire en faſſe évidemment partie. Dès que le fermier épargne ce ſalaire, il faut néceſſairement qu'il le gagne. On le confond donc alors avec le profit.

Un manufacturier indépendant qui a des fonds suffisans pour acheter les matieres, vivre & s'entretenir jusqu'à ce qu'il puisse porter son ouvrage au marché, doit gagner en même tems le salaire d'un journalier qui travaille sous un maître, & le profit que fait ce maître en vendant l'ouvrage de son journalier. Tout son gain cependant est appellé profit; & dans ce cas on confond encore le salaire avec le profit.

Un jardinier qui cultive de ses propres mains un jardin à lui appartenant, réunit dans sa personne les trois différens caracteres de propriétaire, de fermier & d'ouvrier. Son produit doit par conséquent lui payer la rente du premier, le profit du second, & le salaire du troisieme. On ne laisse pourtant pas de regarder ordinairement le tout comme un gain qu'il fait par son travail; & dans ce cas la rente & le profit sont confondus avec le salaire.

Comme dans un pays civilisé il y a peu de marchandises dont la valeur échangeable naisse uniquement du travail, presque toutes empruntant une grande partie de la leur, de la rente & du profit, le produit annuel du travail dans un tel pays suffira toujours

pour acheter, ou avoir à ſa diſpoſition une quantité de travail beaucoup plus grande que ce qu'il en a fallu pour faire venir & préparer ce produit, & le porter enſuite au marché. Si la ſociété employoit annuellement le travail qu'elle peut acheter chaque année, comme la quantité du travail augmenteroit conſidérablement tous les ans, le produit de l'année qui ſuccéderoit, ſeroit d'une valeur beaucoup plus grande que celui de l'année précédente. Mais il n'y a point de pays où le produit total annuel ſoit employé à faire vivre les gens laborieux & induſtrieux. Les fainéans en conſomment par-tout une grande partie ; & ſelon les différentes proportions, dans leſquelles il ſe répartit annuellement entre ces deux claſſes d'hommes, il faut que ſa valeur ordinaire ou moyenne croiſſe annuellement, ou qu'elle diminue, ou qu'elle reſte la même d'une année à l'autre.

CHAPITRE VII.

Du prix du marché & du prix naturel des marchandises.

IL y a dans chaque société ou arrondissement, un taux ordinaire & moyen du salaire & du profit pour les différens emplois du travail & des fonds. Ce taux est naturellement réglé, comme je le montrerai ci-après, en partie par les circonstances générales où se trouve la société, par ses richesses ou sa pauvreté, son état progressif, stationnaire ou rétrograde; & en partie par la nature particuliere de chacun de ces emplois.

Il y a de même dans chaque société ou arrondissement, un taux de rente moyen ou ordinaire, qui est aussi réglé, comme je le montrerai ci-après, en partie par les circonstances générales où se trouve la société, ou l'arrondissement dans lequel est située la terre; & en partie par la fertilité naturelle ou acquise du sol.

Ces taux ordinaires ou moyens peuvent être nommés les taux naturels du

falaire, du profit & de la rente, dans le tems & le lieu où ils prévalent communément.

Lorfque le prix d'une marchandife n'eft ni plus ni moins que ce qu'il faut pour payer, felon leurs taux naturels, la rente de la terre, le falaire du travail, & le profit des fonds employés à fa production, fa préparation & fon tranfport au marché, la marchandife fe vend alors ce qu'on peut appeller fon prix naturel.

Elle fe vend précifément ce qu'elle vaut ou ce qu'elle coûte à la perfonne qui la met en vente. Car quoique dans le langage ordinaire, ce qu'on nomme le premier coût d'une marchandife, ne renferme pas le profit de celui qui doit la vendre enfuite, cependant s'il la vend un prix qui ne lui rapporte pas le profit qu'on y fait ordinairement dans fon voifinage, il perd évidemment à ce commerce, puifqu'en employant fes fonds dans un autre, il auroit pu faire ce profit. D'ailleurs fon profit eft fon revenu & le fonds de fa fubfiftance. Comme il a avancé à fes ouvriers leur falaire & leur fubfiftance, il s'eft avancé auffi la fienne, qui eft généralement proportionnée au profit qu'il peut attendre de la vente de fes

marchandifes. A moins donc qu'il n'en retire ce profit, on peut dire très-proprement qu'elles ne lui rapportent pas ce qu'elles lui coûtent réellement..

Ainfi quoique le prix que lui laiffe ce profit, ne foit pas toujours le plus bas auquel un marchand peut vendre quelquefois fes marchandifes, il eft le plus bas auquel il puiffe les vendre habituellement & un long tems de fuite, au moins s'il habite un pays où régne une pleine liberté, & où il puiffe changer de commerce quand il voudra.

Le prix actuel que fe vend une marchandife, eft appellé le prix du marché; il peut être plus fort, ou plus foible, ou exactement le même que fon prix naturel.

Le prix du marché, pour chaque marchandife particuliere, eft réglé par la proportion entre la quantité qu'on en apporte au marché, & celle qu'en demandent les gens qui veulent en payer le prix naturel, c'eft-à-dire, toute la valeur de la rente, du travail & du profit qui doivent être payés pour qu'elle vienne au marché. On peut appeller ceux qui veulent en donner ce prix, des demandeurs effectifs, & leur demande, une demande effective, puif-

qu'elle suffit pour que la marchandise soit mise en vente. La demande absolue est différente. Un homme pauvre aura beau demander un carrosse à six chevaux, & desirer d'en avoir un, jamais on ne mettra de carrosse & de chevaux en vente pour le contenter. Sa demande n'est donc pas une demande effective.

Lorsque la quantité d'une marchandise qu'on apporte au marché, est au dessous de la demande effective, il n'y en aura point assez pour fournir aux besoins de tous ceux qui sont résolus de payer toute la valeur de la rente, du salaire & du profit qui doivent être payés pour qu'elle y vienne. Plutôt que de s'en passer entierement, quelques-uns des demandeurs en offriront davantage. Dès ce moment il s'établira parmi eux une concurrence, & le prix du marché s'élevera plus ou moins, selon que la grandeur du *deficit* augmentera plus ou moins l'ardeur des compétiteurs. Ce même *deficit* occacasionnera généralement plus ou moins de chaleur dans la concurrence, selon que l'acquisition de la marchandise sera plus ou moins importante pour les compétiteurs. De là le prix exorbitant des

choſès néceſſaires à la vie durant le blocus d'une ville ou dans une famine.

Lorſque la quantité qu'on apporte au marché, eſt au deſſus de la demande effective, on ne peut vendre le tout à ceux qui ſont diſpoſés à en payer le prix naturel, ou toute la valeur de la rente, &c. Il faut en vendre une partie à ceux qui en offrent moins, & le bas prix qu'ils en donnent fait néceſſairement une réduction ſur le prix du tout. Le prix du marché baiſſera plus ou moins au deſſous du prix naturel, ſelon que la grandeur du ſurabondant augmentera plus ou moins la concurrence des vendeurs, ou ſelon qu'il ſera plus ou moins important pour eux de ſe défaire de la marchandiſe. La même ſurabondance dans l'importation des marchandiſes qui peuvent ſe gâter & ſe perdre, comme les oranges, occaſionnera une concurrence bien plus animée que ne le feront celles qui ſont durables, comme la ferraille.

Si la quantité portée au marché ſuffit juſte pour fournir à la demande effective, & rien de plus, le prix du marché ſera exactement le même que le prix naturel, ou il en approchera le plus près poſſible, autant qu'on en peut

juger. Toute la quantité qu'il y en a, peut être vendue à ce prix, & pas plus cher. La concurrence des vendeurs les oblige à la donner pour cela, & non pour moins.

La quantité de chaque marchandiſe apportée au marché, ſe met naturellement de niveau avec la demande effective. Tous ceux qui employent leur terre, leur travail & leurs fonds, ſont intéreſſés à ce qu'elle n'excede pas cette proportion; & tous les autres ſont intéreſſés à ce qu'elle y arrive toujours.

Si en certain tems elle excede la demande effeꝭive, quelques-unes des parties conſtituantes de ſon prix ſeront néceſſairement payées au deſſous de leur taux naturel. Si c'eſt la rente, l'intérêt des propriétaires leur fera faire auſſi-tôt un autre emploi d'une partie de leurs terres; & ſi c'eſt le ſalaire ou le profit, les ouvriers & ceux qui les mettent en œuvre, feront un autre emploi d'une partie de leur travail & de leur fonds. La quantité qu'on en apportera au marché, ne ſera bientôt plus que ſuffiſante pour répondre à la demande effeꝭive; toutes les différentes parties de ſon prix remonteront à leur taux naturel, & le prix total à ſon prix naturel.

Si au contraire la quantité portée au marché se trouve moindre que la demande effective, quelques parties constituantes de son prix s'éleveront au dessus de leur taux naturel. Si c'est la rente, l'intérêt de tous les autres propriétaires leur fera consacrer plus de terre à la culture de cette production; si c'est le salaire ou le profit, on y mettra plus de travail & plus de fonds. La quantité qu'on en portera au marché, suffira bientôt pour satisfaire à la demande effective. Toutes les différentes parties du prix de la marchandise descendront bientôt à leur taux naturel, & tout le prix reviendra à son prix naturel.

Ainsi le prix naturel est, pour ainsi dire, le prix central vers lequel gravitent continuellement les prix de toutes les marchandises. Divers accidens peuvent les tenir quelquefois suspendus assez haut au dessus de ce prix, & les faire descendre même quelquefois un peu plus bas. Mais quels que soyent les obstacles qui les empêchent de s'établir dans ce centre de repos & de stabilité, elles tendent constamment à s'y mettre.

C'est ainsi que la quantité totale de

l'induſtrie annuellement employée pour qu'une marchandiſe arrive au marché, ſe proportionne naturellement à la demande effective. Elle viſe naturellement à garnir toujours le marché de la quantité préciſe qu'il faut, & pas au-delà de ce qu'il faut, pour fournir à cette demande.

Mais il y a certaines applications de l'induſtrie qui, avec la même quantité de travail, ne produiſent pas tous les ans la même quantité de marchandiſes: & il y en a certaines où elle produit autant ou preſqu'autant une année que l'autre. Le même nombre d'ouvriers dans l'agriculture produira dans différentes années des quantités fort différentes de bled, de vin, d'huile, d'houblon, &c. Mais le même nombre de fileuſes ou de tiſſerands produit chaque année la même, ou à très-peu de choſe près, la même quantité de toile & d'étoffe de laine. Dans la premiere eſpece d'induſtrie, le produit moyen ou pris année commune, peut ſeul répondre en quelque ſorte à la demande effective; & comme ſon produit annuel eſt ſouvent beaucoup plus grand ou beaucoup moindre que ſon produit pris année commune, la quantité de marchan-

diſes dont elle garnira le marché, ſera quelquefois bien ſurabondante, & quelquefois bien inférieure à la demande. Ainſi quand même cette demande n'enfleroit & ne diminueroit jamais, le prix du marché ſera ſujet à de grandes viciſſitudes, & on le verra tantôt bien au deſſus, tantôt bien au deſſous du prix naturel. Dans l'autre eſpece d'induſtrie, le produit des quantités égales de travail étant toujours le même, ou très-peu s'en faut, il peut être plus exactement proportionné à la demande effective. Ainſi, tandis que cette demande reſte la même, le prix du marché ne changera pas, & il continuera d'être ou entierement le même que le prix naturel, ou d'en être à la plus grande proximité dont on puiſſe juger. Chacun ſait par expérience, que le prix des toiles & des étoffes de laine n'eſt pas ſujet à d'auſſi grandes variations que celui du bled. Le prix de cette eſpece de marchandiſes varie ſeulement comme la demande; le prix de l'autre eſpece, outre ces variations, en éprouve encore de beaucoup plus grandes & de beaucoup plus fréquentes dans la quantité qu'on porte au marché pour fournir à la demande.

Les viciſſitudes accidentelles & paſſageres d'une marchandiſe dans le prix du marché, tombent principalement ſur les parties de ſon prix qui ſe réſolvent en ſalaire & en profit. Cette partie qui ſe réſout en rente, n'en eſt point affectée. Elles n'affectent nullement une rente certaine en argent dont elles ne changent en rien, ni le taux, ni la valeur. Une rente qui conſiſte dans une certaine proportion ou dans une certaine quantité du produit brut, eſt ſans doute affectée dans ſa valeur annuelle, par toutes les variations paſſageres & accidentelles qui arrivent au prix que ce produit brut ſe vend au marché. Mais elles l'affectent rarement dans ſon taux annuel. Quand il s'agit de dreſſer les articles d'un bail, le propriétaire & le fermier ont grand ſoin de fixer ce taux, non au prix paſſager & accidentel, mais au prix moyen & ordinaire de ce produit.

Ces variations affectent tant la valeur que le taux du ſalaire ou du profit, ſelon que le marché eſt dégarni ou ſurchargé de marchandiſe ou de travail, d'ouvrage fait ou d'ouvrage à faire; un deuil public fait monter le prix des étoffes noires (dont le mar-

ché eſt preſque toujours mal fourni dans ces occaſions), & il augmente les profits des marchands qui en ont en quantité. Il n'a point d'effet ſur le ſalaire des tiſſerands ; le marché eſt mal fourni de marchandiſes & non de travail, d'ouvrage fait, & non d'ouvrage à faire. Il fait hauſſer le ſalaire des journaliers tailleurs ; c'eſt qu'à cet égard, le marché eſt mal fourni de travail, parce qu'il y a une demande effective de travail pour plus d'ouvrage à faire qu'on n'en peut avoir. Il fait baiſſer le prix des ſoies & des étoffes de couleur, & par conſéquent les profits des marchands qui en ont beaucoup dans leurs magaſins. Il fait baiſſer auſſi le ſalaire des ouvriers employés à préparer ces marchandiſes, dont la demande eſt arrêtée pour ſix mois, & même pour un an : c'eſt qu'à cet égard, le marché eſt ſurchargé de marchandiſes & de travail.

Mais quoique le prix du marché pour chaque marchandiſe particuliere gravite, pour ainſi dire, continuellement de cette maniere vers le prix naturel, cependant des accidens particuliers, des cauſes naturelles & des réglemens de police peuvent tenir long-tems le prix

u marché aſſez au deſſus du prix naturel.

Quand le prix d'une marchandiſe articuliere s'éleve ſenſiblement au eſſus du prix naturel en conſéquence 'une augmentation dans la demande ffective, ceux qui employent leurs onds à fournir ce marché, ont généalement grand ſoin de cacher ce changement. S'il étoit public, la grandeur e leurs profits leur ſuſciteroit tant de vaux qui ſeroient tentés de faire le ıême uſage de leurs fonds, que la deıande étant complettement remplie, le rix du marché deſcendroit bientôt au iveau, & peut-être même pour quelue tems au deſſous du prix naturel. Si marché eſt à une grande diſtance de ı réſidence de ceux qui le fourniſent, ils peuvent quelquefois garder ce ecret pluſieurs années de ſuite, & jouir ong-tems de leurs profits extraordinaies, ſans avoir plus de rivaux. Cependant il faut convenir que des ſecrets e cette nature ne peuvent guere ſe arder long-tems, & le bénéfice extraorinaire ceſſe bientôt dès qu'ils ſont ventés.

On garde mieux les ſecrets d'une maıufacture. Un teinturier, qui a trouvé

le moyen de faire une couleur avec des matieres qui ne lui coûtent que la moitié de celles dont on se sert communément pour la faire, peut, avec une bonne conduite, conserver toute sa vie l'avantage de sa découverte, & le transmettre même à sa postérité. Ses gains extraordinaires viennent du haut prix de son travail particulier. Ils consistent proprement dans le fort salaire de ce travail. Mais comme ils se répétent sur chaque partie de ses fonds, & que, par cette raison, il y a toujours une proportion réguliere entre leur montant & ses fonds, on les regarde communément comme des profits extraordinaires des fonds.

Ces renchérissemens du prix du marché sont évidemment les effets d'accidens particuliers, dont cependant l'influence peut quelquefois durer plusieurs années de suite.

Quelques productions naturelles demandent une telle singularité de sol & de situation, que tout le terrein qui leur est propre dans un grand pays, ne peut suffire à la demande effective. Toute la quantité qui en vient au marché, peut donc être livrée à ceux qui en offrent au-delà de ce qu'il faut pour

ayer la rente de la terre où elles naiſ-
ent, le ſalaire du travail & les profits
es fonds employés, ſelon leurs taux
aturels, à les préparer & à les faire
enir au marché. Ces ſortes de mar-
handiſes peuvent continuer de ſe ven-
re un haut prix durant des ſiecles,
; la partie de leur prix qui ſe réſout
n rente de la terre eſt généralement,
ans ce cas, celle qui ſe paye au deſ-
ıs de ſon taux naturel. La rente de
terre qui donne ces productious ſin-
ulières & eſtimées, par exemple, la
ente de certains vignobles de France,
rivilégiés par le ſol & la ſituation, n'a
ucune proportion avec la rente des
utres terres du voiſinage également
rtiles & également bien cultivées. Le
laire du travail & les profits des fonds
nployés à ce genre, gardent au con-
aire leur proportion naturelle avec
eux des autres emplois du travail &
es fonds dans le voiſinage.

Cette cherté du prix du marché eſt
videmment l'effet de cauſes naturelles
ui peuvent toujours empêcher que la
emande effective ſoit pleinement ſa-
sfaite, & dont l'influence peut par con-
équent toujours durer.

Le monopole accordé, ſoit à un in-

dividu, soit à une compagnie commerçante, a le même effet qu'un secret dans le commerce ou dans les manufactures. Les monopoleurs tiennent le marché constamment dégarni; la demande effective n'étant jamais pleinement satisfaite, ils vendent leurs marchandises beaucoup au dessus de leur prix naturel; &, soit que leurs émolumens consistent en salaire ou en profits ils les portent bien au-delà de leur taux naturel.

Le prix du monopole est en tout tem le plus haut qu'on puisse gagner. Le prix naturel, au contraire, ou le prix de la concurrence libre, est le plus ba qu'on puisse prendre, non en toute occasion, mais pendant un long tems d suite. L'un est le plus cher qu'on puiss avoir en pressurant les acheteurs, ou l plus fort qu'on suppose qu'ils voudron en donner; l'autre est le plus médiocr dont les vendeurs puissent se contente ordinairement, pour demeurer en éta de continuer leur commerce.

Les privileges exclusifs des communautés, les statuts d'apprentissage, & toutes ces loix qui restreignent la concurrence à un plus petit nombre qu'en n'en contiendroit autrement, ont l

mêm

nême tendance, quoiqu'à un degré inférieur. Il en résulte une sorte de monopole étendu, qui souvent durant des siecles, & dans des classes entieres d'industrie, peut tenir le prix du marché de certaines marchandises particulieres au dessus du prix naturel, & donner constamment au salaire du travail & aux profits des fonds qu'on y emploie, quelque supériorité sur leurs taux naturels.

Ces surhaussemens du prix du marché peuvent subsister aussi long-tems que les réglemens de police qui les occasionnent.

Quoique le prix du marché d'une marchandise particuliere puisse être long-tems au dessus du prix naturel, il ne peut rester long-tems au dessous. Sur quelque partie de ce dernier prix que la diminution tombât, les personnes dont l'intérêt en seroit lésé, sentiroient sur le champ la perte, & retireroient bien vîte d'un emploi ruineux tant de terre, ou tant de travail, ou tant de fonds que la quantité de marchandises portées au marché n'excéderoit bientôt plus ce qu'il faudroit pour fournir à la demande effective. Le prix du marché s'éleveroit donc bientôt jusqu'au prix naturel. C'est du moins ce

qui arriveroit où régneroit une parfaite liberté.

Il eſt vrai que les ſtatuts d'apprentiſſage, & les autres loix des corporations qui mettent un ouvrier en paſſe d'élever ſon ſalaire aſſez au deſſus de ſon taux naturel, tandis qu'une manufacture eſt floriſſante, l'obligent de le baiſſer aſſez conſidérablement au deſſous, lorſqu'elle eſt ſur ſon déclin. Les mêmes réglemens ou loix qui excluoient beaucoup de gens de ſa profeſſion dans le tems de proſpérité, l'excluent lui-même enſuite de beaucoup de métiers. L'effet de ces ſortes de réglemens n'eſt cependant pas à beaucoup près ſi durable dans le rabais que dans le ſurhauſſement du ſalaire de l'ouvrier. Le ſurhauſſement peut durer des ſiecles; au lieu que le rabais ne peut durer que la vie des ouvriers. Eux morts, le nombre de ceux qui ſeront élevés dans le même métier, ſe proportionnera naturellement à la demande effective. Une police qui tiendroit pendant pluſieurs générations le ſalaire du travail, ou les profits des fonds employés dans une profeſſion particuliere, au deſſous de leurs taux naturels, ſeroit auſſi violente que celle de l'Indoſtan & de l'ancien-

ne Egypte, où chacun étoit obligé par principe de religion à ſuivre la profeſſion de ſon pere, & où l'on ſuppoſoit qu'il ne pouvoit en changer ſans commettre un horrible ſacrilege.

C'eſt là tout ce que je crois néceſſaire de remarquer pour le préſent, touchant les déviations accidentelles ou permanentes, par leſquelles le prix du marché s'éloigne du prix naturel.

Le prix naturel varie lui-même avec le taux naturel des parties qui le compoſent, c'eſt-à-dire, avec le taux naturel du ſalaire, du profit & de la rente; & ce taux varie dans chaque ſociété ſelon la condition où elle ſe trouve, ſelon ſes richeſſes ou ſa pauvreté, & ſelon ſon état progreſſif, ſtationnaire ou rétrograde. Je tâcherai d'expliquer auſſi pleinement & auſſi clairement qu'il me ſera poſſible, dans les quatre chapitres ſuivans, les cauſes de ces différentes variations.

D'abord je tâcherai de faire voir quelles ſont les circonſtances qui déterminent naturellement le taux du ſalaire, & de quelle maniere les richeſſes, la pauvreté, les progrès, l'état ſtationnaire ou le déclin de la ſociété influent ſur elles.

Secondement, j'examinerai quelles

ſont les circonſtances qui déterminent le taux du profit, & comment ces variations dans l'état de la ſociété influent ſur elles.

Quoique les ſalaires & les profits pécuniaires ſoyent fort différens dans les divers emplois du travail & des fonds, il ſemble pourtant qu'il s'établit une certaine proportion entre le ſalaire en argent dans tous les différens emplois du travail, & les profits en argent dans tous les différens emplois des fonds. Cette proportion, comme on le verra ci-après, dépend en partie de la nature de ces différens emplois, & en partie des loix & de la police de la ſociété où ils ſe font. Mais quoique dépendans à bien des égards des loix & de la police, cette proportion paroît peu dérangée par les richeſſes ou la pauvreté, par les progrès, l'état permanent ou la décadence de la ſociété; cauſes qui ne l'empêchent pas d'être tout-à-fait ou à-peu-près la même.

Je tâcherai, en troiſieme lieu, de développer toutes les diverſes circonſtances qui reglent cette proportion.

Enfin je tâcherai de montrer quelles ſont les circonſtances qui reglent la rente de la terre, & qui hauſſent ou baiſ-

ſent le prix réel de toutes les ſubſtances qu'elle produit.

CHAPITRE VIII.

Du ſalaire du travail.

LE produit du travail conſtitue la récompenſe naturelle ou le ſalaire du travail.

Dans l'état primitif qui précede l'appropriation des terres & l'accumulation des fonds, tout le produit du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire ni maître qui le partage avec lui.

Si cet état eût continué, le ſalaire du travail auroit augmenté à meſure que ſes facultés productives auroient acquis la perfection qu'amene la diviſion du travail. Toutes choſes ſeroient devenues par degré meilleur marché. Elles auroient été produites par une moindre quantité de travail; &, comme les marchandiſes produites par d'égales quantités de travail ſe ſeroient naturellement échangées l'une contre l'autre, il eſt clair qu'elles auroient été achetées meilleur marché.

Mais quoique tout fût devenu réellement meilleur marché, certaines choses auroient pu devenir en apparence plus cheres qu'auparavant. Supposons, par exemple, que dans la plupart des genres d'industrie les facultés productives du travail eussent acquis dix fois plus de perfection, & qu'en un jour on eût fait ce qui étoit d'abord l'ouvrage de dix jours, tandis que dans un genre particulier d'industrie ces mêmes facultés n'ayant acquis que le double de perfection, n'auroient expédié en un jour que ce qui étoit auparavant l'ouvrage de deux. Pour ce dernier ouvrage on auroit eu ce qui avoit été originairement l'ouvrage de dix jours dans d'autres especes d'industrie. Une quantité particuliere, comme une livre pesant de l'ouvrage fait simplement une fois plus vîte, auroit donc paru cinq fois plus chere qu'auparavant. Cependant elle eût été réellement deux fois meilleur marché; car quoiqu'il eût fallu cinq fois autant d'autres marchandises pour l'acheter, elle n'auroit coûté réellement que la moitié du travail qu'elle coûtoit d'abord, & par conséquent l'acquisition en auroit été une fois plus aisée qu'elle ne l'étoit auparavant.

Mais cet état primitif où l'ouvrier jouissoit de tout le fruit de son travail, n'a pu durer long-tems au-delà de la premiere introduction de la propriété des terres & de l'accumulation des fonds. Il n'existoit donc plus bien avant qu'il se fît des améliorations considérables dans les facultés productives du travail, & ce seroit peine perdue que de pousser plus loin la recherche des effets qu'il auroit pu avoir sur la récompense ou le salaire du travail.

Dès que la terre appartient exclusivement à quelqu'un, le propriétaire veut avoir sa part du produit que le cultivateur ou l'ouvrier peut en tirer. Sa rente fait la premiere déduction sur le produit du travail employé dans la culture ou l'exploitation.

Il arrive rarement que la personne qui cultive la terre ait de quoi vivre de son propre fonds jusqu'à la moisson. Sa subsistance lui est généralement avancée des fonds d'un maître, des fonds du fermier qui l'emploie & qui n'auroit point d'intérêt à l'employer, s'il ne devoit partager avec lui le produit de son travail, ou si ses fonds ne devoient lui rentrer avec un profit. Ce profit est une secon-

de déduction à faire sur le produit du travail employé à la terre.

Le produit de presque tout autre travail, est sujet à la même déduction du profit. Dans tous les arts & manufactures, la plus grande partie des ouvriers a besoin d'un maître qui avance les matieres, leur salaire & leur subsistance jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini. Ce maître a part dans le produit de leur travail ou dans la valeur qu'ils ajoutent aux matieres, & c'est dans cette part que consiste son profit.

Un simple ouvrier peut avoir des fonds suffisans pour acheter les matieres qu'il travaille, & ce qui lui est nécessaire pour sa vie & son entretien, jusqu'à ce qu'il ait fini son ouvrage. Il est en même tems l'ouvrier & le maître, & il jouit de tout le produit de son travail, ou de toute la valeur qu'il ajoute aux matieres. Il a ce qui forme ordinairement deux revenus distincts, appartenans à deux personnes distinctes, les profits des fonds & le salaire du travail.

Ce cas est cependant assez rare, & dans toutes les parties de l'Europe pour un ouvrier qui est indépendant, il y en a vingt qui servent sous un maître; & par-tout quand on parle du salaire du

travail, on entend ou l'on ſuppoſe deux perſonnes, l'ouvrier & le propriétaire des fonds qui l'emploie.

Ce qui décide par-tout du ſalaire ordinaire du travail, c'eſt le contrat fait ordinairement entre ces deux perſonnes, dont les intérêts ne ſont point du tout les mêmes. Les ouvriers veulent gagner le plus, les maîtres donner le moins qu'il ſe peut. Ils ſont diſpoſés à ſe liguer les uns pour hauſſer, les autres pour baiſſer le prix du travail.

Il n'eſt pas difficile de prévoir de quel côté doit reſter ordinairement l'avantage, & quelle eſt celle des deux parties qui forcera l'autre à ſe ſoumettre aux conditions qu'elle impoſe. Les maîtres étant en plus petit nombre, il leur eſt bien plus facile de s'entendre. D'ailleurs la loi les autoriſe, ou du moins ne leur défend pas de ſe liguer, au lieu qu'elle le défend aux ouvriers. Nous n'avons point d'acte du parlement contre la conſpiration de baiſſer la main-d'œuvre, & nous en avons pluſieurs contre celle de la hauſſer. Ajoutez que dans ces ſortes de diſputes, les maîtres peuvent tenir bien plus long-tems. Un propriétaire, un fermier, un maître manufacturier, un marchand, peuvent généra-

lement vivre une année ou deux des fonds qu'ils ont par-devers eux, ſans employer un ſeul ouvrier. La plupart des ouvriers ne pourroient pas ſubſiſter une ſemaine, fort peu l'eſpace d'un mois; & preſqu'aucun l'eſpace d'un an ſans travailler. A la longue le maître ne peut pas plus ſe paſſer de l'ouvrier que l'ouvrier du maître. Mais le beſoin qu'il en a n'eſt pas ſi urgent.

Il eſt rare, dit-on, qu'on entende parler d'une ligue de la part des maîtres, & on parle ſouvent de celles que font les ouvriers. Mais quiconque imagine là deſſus que les maîtres ne s'entendent pas, connoît auſſi-peu le monde que le ſujet dont il s'agit. Il y a partout une conſpiration tacite, mais conſtante parmi les maîtres, pour que le prix actuel du travail ne monte point. S'écarter de cette loi ou convention tacite, eſt par-tout l'action d'un faux-frere, & une ſorte de tache pour un maître parmi ſes voiſins & ſes égaux. Il eſt vrai qu'on entend rarement parler de cette ligue, parce qu'elle eſt d'uſage, & qu'elle n'eſt, pour ainſi dire, que l'état naturel des choſes qui ne fait point ſenſation. Les maîtres ſe concertent auſſi quelquefois pour faire baiſſer le ſalaire du travail au deſſous de ſon

prix actuel. Ce projet eſt conduit dans le plus grand ſilence & le plus grand ſecret juſqu'au moment de l'exécution ; & ſi les ouvriers cedent ſans réſiſtance, comme il arrive quelquefois, quoiqu'ils ſentent toute la rigueur du coup, le public n'en parle point. Cependant ils oppoſent ſouvent une ligue défenſive ; & dans certaines occaſions, ils n'attendent pas qu'on les provoque ; ils forment d'eux-mêmes une conſpiration pour que les maîtres augmentent leur ſalaire. Les prétextes ordinaires dont ils ſe ſervent ſont tantôt la cherté des denrées, tantôt la grandeur des profits que les maîtres font ſur leur ouvrage. Mais ſoit que leurs ligues ſoyent offenſives ou défenſives, elles font toujours grand bruit. Pour faire décider promptement la queſtion, ils ne manquent jamais de remplir le monde de leurs clameurs, & ils pouſſent quelquefois la mutinerie juſqu'à la violence & aux outrages les moins pardonnables. Ils ſont forcenés, & agiſſent avec toute la folie & l'extravagance de gens déſeſpérés qui ſe voient dans l'alternative de mourir de faim, ou d'obtenir ſur le champ par la terreur ce qu'ils demandent à leurs maîtres. Ceux-ci, de leur côté, crient

tout aussi haut, & ne cessent d'invoquer le magistrat civil & l'exécution rigoureuse des loix portées avec tant de sévérité contre les complots des domestiques, des ouvriers & des journaliers. En conséquence les ouvriers ne retirent presque jamais aucun avantage de la violence & de ces associations tumultueuses, qui généralement n'aboutissent à rien qu'à la punition & à la ruine des chefs, tant parce que le magistrat civil interpose son autorité, que parce que la plupart des ouvriers sont dans la nécessité de se soumettre pour avoir du pain.

Mais quoique l'avantage doive en général rester du côté des maîtres, il y a néanmoins un certain taux au dessous duquel il paroît impossible de réduire pour un long-tems de suite le salaire ordinaire du travail de l'espece même la plus vile.

Quoiqu'on fasse, il faut toujours qu'un homme vive de son travail, & qu'il en retire de quoi subsister. Il faut même qu'il en retire quelque chose de plus; autrement il seroit impossible à un ouvrier d'élever une famille, & la race de ceux qui n'en éleveroient pas périroit avec la premiere génération. Sur ce principe, M. Cantillon semble

ſuppoſer que la derniere claſſe d'ouvriers doit gagner par-tout au moins le double de ſa ſubſiſtance, pour que l'un portant l'autre ils ſoyent en état d'élever deux enfans, le travail de la femme, à raiſon du ſoin qu'elle eſt obligée de prendre des enfans, n'étant pas eſtimé au-delà de ce qui ſuffit pour qu'elle gagne ſa propre ſubſiſtance. Mais on compte que la moitié des enfans qui naiſſent, meurt avant d'avoir atteint l'âge viril. Selon ce calcul, il eſt donc néceſſaire que les plus pauvres ouvriers entreprennent l'un portant l'autre d'élever au moins quatre enfans, afin qu'il en reſte deux. Or on ſuppoſe que la ſubſiſtance de quatre enfans eſt à peu près égale à celle d'un homme. Le même auteur ajoute que le travail d'un eſclave valide eſt apprécié le double de ce qu'il lui faut pour vivre; & il penſe que le travail du dernier artiſan ne peut valoir moins que celui d'un eſclave. Il réſulte au moins de là, que même dans la derniere claſſe des ouvriers, le travail d'un homme & de ſa femme doivent leur produire quelque choſe au delà de leur ſubſiſtance pour qu'ils puiſſent élever une famille. Savoir, ſi ce produit eſt dans la proportion aſſignée par

M. Cantillon, ou dans quelqu'autre; c'eſt ce que je n'entreprends pas de décider.

Il y a cependant certaines circonſtances qui donnent quelquefois un avantage aux ouvriers, & qui les mettent dans le cas de faire monter leur ſalaire beaucoup au-delà de ce taux, qui eſt évidemment le plus bas que l'humanité puiſſe leur accorder.

Lorſque le beſoin de gens qui vivent de leur ſalaire, d'ouvriers, de journaliers, de ſerviteurs de toute eſpece, augmente continuellement dans un pays, lorſque chaque année fournit de l'occupation pour un plus grand nombre d'hommes qu'on n'en avoit employé l'année d'auparavant, les ouvriers n'ont que faire de ſe liguer pour l'augmentation de leur ſalaire. La diſette de bras occaſionne une concurrence parmi les maîtres, qui ſe diſputent les ouvriers, & qui rompent volontairement le pact naturel entr'eux contre l'accroiſſement du ſalaire.

Il eſt évident qu'on ne peut demander plus de gens vivans de leur ſalaire, qu'en proportion qu'il y a plus de fonds deſtinés au paiement de ce ſalaire. Ces fonds ſont de deux ſortes, 1°. le reve-

nu qui excede le néceſſaire pour la ſubſiſtance, 2°. le fonds qui excede le néceſſaire pour que le travail des maîtres ſe ſoutienne.

Si un propriétaire, un rentier ou un homme pécunieux a plus de revenu qu'il ne croit en avoir beſoin pour l'entretien de ſa famille, il employe en tout ou en partie ce ſurplus à l'entretien d'un ou de pluſieurs domeſtiques. Augmentez ce ſurplus, il augmentera naturellement le nombre de ceux qui le ſervent.

Si un ouvrier indépendant tel qu'un tiſſerand ou un cordonnier a plus de fonds qu'il ne lui en faut pour acheter les matieres de ſon ouvrage & pour vivre juſqu'à ce qu'il le vende, il employe naturellement un ou deux journaliers de plus, afin de faire un profit ſur leur ouvrage. Augmentez ce ſurplus, il augmentera naturellement le nombre de ſes journaliers.

La demande de gens vivans de leur ſalaire augmente donc néceſſairement avec le revenu & les fonds de chaque pays, & ne pourroit peut-être augmenter ſans cela. Or l'accroiſſement du revenu & des fonds eſt l'accroiſſement de la richeſſe nationale. Ainſi on demande d'autant plus d'ouvriers & de domeſti-

ques dans une nation qu'elle devient plus riche.

Ce n'eſt pas la grandeur actuelle de la richeſſe nationale, mais ſon accroiſſement continuel qui occaſionne le hauſſement du ſalaire. Auſſi n'eſt-ce pas dans les pays les plus riches que le prix du travail eſt le plus haut, mais dans ceux qui s'enrichiſſent le plus vîte. L'Angleterre eſt ſans doute actuellement un pays beaucoup plus riche qu'aucune partie de l'Amérique ſeptentrionale, & le ſalaire du travail y eſt pourtant beaucoup moins haut. Dans la province de la nouvelle Yorck les moindres ouvriers gagnent trois ſchelings & ſix ſols par jour argent du pays, ce qui eſt égal à deux ſchelings ſterlings. Les charpentiers de vaiſſeaux gagnent dix ſchelings ſix pences ou deniers par jour, avec une pinte de rum valant ſix deniers ſterl. en tout l'équivalent de ſix ſols ſix deniers ſterl. Les charpentiers en bâtimens & les maçons huit ſchelings, qui reviennent à quatre ſols ſix deniers ſterl. Les garçons tailleurs cinq ſchelings, c'eſt-à-dire, environ deux ſols dix deniers ſterl. Ces prix ſont tous au deſſus de celui de Londres, & on aſſure qu'ils ne ſont

pas moins hauts dans les autres colonies. Le prix des denrées eſt d'ailleurs bien plus bas dans l'Amérique ſeptentrionale qu'en Angleterre. On n'y a jamais connu de diſette. Si les mauvaiſes années ont moins fourni pour l'exportation, elles ont toujours fourni ſuffiſamment pour la conſommation des colons. Par conſéquent, ſi le prix du travail en argent eſt ſupérieur à celui qu'on donne dans la Métropole, ſon prix réel ou la faculté qu'il donne réellement de ſe procurer le néceſſaire & le commode, doit y être en proportion encore plus grande.

Mais quoique l'Amérique ſeptentrionale ne ſoit pas ſi riche que l'Angleterre, elle fait bien plus de progrès & marche bien plus rapidement à une augmentation de richeſſes. La marque la plus déciſive de la proſpérité d'un pays eſt la multiplication de ſes habitans. On ſuppoſe qu'il ne faut pas moins de cinq cents ans pour en doubler le nombre dans la Grande-Bretagne, & dans la plupart des autres pays de l'Europe. On a trouvé qu'il doubloit en vingt ou vingt-cinq ans dans les colonies angloiſes de l'Amérique ſeptentrionale; & aujourd'hui ce n'eſt plus à l'importation continuelle de nou-

veaux habitans, mais à la grandeur de la population qu'elles doivent principalement ce merveilleux accroiſſement. Les vieillards y voient ſouvent, dit-on, depuis cinquante juſqu'à cent de leurs deſcendans, & même davantage. Le travail y eſt ſi bien récompenſé, qu'une multitude d'enfans, au lieu d'être un fardeau pour le pere & la mere, ſont pour eux une ſource d'opulence & de proſpérité. Le travail de chaque enfant, avant de quitter la maiſon paternelle, eſt eſtimé valoir net cent livres ſterl. par an. Souvent on y recherche comme un bon parti une jeune veuve qui a quatre ou cinq enfans, c'eſt-à-dire, une charge en Europe qui, dans les rangs moyens & inférieurs, lui laiſſeroit ſi peu d'eſpérance de trouver un ſecond mari. De tous les encouragemens pour le mariage, le plus grand eſt la valeur des enfans. Nous ne devons donc pas être étonné qu'on ſe marie généralement fort jeune dans l'Amérique ſeptentrionale. Malgré la nombreuſe population qui eſt la ſuite de ces mariages contractés de bonne heure, on s'y plaint continuellement de manquer de bras. Ils ne peuvent trouver, ce ſemble, aſſez vîte des ouvriers

à employer, tant croiſſent rapidement le beſoin qu'ils en ont & les fonds deſtinés à leur ſalaire.

Quoiqu'il y ait de grandes richeſſes dans un pays, s'il reſte depuis longtems au même point, il ne faut pas s'attendre que le ſalaire du travail y ſoit fort haut. Les fonds deſtinés à le payer, le revenu & le capital des habitans peuvent être très-conſidérables; mais s'ils ont eu depuis pluſieurs ſiecles la même, ou à-peu-près la même étendue, le nombre des ouvriers employés chaque année peut fournir & au-delà ce qu'il faut d'ouvriers pour l'année ſuivante. Rarement y manquera-t-on de bras, & rarement les maîtres ſeront obligés de mettre l'enchere pour en avoir. Dans ce cas, au contraire, les bras ſe multiplieront naturellement au-delà de l'ouvrage à faire, & les ouvriers ſeront obligés de ſe louer au rabais. Si dans un tel pays le ſalaire du travail a jamais été plus que ſuffiſant pour l'entretien d'un ouvrier, & l'éducation de ſa famille, ſoyez ſûr que la concurrence des ouvriers & l'intérêt des maîtres, l'aura bientôt réduit au taux le plus bas qui ſoit compatible avec la ſimple humanité. La Chine a

été long-tems un des plus riches pays, c'eſt-à-dire, un des plus fertiles, des mieux cultivés, des plus induſtrieux & des plus peuplés. Il ſemble en même tems qu'elle eſt reſtée pendant des ſiecles au même point. Marc Paul qui l'a vue il y a cinq cents ans, parle de ſa culture, de ſon induſtrie & de ſa population, preſque dans les mêmes termes que les voyageurs de nos jours. Peut-être étoit-elle déja depuis long-tems parvenue à cette plénitude de richeſſes que comporte la nature de ſes loix & de ſes inſtitutions. Les récits des voyageurs, qui ſe contrediſent en bien d'autres articles, conviennent tous du bas prix du ſalaire à la Chine, & de la difficulté qu'y trouve un ouvrier d'élever une famille. Si en remuant la terre toute une journée, il peut gagner de quoi acheter le ſoir une petite quantité de riz, il eſt content. La condition des artiſans y eſt encore pire, s'il eſt poſſible. Au lieu d'attendre nonchalamment dans leurs maiſons qu'on vienne leur commander de l'ouvrage, comme il ſe pratique en Europe, ils courent perpétuellement les rues avec les outils de leurs métiers dans les mains, offrant leur ſervice,

& mendiant, pour ainſi dire, de l'emploi. La pauvreté des derniers rangs du peuple à la Chine, ſurpaſſe de bien loin celle des plus miſérables nations de l'Europe. On dit que dans le voiſinage de Kanton, pluſieurs centaines, pluſieurs milliers de familles n'ont point d'habitation ſur la terre, mais qu'elles paſſent leur vie dans de petits bateaux de pêcheurs, ſur les rivieres & les canaux. Ils ont tant de peine à trouver de quoi ſubſiſter, qu'ils pêchent avec empreſſement les plus ſales tripailles qu'un vaiſſeau d'Europe jette dans la mer. Une charogne, un chien ou un chat mort, quoique puant & à demi-pourri, leur fait autant de plaiſir que la nourriture la plus ſaine en fait ailleurs. Le mariage à la Chine eſt encouragé non par le profit que rapportent les enfans, mais par la liberté de les détruire. Dans toutes les grandes villes on trouve chaque nuit pluſieurs enfans expoſés dans les rues, ou noyés, comme de petits chiens. On dit même que cette horrible fonction fait un métier particulier & avoué, par lequel certaines gens gagnent leur vie.

Cependant il ne paroît pas que la Chine ſoit encore rétrograde. Ses villes

ne ſont nulle part abandonnées par leurs habitans. Les terres une fois cultivées n'y ſont point négligées : il faut donc que l'on continue d'y faire annuellement le même ou à-peu-près le même travail, & que les fonds deſtinés à le maintenir ne ſoyent par conſéquent pas ſenſiblement diminués. Ainſi, malgré la peine que les ouvriers de la derniere claſſe ont à ſubſiſter, il faut que de maniere ou d'autres ils ayent trouvé moyen de perpétuer leur race au point que leur nombre n'ait point ſouffert de diminution.

Il en feroit autrement dans un pays où les fonds deſtinés à maintenir le travail éprouveroient une décadence ſenſible. Chaque année on demanderoit moins de ſerviteurs & d'ouvriers dans tous les genres, qu'on n'en demandoit l'année d'auparavant. Une partie de ceux qui auroient été élevés dans les claſſes ſupérieures n'y trouvant plus de quoi travailler, chercheroient à gagner leur vie dans les inférieures. Celles-ci ſurchargées non-ſeulement de leurs propres ouvriers, mais de ceux des autres claſſes qui auroient reflué chez elles, regorgeroient de monde, & la concurrence y deviendroit ſi grande,

ue le ſalaire ſeroit réduit à la plus chéive & la plus miſérable ſubſiſtance de 'ouvrier. Pluſieurs même ne pouroient ſe la procurer, faute d'emploi, ette miſérable ſubſiſtance, & ils mouroient de faim, ou n'auroient d'autre eſſource que celle de mendier, ou de ommettre les plus grands crimes. Le eſoin, la famine, la mortalité, ſe jeteroient auſſi-tôt dans la claſſe la plus auvre, & de là s'étendroient à toutes es claſſes ſupérieures, juſqu'à ce que e nombre des habitans fût réduit à ce ui pourroit ſubſiſter aiſément du reſant du revenu & des fonds échappés ux calamités ou à la tyrannie qui auoit détruit le reſte. Tel eſt à-peu-près état préſent du Bengale, & de quelues autres établiſſemens Anglois dans es Indes orientales. Quand on voit ourir de faim trois ou quatre cents ille perſonnes en un an dans un pays ertile, qui a été déja fort dépeuplé, où par conſéquent il ne doit pas être ort difficile de ſubſiſter, on peut conlure hardiment que les fonds deſtinés la ſubſiſtance des pauvres ouvriers ſſuyent une décadence rapide. L'état e l'Amérique ſeptentrionale & des Ines orientales, eſt peut-être ce qu'il y

a de plus propre à faire ſentir la différence entre le génie de la conſtitution angloiſe protégeant & gouvernant le premier de ces deux pays, & le génie d'une compagnie mercantille opprimant & tyranniſant l'autre.

La récompenſe libérale du travail eſt donc en même tems l'effet & le ſymptome naturel de l'accroiſſement de la richeſſe nationale. D'un autre côté, quand les ouvriers ont de la peine à vivre, c'eſt ſigne que les choſes reſtent comme elles ſont; & quand ils meurent de faim, c'eſt ſigne qu'elles vont à grands pas à leur ruine.

Il paroît aujourd'hui que le ſalaire du travail dans la Grande-Bretagne eſt quelque choſe de mieux que ce qu'il faut préciſément pour mettre l'ouvrier en état d'élever une famille. Pour nous en convaincre, il eſt inutile de chercher par un calcul ennuyeux ou douteux, quelle eſt la moindre ſomme néceſſaire à cet effet. Il y a pluſieurs ſymptomes clairs que parmi nous le prix du travail n'eſt réglé nulle part ſur le taux le plus bas qui ſoit compatible avec l'humanité ordinaire.

1°. Il y a preſque par-tout dans la Grande-Bretagne une diſtinction entre

e ſalaire d'été & celui d'hyver, même pour le travail de la derniere eſpece. Le ſalaire d'été eſt toujours plus fort: mais à raiſon de la dépenſe extraordinaire du chauffage, l'entretien d'une famille coûte davantage en hyver : ainſi le ſalaire étant plus fort lorſque la dépenſe eſt plus foible, il paroît évident qu'il ne ſe regle point ſur ce qui eſt néceſſaire à cette dépenſe, mais ſur la quantité ou la valeur ſuppoſée de l'ouvrage. On peut dire, à la vérité, qu'un ouvrier doit épargner une partie de ce qu'il gagne l'été pour payer la dépenſe en hyver, & qu'en toute l'année il ne gagne pas au-delà de ce qui eſt néceſſaire pour entretenir ſa famille, pendant l'année entiere. Cependant nous ne traiterions pas de cette maniere un eſclave, ou tout autre, qui dépendroit abſolument de nous : ſa ſubſiſtance journaliere ſeroit proportionnée à ſes beſoins journaliers.

2°. Le ſalaire du travail ne varie point chez nous avec le prix des vivres. Celui-ci varie par-tout d'une année à l'autre, & ſouvent d'un mois à l'autre : mais il y a beaucoup d'endroits où le prix du travail en argent reſte le même cinquante ans de ſuite. Si dans ces endroits les pauvres qui travaillent,

peuvent entretenir leurs familles dans les années cheres, ils doivent être à leur aise quand les années ne sont pas mauvaises, & dans l'abondance quand elles sont très-bonnes. La cherté des vivres durant les dix dernieres années n'a point été accompagnée, dans la plus grande partie du royaume, d'une augmentation sensible dans le prix du travail en argent. Il est bien augmenté en certains endroits; mais probablement ce changement vient plutôt, de ce qu'on demandoit plus de travail, que de ce que les vivres étoient plus chers.

3°. Si, d'une année à l'autre, le prix des vivres est plus variable que celui du travail, d'un autre côté, le prix du travail varie plus d'un endroit à l'autre, que celui des vivres. Les prix du pain & de la viande de boucherie, sont les mêmes dans la plus grande partie des trois royaumes. Ces denrées & beaucoup d'autres, qui se vendent en détail, parce que les pauvres qui travaillent n'achetent qu'en détail, sont généralement à aussi bon ou à meilleur marché dans les grandes villes que dans les parties reculées du pays, & cela pour des raisons que j'aurai occasion d'expliquer dans la suite. Mais le

alaire du travail dans une grande ville
ı ſon voiſinage, eſt ſouvent plus fort
'une quatrieme ou d'une cinquieme
artie, de vingt à vingt-cinq pour cent,
u'il ne l'eſt à quelques milles de diſ-
ance. Dix-huit pences ou deniers par
our peuvent être regardés comme le
rix commun du travail à Londres,
ꝛ dans ſes environs. A quelques milles
e diſtance, il n'eſt que de quatorze
u quinze pences; à Edimbourg, il
'eſt que de dix; & à quelques milles
e là, il n'eſt plus que de huit, ainſi
ue dans la plus grande partie de la
laſſe-Ecoſſe, où il ne varie pas tant
u'en Angleterre. Une telle différence
e prix, qui ne paroît pas toujours
uffire pour tranſporter un homme
'une paroiſſe à l'autre, occaſionneroit
éceſſairement à l'égard des marchan-
iſes, même les plus volumineuſes,
n tranſport ſi conſidérable, non-ſeu-
ement d'une paroiſſe à l'autre, mais
'un bout du royaume, & preſque
'un bout du monde à l'autre, qu'elle
'évanouiroit bientôt, c'eſt-à-dire, que
es prix ſe mettroient bientôt plus de
iveau. Après tout ce qui s'eſt dit de
a légéreté & de l'inconſtance de la na-

ture humaine, il paroît évidemment par l'expérience, que de toutes les eſpeces de bagage, l'homme eſt le plus difficile à tranſporter. Si donc les pauvres qui travaillent, peuvent entretenir leurs familles dans les parties du royaume où le travail eſt le plus bas, ils doivent vivre dans l'abondance où il eſt le plus haut.

4°. Non-ſeulement les variations dans le prix du travail ne correſpondent point, ſoit pour le tems, ſoit pour le lieu, avec celles qui arrivent dans le prix des vivres, mais elles ſont ſouvent abſolument oppoſées.

Le grain, qui eſt la nourriture du ſimple peuple, eſt plus cher en Ecoſſe qu'en Angleterre, d'où l'Ecoſſe en reçoit preſque tous les ans d'abondantes proviſions. Mais le bled d'Angleterre doit être vendu plus cher en Ecoſſe où il eſt importé, qu'en Angleterre d'où il eſt exporté, & en proportion de ſa qualité, il ne peut y être vendu plus cher que le bled d'Ecoſſe même. La qualité du grain dépend principalement de la quantité de fleur de farine qu'il rend au moulin; & à cet égard, celui d'Angleterre eſt tellement ſupérieur à celui d'Ecoſſe, que quoique ſouvent

plus cher en apparence ou en propor-
ion de ſon volume, il eſt en général
neilleur marché dans la réalité, c'eſt-à-
lire, en proportion de ſa qualité, ou
nème de ſon poids. Le prix du tra-
vail, au contraire, eſt plus cher en
Angleterre qu'en Ecoſſe. Par conſé-
quent, ſi le pauvre qui travaille en
Ecoſſe peut y entretenir une famille,
l doit être à ſon aiſe en Angleterre.
l eſt vrai que le gruau fournit aux
gens du peuple, en Ecoſſe, la plus
grande & la meilleure partie de leur
nourriture, qui généralement eſt fort
nférieure à celle de leurs voiſins les
Anglois du même rang. Cette différence
dans leur maniere de vivre n'eſt pour-
ánt pas la cauſe, mais l'effet de l'iné-
galité de leur ſalaire, quoique par une
étrange mépriſe, je l'aye ſouvent en-
endu donner comme en étant la cauſe.
Ce n'eſt point parce qu'un homme a
un carroſſe, tandis que ſon voiſin va
pied, que l'un eſt riche, & l'autre
pauvre : mais c'eſt parce que l'un eſt
iche, qu'il a un carroſſe, & parce que
'autre eſt pauvre, qu'il va à pied.

Durant le cours du dernier ſiecle,
une année dans l'autre, le grain a été
lus cher dans les deux royaumes,

qu'il ne l'a été ce ſiecle-ci. C'eſt un fait dont il n'eſt pas poſſible de douter raiſonnablement aujourd'hui ; & la preuve en eſt encore plus déciſive par rapport à l'Ecoſſe, que par rapport à l'Angleterre, puiſqu'en Ecoſſe il porte ſur le témoignage public d'évaluations faites chaque année, ſur ſerment, de toutes les différentes ſortes de grains, ſelon l'état actuel des marchés, dans tous les différens comtés. Si une preuve auſſi directe avoit beſoin d'être confirmée par aucune preuve collatérale, j'obſerverois que la France a été dans le méme cas, & probablement auſſi la plus grande partie de l'Europe. Quant à la France, nous en avons la plus grande certitude. Mais s'il eſt certain qu'en Angleterre & en Ecoſſe, le grain a été un peu plus cher le ſiecle paſſé, qu'il ne l'eſt à préſent, il n'eſt pas moins certain que le travail y étoit meilleur marché ; d'où il ſuit que les pauvres ouvriers qui pouvoient élever leurs familles dans le dernier ſiecle, doivent être aujourd'hui plus au large. Ils gagnoient communément en Ecoſſe ſix pences par jour, en été, & cinq en hyver. On paye encore en quelques endroits des montagnes & des isles

occidentales d'Ecosse, trois schelings par semaine aux ouvriers ordinaires, ce qui revient presque au même prix. Or, dans la plus grande partie de la Basse-Ecosse le salaire du commun travail est ordinairement de huit pences par jour; il est de dix & quelquefois d'un scheling aux environs d'Edimbourg, dans les comtés limitrophes de l'Angleterre, probablement à cause de ce voisinage, & dans quelques autres lieux où la demande du travail est depuis peu considérablement augmentée, comme aux environs de Glascow, de Carron, l'Air-Shire, &c. Les progrès de l'agriculture, des manufactures & du commerce en Angleterre, ont devancé ceux qu'ils ont faits en Ecosse. La demande du travail, & conséquemment son prix, ont dû nécessairement suivre ces progrès. Aussi dans le dernier siecle, comme dans le nôtre, le salaire du travail étoit plus haut en Angleterre. Il est fort augmenté depuis, quoiqu'on ne puisse dire de combien, parce qu'il a varié davantage en différens lieux. En 1614 la paie d'un fantassin étoit comme à présent, de huit pences par jour. Lors de l'établissement des soldats d'infanterie, elle dut naturellement se

régler ſur le ſalaire commun des ouvriers, qui ſont la claſſe d'où ils ſont tirés pour l'ordinaire. Le lord chef-juſtice Hales, qui écrivoit du tems de Charles II, ſuppute la dépenſe néceſſaire à la famille d'un ouvrier, compoſée de ſix perſonnes, le pere & la mere, deux enfans capables de faire quelque choſe, & deux qui ne peuvent rien faire : il met cette dépenſe à dix ſchelings par ſemaine, ou à vingt-ſix livres ſterl. par an. Il ſuppoſe que s'ils ne peuvent gagner cette ſomme, il faut qu'ils mendient, ou qu'ils volent pour ſuppléer à ce qui s'en manque. Il paroît avoir examiné la choſe avec beaucoup de ſoin. En 1688 M. Gregoire King, dont l'habileté en fait d'arithmétique politique eſt ſi vantée par le docteur Davenant, met à quinze livres ſterl. par an, le revenu ordinaire des ouvriers & des gens de journée, par chaque famille, qu'il ſuppoſe être, l'une portant l'autre, de trois perſonnes & demie. Son calcul, quoique différent en apparence de celui de Hales, s'y rapporte dans le fond. Ils ſuppoſent tous deux que ces familles dépenſent par ſemaine environ vingt pences par

tête. Mais le revenu & la dépense de ces familles, en argent, ont augmenté considérablement depuis ce tems-là dans la plus grande partie du royaume, en quelques endroits plus, en d'autres moins, quoique peut-être nulle part autant que l'ont représenté dernierement au public certains comptes exagérés du salaire actuel du travail. Il faut observer qu'on ne peut s'assurer au juste, du prix du travail, parce qu'on paye souvent différens prix dans le même endroit & pour la même sorte d'ouvrage, & que cela dépend non-seulement de la capacité des ouvriers, mais encore de la générosité ou de la dureté des maîtres. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de dire ce qu'il est le plus communément où la loi ne le fixe point ; & l'expérience semble montrer que la loi ne peut jamais le régler convenablement, quoique souvent elle ait prétendu le faire.

La récompense réelle du travail, ou la quantité réelle des choses nécessaires & commodes qu'il peut procurer à l'ouvrier, est peut-être augmentée durant le cours de notre siecle, en plus grande proportion encore que son prix en argent. On n'a pas seulement le

grain à meilleur marché, mais beaucoup d'autres choſes, dont le peuple tire une nourriture agréable & ſaine. Les pommes de terre, par exemple, ne coûtent pas dans la plus grande partie du royaume, la moitié de ce qu'elles coûtoient il y trente ou quarante ans. On peut dire la même choſe des navets, des carottes, des choux, qu'on faiſoit venir ci-devant avec la bêche, & qu'on fait venir communément aujourd'hui avec la charrue. Toutes les eſpeces de légumes en général ſont à meilleur compte. La plus grande partie des pommes & même des oignons que la Grande-Bretagne conſommoit dans le dernier ſiecle, lui venoient de Flandres. Par les grandes améliorations dans les manufactures de groſſe toile & de groſſes étoffes de laine, les ouvriers ſont mieux habillés & à moins de frais. Par celles qui ont perfectionné les manufactures des métaux les plus groſſiers, ils ſe fourniſſent d'outils meilleurs & moins chers, auſſi-bien que de pluſieurs pieces de ménage agréables & commodes. Il y a véritablement ſur le ſavon, le ſel, la chandelle, le cuir & les liqueurs fermentées, une augmentation de prix aſſez forte, qui vient principalement

des taxes qu'on a mises sur ces denrées ; mais la quantité que les ouvriers sont obligés d'en consommer est si petite, que l'accroissement dans leur prix ne balance pas la diminution dans celui de tant d'autres choses. Les plaintes ordinaires, que le luxe gagne jusqu'aux derniers rangs du peuple, & que les pauvres qui travaillent ne se contentent plus aujourd'hui de la nourriture, du vêtement & du logement, dont ils se trouvoient bien autrefois ; ces plaintes peuvent nous convaincre que ce n'est pas seulement le prix du travail en argent qui est augmenté, mais encore sa récompense réelle.

Cette amélioration, dans la condition des dernieres classes du peuple, doit-elle être regardée comme un avantage, ou comme un inconvénient pour la société ? La réponse, au premier coup d'œil, paroît toute simple. Les domestiques, les ouvriers & les artisans de toute espece forment la partie la plus considérable du corps politique. Mais ce qui fait le bien-être de la plus grande partie, ne peut être regardé comme un inconvénient pour le tout. Une société dont la plupart des membres sont pauvres & misérables, ne peut certaine-

ment être floriſſante & heureuſe. D'ailleurs il paroît fort juſte que ceux qui nourriſſent, qui habillent & qui logent tout le corps du peuple, tirent du produit de leur travail de quoi être eux-mêmes paſſablement bien nourris, vêtus & logés.

Sans doute que la pauvreté décourage le mariage, mais elle ne l'empêche pas toujours. Elle paroît même être favorable à la génération. Une montagnarde d'Ecoſſe à demi-affamée, devient ſouvent mere de vingt enfans, tandis qu'une jolie femme abondamment & délicatement nourrie, eſt ſouvent incapable de donner naiſſance à un ſeul, ou que généralement elle eſt épuiſée par deux ou trois. La ſtérilité ſi fréquente parmi les femmes du beau monde, eſt fort rare parmi celles d'un état inférieur. Le luxe, en enflammant peut-être la paſſion pour la jouiſſance, affoiblit, ce ſemble, & détruit ſouvent abſolument les facultés génératives.

Mais la pauvreté qui n'empêche pas la génération eſt extrêmement défavorable à l'éducation des enfans. C'eſt une tendre plante qui naît, mais elle ſe deſſéche & meurt bientôt dans un terrein ſi froid & un climat ſi rigou-

reux. J'ai ſouvent oui dire qu'il n'étoit pas rare dans les montagnes d'Ecoſſe qu'une mere qui avoit mis vingt enfans au monde, n'en eût pas deux vivans. Pluſieurs officiers d'une grande expérience m'ont aſſuré que bien loin de trouver dans les enfans de leurs régimens de quoi les recruter, ils n'avoient ſeulement pas pu y trouver aſſez de fiffres & de tambours. Cependant il eſt difficile de voir un plus grand nombre de beaux enfans qu'on en voit autour des barraques des ſoldats. Il paroît que très-peu arrivent à l'âge de treize ou quatorze ans; dans quelques endroits une moitié des enfans meurt avant l'âge de quatre ans; en beaucoup d'autres c'eſt avant l'âge de ſept, & preſque par-tout avant celui de neuf ou dix ans. Par-tout cependant cette grande mortalité tombe ſur-tout ſur les enfans du ſimple peuple, qui ne peut pas les élever avec le même ſoin que les gens d'un état plus heureux élevent les leurs. Quoique les mariages du peuple ſoyent généralement plus féconds que ceux des gens du monde, il y a en proportion moins de leurs enfans qui viennent à maturité. La mortalité fait encore plus de ravage dans les

hôpitaux d'enfans trouvés, & parmi les enfans qui sont à la charité des paroisses.

Toutes les especes d'animaux multiplient naturellement en proportion des moyens de leur subsistance, & elles ne peuvent multiplier au-delà. Mais dans une société civilisée, ce n'est que parmi les rangs inférieurs du peuple que la disette de subsistance peut mettre des limites à la multiplication ultérieure de l'espece hnmaine; & ces limites, elle ne peut les mettre autrement qu'en détruisant une grande partie des enfans que produit la fécondité de leurs mariages.

La récompense honnête du travail, en leur donnant de quoi mieux pourvoir à leurs enfans, & par conséquent de quoi en élever en plus grand nombre, tend naturellement à reculer & à étendre ces limites. Une chose qui mérite aussi d'être observée, c'est qu'elle le fait en approchant le plus près possible de la proportion qu'exige la demande du travail. Si cette demande va continuellement en croissant, la récompense du travail doit nécessairement encourager le mariage & la multiplication des ouvriers, au point de les mettre

en état d'y fournir, par une population qui croiſſe auſſi continuellement. Si cette récompenſe étoit moindre qu'elle ne doit être pour cet effet, auſſi-tôt le manque de bras la feroit augmenter, & s'il arrivoit qu'elle fût trop forte, l'exceſſive multiplication des bras la réduiroit bien vîte à ce taux néceſſaire. Dans un cas le marché ſeroit tellement dégarni de travail, & dans l'autre il en ſeroit tellement ſurchargé, que ſon prix ſeroit bientôt forcé de monter ou de deſcendre à ſon taux propre, qui eſt celui qu'exige l'état de la ſociété. C'eſt ainſi que le beſoin ou la demande d'hommes, comme celle de toute autre marchandiſe, régle néceſſairement la production des hommes, qu'elle l'avance lorſqu'elle va trop lentement, & qu'elle l'arrête quand elle va trop vîte. C'eſt cette demande qui détermine l'état de la propagation dans tous les différens pays du monde. Dans l'Amérique ſeptentrionale, en Europe & à la Chine, c'eſt elle qui hâte ſi merveilleuſement les progrès de la population dans la premiere, qui les rend lents & graduels dans la ſeconde, & qui les arrête dans la troiſieme.

On a dit que le déchet d'un eſclave

étoit aux dépens de ſon maître, & que celui d'un domeſtique ou ſerviteur libre étoit à ſes propres dépens. Dans le fait, cependant, il n'eſt pas moins aux dépens du maître que celui de l'eſclave. Ce qu'on paye aux journaliers & aux domeſtiques de toute eſpece doit ſuffire, pour que l'un portant l'autre ils puiſſent continuer la race des journaliers & des domeſtiques, ſelon que la demande qu'en fait la ſociété, croît, diminue ou reſte la même. Mais quoique le déchet d'un ſerviteur libre ſoit à la charge du maître comme celui d'un eſclave, généralement il lui coûte beaucoup moins. Le fonds deſtiné pour remplacer ou réparer, ſi je peux parler ainſi, le déchet d'un eſclave, eſt communément adminiſtré par un maître ou un ſurveillant négligent. Celui qui a la même deſtination par rapport à un homme libre, eſt adminiſtré par l'homme libre. La premiere adminiſtration eſt ſujette aux déſordres qui ſe gliſſent dans les affaires du riche; la ſeconde eſt naturellement dirigée par la frugalité & l'étroite économie qui préſident aux affaires du pauvre. Cette différence dans l'adminiſtration, en met dans la dépenſe. Auſſi paroît-il, à ce

que je penſe, par l'expérience de tous les ſiecles & de toutes les nations, que l'ouvrage fait par des hommes libres, revient au bout du compte à meilleur marché que celui qui eſt fait par des eſclaves. Cette remarque ſe vérifie à à Boſton même, à New-Yorck & à Philadelphie, où le ſalaire du travail eſt ſi haut.

Concluons que comme la récompenſe libérale du travail eſt l'effet de l'accroiſſement de la richeſſe, elle eſt de même la cauſe de l'accroiſſement de la population. Se plaindre de ce que les ouvriers ſont bien récompenſés, c'eſt ſe lamenter ſur la cauſe & l'effet néceſſaires de la plus grande proſpérité publique.

Peut-être n'eſt-il pas inutile de remarquer, que c'eſt dans l'état progreſſif de la ſociété, ou quand elle avance dans l'acquiſition des richeſſes ultérieures, plutôt que dans l'état de repos, ou quand elle n'acquiert plus, que la condition du pauvre qui travaille, c'eſt-à-dire, du grand corps du peuple, eſt la plus heureuſe & la plus douce. Elle eſt dure dans l'état ſtationnaire, & miſérable dans l'état de déclin. Le bon tems pour tous les ordres de la ſociété,

eſt celui qu'elle paſſe dans l'état progreſſif. Il eſt lourd dans l'état ſtationnaire, & triſte dans le rétrograde.

La récompenſe libérale du travail, en encourageant la propagation, augmente auſſi l'induſtrie du ſimple peuple. Le ſalaire du travail excite l'induſtrie, qui comme toute autre qualité humaine, ſe perfectionne en proportion de l'encouragement qu'elle reçoit. Une ſubſiſtance abondante augmente la force corporelle de l'ouvrier, & le doux eſpoir d'améliorer ſa condition & peut-être de finir ſes jours dans l'aiſance, l'anime à tirer tout le parti poſſible de ſa vigueur. Auſſi voyons-nous que dans les endroits où le ſalaire eſt haut, les ouvriers ſont plus actifs, plus diligens & plus expéditifs, que dans ceux où il eſt bas; qu'ils le ſont, par exemple, davantage en Angleterre qu'en Ecoſſe, dans le voiſinage des grandes villes que dans les campagnes éloignées. Il eſt vrai qu'il y a tels ouvriers, qui pouvant gagner en quatre jours de quoi vivre toute la ſemaine, feront les trois autres jours à ne rien faire. Mais la plus grande partie ne mérite point ce reproche; au contraire ceux qu'on paye

bien à la piece, ſont ſujets à ſe ruiner en peu d'années la ſanté & le tempérammment à force de travail. On ſuppoſe qu'à Londres & en quelques autres lieux, un charpentier ne peut conſerver ſa plus grande vigueur au-delà de huit ans. Il arrive quelque choſe de ſemblable dans pluſieurs autres métiers, où les ouvriers ſont payés à la piece, comme ils le ſont généralement dans les manufactures, & même dans les travaux de la campagne, par-tout où ils gagnent plus que le taux ordinaire. Preſque toutes les claſſes d'artiſans ſont ſujettes à quelque maladie particuliere occaſionnée par une application exceſſive à leur genre d'ouvrage. Ramuzzini, médecin Italien diſtingué, a fait un livre exprès ſur ces ſortes de maladies. Nos ſoldats ne paſſent point pour l'eſpece de gens la plus induſtrieuſe qui ſoit parmi nous : cependant quand on les a employés à quelque travail, & qu'on les a bien payés à la piece, leurs officiers ont été ſouvent obligés de ſtipuler de l'entrepreneur, qu'il ne les laiſſeroit pas gagner par jour au-delà d'une certaine ſomme, ſelon le prix qu'il étoit convenu de leur donner par piece. Avant que les

officiers euſſent mis cette condition, l'émulation & l'avidité du gain les pouſſoient ſouvent à s'excéder de travail, & leur ſanté en étoit altérée. L'application exceſſive durant quatre jours de la ſemaine, eſt la plupart du tems la vraie cauſe de la fainéantiſe des trois autres jours, dont on ſe plaint ſi fréquemment & ſi haut. Le grand travail, ſoit de l'eſprit, ſoit du corps, continué pluſieurs jours de ſuite, eſt naturellement ſuivi dans la plupart des hommes, d'un grand deſir de relâche, qui, s'il n'eſt contenu par la force ou par quelque néceſſité preſſante, eſt preſque irréſiſtible. C'eſt le cri de la nature qui demande à être ſoulagée, & qui veut quelquefois non-ſeulement qu'on lui accorde du repos, mais de la diſſipation & de l'amuſement. Si on n'a pas cette complaiſance pour elle, il en arrive des ſuites ſouvent dangereuſes, quelquefois fatales, & preſque toujours aſſez fâcheuſes, pour que tôt ou tard elles amenent la maladie qui eſt particuliere au métier. Si les maîtres écoutoient toujours la voix de la raiſon & de l'humanité, ils chercheroient plutôt à modérer qu'à redoubler l'application d'une partie de leurs ouvriers. On

trouvera, je crois, dans toutes les sortes de métier, qu'un homme qui travaille avec assez de ménagement pour travailler constamment, conserve non-seulement sa santé plus long-tems, mais que dans le courant d'une année il fait encore une plus grande quantité d'ouvrage.

On prétend que dans les années où les vivres sont à bon marché, les ouvriers sont généralement plus paresseux, & que dans les années cheres ils sont plus laborieux que dans les années ordinaires ; d'où l'on a conclu que l'abondance rallentissoit, & que la disette aiguillonnoit leur industrie. Qu'un peu plus d'abondance puisse rendre certains ouvriers paresseux, on n'en peut douter. Mais qu'elle ait cet effet sur le plus grand nombre, ou que les hommes en général travaillent mieux quand ils sont mal nourris que quand ils le sont bien, quand ils sont abattus que quand ils ont le cœur content, quand ils sont souvent malades que quand ils se portent généralement bien, c'est ce qui n'est pas fort probable. Observez que les années de cherté sont pour les gens du peuple des années de maladie & de mortalité, ce qui ne

peut manquer de diminuer le produit de leur induſtrie.

Dans les années d'abondance, les ſerviteurs quittent ſouvent leurs maîtres, & comptent ſur leur induſtrie pour leur ſubſiſtance. Mais le bon marché des vivres, en augmentant les fonds deſtinés à l'entretien des ſerviteurs, encourage les maîtres, ſpécialement les fermiers, à en employer un plus grand nombre. Les fermiers dans ces occaſions, attendent plus de profit du bled avec lequel ils nourriſſent quelques domeſtiques de plus, qu'ils n'en feroient s'ils le vendoient à bas prix au marché. On demande plus de ſerviteurs, tandis qu'il y en a moins qui s'offrent à ſervir. C'eſt pourquoi le prix du travail augmente ſouvent dans les années où l'on vit à bon compte.

Dans les années de cherté, la difficulté & l'incertitude de pouvoir ſubſiſter, fait que tous ces gens-là s'empreſſent de rentrer en ſervice. Mais le haut prix des vivres en diminuant le fonds deſtiné à entretenir des ſerviteurs, diſpoſe les maîtres à diminuer plutôt qu'à augmenter le nombre qu'ils en ont. D'ailleurs les artiſans pauvres, & indépendans conſument ſouvent

dans ces tems de disette, les petits fonds qui leur servoient pour acheter les matieres de leur travail, & ils sont obligés de se louer pour gagner leur vie. Comme il n'y a pas assez d'emploi pour les gens qui en demandent, plusieurs sont forcés d'en accepter à des conditions plus dures, & c'est ce qui fait baisser le salaire tant des domestiques que des journaliers.

Ainsi les maîtres de toute espece font avec ceux qui les servent, des marchés plus avantageux dans les années cheres que dans les années d'abondance. Ils trouvent chez eux plus de docilité & de soumission : voilà pourquoi ils vantent les premieres comme plus favorables à l'industrie. Ajoutez que les propriétaires & les fermiers, deux des plus nombreuses classes de maîtres, ont encore une autre raison pour préférer les années cheres. Les rentes des uns & les profits des autres, dépendent beaucoup du prix des vivres. Rien n'est cependant plus absurde que d'imaginer que les hommes en général soyent moins laborieux quand ils travaillent pour eux-mêmes, que quand ils travaillent pour d'autres. Un pauvre artisan indépendant,

ſera plus induſtrieux que le journalier même, qui travaille à la piece : l'un jouit de tout le produit de ſon induſtrie ; l'autre le partage avec ſon maître. Le premier, dans ſon état ſéparé & libre, eſt plus à l'abri des tentations de la mauvaiſe compagnie ſi pernicieuſe aux mœurs du ſecond dans les grandes manufactures. Sa ſupériorité doit être encore plus grande ſur ceux qui ſe louent au mois ou à l'année, & dont le ſalaire eſt toujours le même, ſoit qu'ils faſſent peu ou beaucoup d'ouvrage. Les années d'abondance tendent à augmenter la proportion des ouvriers indépendans, par rapport aux gens de journée & aux ſerviteurs de toute eſpece ; & les années de cherté tendent à la diminuer.

Un auteur françois qui a beaucoup de lumieres & d'eſprit, M. Meſſance, receveur des tailles dans l'élection de Saint-Etienne, tâche de montrer que les pauvres font plus d'ouvrage dans les bonnes années que dans les mauvaiſes. Pour cet effet, il compare la quantité & la valeur des ouvrages faits dans les unes & dans les autres par trois différentes manufactures, l'une de gros drap à Elbeuf, l'autre de toi-

le,

le, & la troiſieme de ſoie; ces deux dernieres dans la généralité de Rouen. D'après l'état qu'il en donne, & qui eſt copié ſur les regiſtres des bureaux publics, la quantité & la valeur des marchandiſes préparées dans ces trois manufactures ont été plus grandes lorſque les vivres étoient à bon compte, & toujours encore plus grandes, lorſque les années étoient meilleures, comme elles ont été moindres dans les années fâcheuſes, & d'autant moindres, que la ſubſiſtance étoit plus chere. Ces trois manufactures paroiſſent ſtationnaires, ou telles, que leur produit varie bien quelque peu d'une année à l'autre, mais qu'au total, ou au bout d'un certain nombre d'années, il ſe trouve le même.

La manufacture de toile en Ecoſſe, & celle de gros draps dans la partie occidentale du comté d'Yorck, ſont dans leur croiſſance; & quoiqu'il y ait quelque variation dans leur produit, il augmente généralement, tant en quantité qu'en valeur. Cependant, en examinant les états de leur produit annuel qui ont été publiés, je n'ai pas vu que ces variations euſſent aucune connexion ſenſible avec la cherté ou

l'abondance des années. En 1740, année de grande disette, les deux manufactures paroissent véritablement avoir beaucoup déchu ; mais en 1756, autre année aussi mauvaise, la manufacture d'Ecosse a plus avancé qu'à l'ordinaire. Il est vrai que celle du comté d'Yorck est tombée cette même année, & qu'elle ne s'est pas relevée jusqu'en 1766, après la révocation de l'acte du timbre américain. Durant cet intervalle, son produit n'est pas monté à ce qu'il avoit été en 1755: en 1766 & en 1767, il a excédé de beaucoup celui de toutes les autres années, & il a toujours été depuis en augmentant.

Le produit de toutes les grandes manufactures dont la vente se fait au loin, doit dépendre nécessairement, non tant de la cherté ou de l'abondance des années dans les pays où elles sont établies, que des circonstances qui affectent la demande dans les pays où elles sont consommées ; de la paix ou de la guerre, de la prospérité ou de la décadence d'autres manufactures rivales, & de la bonne ou de la mauvaise humeur de leurs principaux chalands. D'ailleurs, une grande partie de l'ouvrage qui se fait pro-

bablement dans les années où l'on vit à bon marché, n'entre jamais dans les regiſtres publics des manufactures. Les compagnons qui quittent leurs maîtres, deviennent des ouvriers indépendans; les femmes retournent chez leurs parens, où elles filent communément pour leur uſage & celui de leurs familles. Les ouvriers indépendans ne travaillent pas même toujours pour le public, & ſont employés par des particuliers leurs voiſins. Le produit de leur travail ne paroît donc pas dans ces regiſtres publics, dont on publie des relevés avec tant d'étalage, & d'où partent ſouvent mal à propos nos marchands & nos manufacturiers, pour annoncer la proſpérité ou la décadence des plus grands Empires.

Quoique les variations dans le prix du travail ne correſpondent pas toujours avec celles qui arrivent dans le prix des vivres, & que ſouvent même elles ſoyent en oppoſition, il ne faut pas imaginer pour cela que le prix des vivres n'influe point ſur celui du travail. Le prix du travail en argent, eſt néceſſairement reglé par deux circonſtances; la demande du travail, & le prix des beſoins & des commodités

de la vie. Ce qui détermine la quantité des choſes néceſſaires & commodes que doit avoir l'ouvrier, c'eſt la demande du travail ſelon qu'elle croît, décroît ou reſte la même, ou ſelon qu'elle exige une population progreſſive, ſtationnaire ou rétrograde; & ce qu'il faut pour acheter cette quantité, eſt ce qui détermine le prix du travail en argent. Ainſi, poſé que ce prix ſoit haut où le prix des vivres eſt bas, il ſeroit encore plus haut, la demande reſtant la même, ſi les vivres étoient chers.

C'eſt parce que la demande du travail augmente dans les années d'une abondance ſubite & extraordinaire, & parce qu'elle diminue dans celles d'une diſette également ſubite & extraordinaire, que le prix du travail monte quelquefois dans les unes, & baiſſe dans les autres.

Dans les premieres, pluſieurs de ceux qui mettent l'induſtrie en œuvre ont entre les mains des fonds ſuffiſans pour entretenir & employer un plus grand nombre de gens induſtrieux qu'il n'en avoit été employé l'année précédente, & ils ne peuvent pas toujours avoir ce ſurplus d'ouvriers. Les maî-

tres qui en ont plus beſoin enchériſſent les uns ſur les autres pour s'en procurer, ce qui fait monter quelquefois tant le prix réel, que le prix en argent de leur travail.

Il arrive tout le contraire dans les années d'une diſette ſubite & extraordinaire ; les fonds deſtinés à employer l'induſtrie ſont moindres qu'ils n'étoient l'année d'auparavant. Beaucoup de gens qui n'ont plus rien à faire cherchent à l'envi de l'emploi, ce qui fait baiſſer le prix réel du travail & ſon prix en argent. En 1740, qui étoit une très-mauvaiſe année, beaucoup de gens demandoient à travailler pour la ſeule ſubſiſtance proprement dite. Les années ſuivantes, qui étoient bonnes, il fut plus difficile de trouver des ouvriers & des ſerviteurs.

La diſette d'une année chere, en diminuant la demande du travail, tend à en baiſſer le prix, comme la cherté des vivres tend à le hauſſer. L'abondance d'une année fertile, en augmentant la demande, tend au contraire à hauſſer le prix du travail, comme le bon marché des vivres tend à le baiſſer. Ces deux cauſes oppoſées ſem-

blent ſe contrebalancer l'une l'autre dans les variations ordinaires du prix des vivres ; ce qui probablement eſt en partie la raiſon pourquoi le ſalaire du travail eſt par-tout, ſans comparaiſon, plus ſtable & plus premanent que celui des vivres.

L'augmentation dans le ſalaire du travail fait hauſſer néceſſairement le prix de pluſieurs marchandiſes, en augmentant la partie de ce prix qui ſe réſout en ſalaire, & par cet endroit elle tend à diminuer leur conſommation, tant au dedans qu'au dehors. Cependant la même cauſe qui fait monter le ſalaire du travail, & qui eſt l'accroiſſement des fonds, tend à augmenter les facultés productives du travail, ou à ce qu'avec moins de travail il ſe faſſe une plus grande quantité d'ouvrage. Le propriétaire de fonds qui emploie un grand nombre d'ouvriers, cherche toujours pour ſon propre avantage, à combiner tellement la diſtribution de l'ouvrage, qu'il s'en faſſe la plus grande quantité poſſible. Il tâche par la même raiſon, de leur fournir ce que lui ou eux peuvent trouver de mieux en fait de machines : ce qui arrive à cet égard parmi les ou-

vriers d'un attelier particulier, arrive également dans le grand corps de la ſociété. Plus elle a d'ouvriers, plus ils ſe partagent naturellement en différentes claſſes & ſubdiviſions de travail. Il y a plus de têtes occupées à inventer les machines les plus propres à exécuter ce que chacun doit faire, & il eſt par conſéquent tout ſimple qu'elles ſoyent plutôt inventées. Il ſe trouve par-là que pluſieurs marchandiſes coûtent bien moins de travail qu'elles n'en coûtoient auparavant, & que l'augmentation de leur prix n'eſt pas capable de balancer l'avantage qui reſulte de la diminution du travail.

CHAPITRE IX.

Des profits des fonds.

L'AUGMENTATION & la diminution dans les profits des fonds dépendent des mêmes cauſes qui agiſſent ſur le ſalaire du travail, c'eſt-à-dire, des progrès ou de la décadence dans la richeſ-

se de la société. Mais ces causes les affectent bien différemment.

L'accroissement des fonds, qui porte le salaire plus haut, tend à mettre les profits plus bas. Lorsque les fonds de plusieurs riches négocians sont placés dans le même commerce, leur concurrence mutuelle tend à faire baisser leurs profits ; & lorsqu'un pareil accroissement a lieu dans tous les différens commerces de la société, la même concurrence doit produire le même effet dans tous.

On a déja observé qu'il n'étoit pas aisé de s'assurer quel est le prix commun du travail dans un lieu & un tems particulier. Rarement même pouvons-nous déterminer autre chose en ce cas, sinon quel est le salaire le plus accoutumé. Mais c'est ce qui ne peut guere se faire à l'égard des profits des fonds. Ils sont tellement variables, que la personne même qui fait un commerce, ne sauroit toujours dire quel est son profit commun dans l'espace d'une année. Ce profit change non seulement selon l'inconstance du prix des marchandises de son négoce, mais encore par la bonne ou mauvaise fortune de ses rivaux & de ses pra-

tiques, & par mille autres accidens auxquels sont exposées les marchandises quand on les transporte par mer ou par terre, ou quand elles sont emmagasinées. Il ne varie donc pas seulement d'année en année, mais de jour en jour, & presque d'heure en heure. Il doit être beaucoup plus difficile d'assigner le profit commun de tous les différens commerces qui se font dans un grand royaume; & il doit être absolument impossible de juger avec quelque précision de ce qu'il peut avoir été autrefois, ou à des périodes de tems éloignés.

Cependant il y a moyen de s'en former quelque notion en consultant quel est, ou quel a été l'intérêt de l'argent. Car on peut établir comme une maxime que par-tout où l'on fait beaucoup avec de l'argent, on donnera communément beaucoup pour en avoir, & qu'on donnera peu si on fait peu; ainsi, selon que l'intérêt ordinaire de l'argent au taux du marché varie dans un pays, selon qu'il hausse ou qu'il baisse, nous pouvons être assurés que les profits ordinaires des fonds varient aussi, qu'ils haussent ou qu'ils baissent avec lui. Les progrès de l'un

peuvent donc nous mener à former quelqu'idée du progrès des autres.

Sous Henri VIII, tout intérèt au deſſus de dix pour cent fut déclaré illégal. Il ſemble qu'auparavant on avoit pris quelquefois davantage. Sous le regne d'Edouard VI le zele religienx défendit tout intérêt. On dit cependant que cette prohibition, ainſi que toutes les autres de la même eſpece, ne produiſit aucun effet, & probablement elle aggrava plutôt le mal de l'uſure qu'elle ne le modéra. Le ſtatut d'Henri VIII fut renouvellé par Eliſabeth, & dix pour cent fut le taux légal juſqu'à ce que Jacques I le reſtreignit à huit. Il fut réduit à ſix auſſi-tôt après la reſtauration, & à cinq ſous la reine Anne. Tous ces ſtatuts ou réglemens paroiſſent avoir été faits très-convenablement d'après le taux courant de l'intérêt, ou d'après le denier auquel empruntoient communément les gens qui avoient bon crédit. Il ſemble que depuis la reine Anne, cinq pour cent ayent été plutôt au deſſus qu'au deſſous du taux du marché. Avant la derniere guerre, le gouvernement empruntoit à trois pour cent, & ceux qui avoient bon crédit dans la capitale,

& dans plusieurs autres parties du royaume, empruntoient à trois & demi, à quatre & à quatre & demi pour cent.

Depuis le tems d'Henri VIII, la richesse & le revenu du pays ont été continuellement en croissant, & à ce qu'il paroît, d'un pas plutôt graduellement accéléré que retardé. Non seulement ils ont fait constamment des progrès, mais ces progrès semblent avoir constamment augmenté de vîtesse. Le salaire du travail a continuellement haussé durant cette même période, & dans la plupart des branches de commerce & de manufactures les profits des fonds ont diminué.

Il faut en général de plus gros fonds pour faire un commerce dans une grande ville que dans un village. Les gros fonds employés à chaque branche de commerce & le nombre des riches compétiteurs font généralement baisser le taux du profit. Il est donc plus haut dans les villages. Mais le salaire du travail y est généralement plus bas que dans les grandes villes. Dans celles-ci les gens qui ont en main des fonds considérables, manquent souvent d'ouvriers pour les employer. C'est à qui

donnera davantage pour en avoir. De là le hauſſement du ſalaire & l'abaiſſement des profits des fonds. Dans ceux-là tout au contraire, il n'y a pas aſſez de fonds pour employer tout le monde, & la concurrence qui s'établit parmi ceux qui manquent d'ouvrage, fait baiſſer le ſalaire & augmente les profits.

Quoique le taux légal de l'intérêt ſoit le même en Ecoſſe qu'en Angleterre, le taux du marché s'y trouve ordinairement plus haut. Rarement les gens bien ſolvables y empruntent à moins de cinq pour cent. Les banquiers particuliers à Edimbourg donnent même quatre pour cent d'intérêt ſur leurs billets, dont le paiement en tout ou en partie peut être demandé à volonté. Les banquiers particuliers de Londres ne donnent aucun intérêt pour l'argent qui eſt dépoſé chez eux. Il y a peu de commerce qu'on ne puiſſe faire en Ecoſſe avec moins de fonds qu'il n'en faut en Angleterre. Le taux commun du profit doit donc y être un peu plus haut. On a déja remarqué que le ſalaire du travail y eſt plus bas. Le pays auſſi eſt non ſeulement beaucoup plus pauvre, mais les pas

qu'il fait pour s'acheminer à une meilleure condition (car il en fait évidemment) sont beaucoup plus lents & plus tardifs.

Le taux légal de l'intérêt en France n'a pas toujours été réglé durant le cours de ce siecle sur le taux du marché. En 1720 il fut réduit du vingtieme au cinquantieme denier, ou de cinq à deux pour cent. En 1724 il remonta au trentieme denier ou à trois & un tiers pour cent. En 1725 il alla au vingtieme denier ou à cinq pour cent. En 1766 il fut réduit sous l'administration de M. de l'Averdy au vingt-cinquieme denier ou à quatre pour cent. L'abbé Terray l'a mis ensuite à l'ancien taux de cinq pour cent. On a cru que le but de plusieurs de ces violentes réductions d'intérêt étoit de préparer la voie à la réduction de celui des dettes publiques; intention qui a été quelquefois exécutée. La France n'est peut-être pas actuellement un pays aussi riche que l'Angleterre (*a*); & quoique le taux légal de l'intérêt ait été souvent plus bas en Fran-

(*a*) Il ne faut pas oublier que c'est un Anglois qui parle.

ce qu'en Angleterre, le taux du marché a généralement été plus haut; car là, comme ailleurs, il y a plusieurs méthodes sûres & faciles d'éluder la loi. Des négocians Anglois qui ont commercé dans les deux royaumes, m'ont assuré que les profits du commerce sont plus hauts en France qu'en Angleterre; & il n'est pas douteux qu'en conséquence plusieurs sujets anglois n'ayent mieux aimé employer leurs capitaux dans un pays où le commerce n'est pas en honneur, que dans un où il est fort respecté. Le salaire du travail est plus bas en France qu'en Angleterre. Lorsque vous allez d'Ecosse en Angleterre, la différence que vous appercevez dans l'air & l'habillement du simple peuple de l'un & de l'autre pays, est un indice qui marque assez la différence de leur condition. Le contraste est encore plus grand lorsque vous revenez de France. Quoiqu'elle soit sans doute plus riche que l'Ecosse, elle avance moins dans ses progrès. C'est une opinion commune & même populaire dans le pays, qu'elle recule au lieu d'avancer; opinion qui, à mon avis, est mal fondée par rapport à la France même, &

qu'on ne peut garder par rapport à l'Ecoſſe, quand on la voit aujourd'hui, après l'avoir vue il y a trente ou quarante ans.

D'un autre côté, la province de Hollande, en proportion de ſon territoire & de ſa population, eſt un pays plus riche que l'Angleterre ; le gouvernement y emprunte à deux pour cent, & les particuliers qui ont bon crédit, à trois. On dit que le ſalaire du travail y eſt plus haut qu'en Angleterre, & on ſait que les Hollandois ſont de tous les peuples d'Europe celui qui tire les moindres profits du commerce. Quelques perſonnes ont prétendu que celui que fait la Hollande eſt tombé ; ce qui peut être vrai de certaines branches qui en ſont partie ; mais ces ſymptomes indiquent aſſez que la décadence n'eſt pas générale. Quand le profit diminue, les marchands ne manquent pas de ſe plaindre que le commerce tombe, quoique la diminution du profit ſoit l'effet naturel de ſa proſpérité, ou de ce qu'on y met plus de fonds qu'on n'en mettoit auparavant. Pendant la derniere guerre les Hollandois ont eu tout le commerce de tranſport que faiſoit la France, &

ils en conservent encore une grande partie. Ce qui leur appartient dans les fonds de France & d'Angleterre, & qui est fort considérable, puisqu'on dit que la derniere leur doit quarante millions sterlings (en quoi je soupçonne cependant qu'il y a beaucoup d'exagération), & les grandes sommes qu'ils prétent aux particuliers dans les pays où le taux de l'intérêt est plus haut que dans le leur, sont des circonstances qui démontrent clairement la surabondance de leurs fonds, ou qu'ils sont bien au-delà de ce qu'ils peuvent en employer chez eux; mais elles ne démontrent pas qu'ils en emploient moins chez eux qu'ils ne faisoient par le passé. Le capital qu'acquiert un particulier dans son commerce peut devenir trop considérable pour y entrer tout entier, & cependant il peut se faire que son commerce ne laisse pas d'augmenter. Il en est de même du capital d'une grande nation.

Dans nos colonies de l'Amérique septentrionale & des Indes occidentales, non seulement le salaire du travail, mais l'intérêt de l'argent, & conséquemment les profits des fonds sont

plus hauts qu'en Angleterre. L'intérêt légal & l'intérêt au taux du marché y vont depuis ſix juſqu'à huit pour cent. Cependant le fort ſalaire du travail & les grands profits des fonds ſont des choſes qui ne vont guere enſemble, excepté dans les circonſtances particulieres aux nouvelles colonies. Pendant quelque tems une nouvelle colonie eſt néceſſairement moins garnie de fonds en proportion de l'étendue de ſon territoire, & moins peuplée en proportion de l'étendue de ſes fonds que la plupart des autres pays. Elle a plus de terre à cultiver qu'elle n'a de fonds. Auſſi elle ne cultive que les plus fertiles & les mieux ſituées, celles qui bordent la mer & les rivieres navigables. Ces terres s'achetent ſouvent auſſi un prix inférieur à la valeur naturelle de leur produit. Les fonds qu'on met à les acheter & à les améliorer doivent donc rapporter un gros profit, & par conſéquent de quoi payer un gros intérêt. Ils s'accumulent ſi rapidement dans un emploi ſi avantageux, que le colon a beſoin de plus de bras qu'il ne peut en trouver dans un établiſſement nouveau, & qu'il eſt obligé de récom-

penser libéralement ceux qu'il met en œuvre. A mesure que la colonie augmente, les profits des fonds diminuent par degrés. Lorsque les meilleures terres sont occupées, il n'y a plus le même profit à faire par la culture de celles qui sont moins bonnes, & il n'est plus possible d'en tirer de quoi payer le même intérêt pour les fonds qu'on y emploie. Aussi l'intérêt légal & l'intérêt au taux du marché ont-ils baissé considérablement ce siecle-ci, dans la plus grande partie de nos colonies. A mesure qu'elles ont acquis, & qu'elles sont devenues plus riches & plus peuplées, l'intérêt est tombé. Le salaire du travail ne baisse point avec les profits des fonds. On demande d'autant plus de travail que les fonds croissent davantage, quels que soyent leurs profits; & après que ces profits sont diminués, non seulement les fonds peuvent continuer de croître, mais croître plus vîte qu'auparavant. Il en est des nations industrieuses qui s'avancent dans l'acquisition des richesses, comme des invidus industrieux. Un gros fonds avec de petits profits s'accroît généralement plus vîte qu'un petit fonds avec de gros pro-

fits. L'argent fait l'argent, dit le proverbe. A-t-on gagné quelque chose? il est souvent aisé de gagner davantage. La grande difficulté est de faire le premier gain. Nous avons déja expliqué en partie la liaison entre l'augmentation des fonds & celle de l'industrie, ou de la demande d'un travail utile; mais nous l'expliquerons plus amplement ci-après en traitant de l'accumulation des fonds.

L'acquisition d'un nouveau territoire ou de nouvelles branches de commerce peut quelquefois hausser les profits des fonds, & avec eux l'intérêt de l'argent dans un pays même qui avance à grands pas dans l'acquisition des richesses. Les fonds du pays ne suffisant pas pour faire face aux nouvelles affaires qui se présentent, on ne les applique plus qu'aux branches qui rendent le plus de profit. On retire une partie de ce qui avoit été employé dans d'autres commerces pour la mettre dans de nouveaux qui sont plus lucratifs. Il y a par conséquent moins de concurrence qu'auparavant dans ces anciens commerces; le marché est moins fourni de plusieurs sortes de marchandises. Leur

prix monte plus ou moins ; & comme elles rendent un plus grand profit à ceux qui en font le trafic, elles les mettent en état d'emprunter à plus gros intérêt. Quelque tems avant la fin de la derniere guerre, non seulement les particuliers les mieux notés, mais quelques-unes des plus grandes compagnies de Londres empruntoient communément à cinq pour cent, & auparavant elles ne payoient que quatre ou quatre & demi. Pour rendre raison de cette différence, on n'a besoin que de l'aggrandissement de territoire & de commerce qui nous est venu par nos acquisitions dans l'Amérique septentrionale & dans les Indes occidentales, & il est inutile de supposer aucune diminution dans les fonds de la société. Un surcroît si considérable d'entreprises à faire avec les anciens fonds doit nécessairement avoir diminué la quantité qu'on employoit de ces fonds dans beaucoup de branches particulieres, où la concurrence étant moindre, les profits ont dû être plus grands. J'aurai dans la suite occasion de dire les raisons qui me disposent à croire qu'il n'est arrivé aucune diminution dans les fonds capi-

taux de la Grande-Bretagne, même par l'énorme dépense de la derniere guerre.

La diminution des fonds capitaux de la société, ou des fonds destinés à entretenir l'industrie, fait cependant monter les profits des fonds, & conséquemment l'intérêt de l'argent, en même tems qu'elle fait baisser le salaire du travail. Par l'abaissement du salaire, les propriétaires des fonds qui restent dans la société, peuvent garnir à meilleur compte le marché de leurs marchandises, & comme ils emploient moins de fonds qu'auparavant à le fournir, ils peuvent vendre ces marchandises plus cher. Elles leur coûtent moins, & ils en retirent davantage. Leurs profits étant ainsi doublement augmentés, ils peuvent en tirer de quoi payer un plus gros intérêt. Les grandes fortunes faites si subitement & si aisément dans le Bengale & dans d'autres établissemens anglois des Indes orientales, sont une bonne preuve que comme le salaire est fort bas dans ces pays ruinés, les profits des fonds y sont de même fort hauts. L'intérêt de l'argent est fort en proportion. Dans le Bengale on prête souvent de

l'argent aux fermiers à quarante, cinquante & ſoixante pour cent; & le paiement eſt hipothéqué ſur la récolte ſuivante. Comme les profits qui peuvent payer un intérêt ſi exceſſif, doivent abſorber preſque toute la rente du propriétaire de la terre, ainſi l'énormité d'une pareille uſure doit abſorber une grande partie de ces profits. Il ſemble qu'avant la chûte de la République Romaine, les provinces étoient rongées par une uſure de cette eſpece ſous l'adminiſtration ruineuſe de leurs proconſuls. Les lettres de Ciceron nous apprennent que le vertueux Brutus prêta de l'argent en Chypre à quarante cinq pour cent.

Dans un pays qui auroit acquis toute la richeſſe dont il eſt ſuſceptible par la nature de ſon ſol, de ſon climat, & de ſa ſituation par rapport aux autres pays, qui par conſéquent ne pourroit plus avancer, & qui ne reculeroit pas, le ſalaire du travail & les profits des fonds ſeroient probablement fort bas. Dans un pays auſſi peuplé qu'il pourroit l'être en proportion de ce que ſon territoire & ſes fonds pourroient nourrir & employer, la concurrence pour trouver de l'em-

ploi ſeroit néceſſairement ſi grande, qu'elle réduiroit le ſalaire du travail à ce qui ſeroit ſimplement ſuffiſant pour y entretenir le nombre d'ouvriers qu'il auroit ; & comme il ſeroit déja complettement peuplé, ce nombre ne pourroit jamais augmenter. Dans un pays où les fonds pour toutes les entrepriſes à faire ſeroient auſſi abondans qu'ils pourroient l'être, on en employeroit dans chaque branche particuliere autant que la nature & l'étendue du commerce en comporteroient, ainſi la concurrence ſeroit par-tout la plus grande, & le profit le plus bas poſſible.

Mais il n'eſt peut-être aucun pays qui ſoit jamais parvenu à ce degré d'opulence. La Chine paroît avoir été long-tems ſtationnaire, & il y a probablement des ſiecles qu'elle eſt auſſi riche que la nature de ſes loix & de ſes inſtitutions lui permet de l'être. Mais ſa richeſſe peut être fort inférieure à ce que comportent ſon ſol, ſon climat & ſa ſituation, ſi elle avoit eu d'autres loix & d'autres inſtitutions. Un pays qui néglige ou qui dédaigne le commerce étranger, & qui n'admet que dans un ou deux de ſes ports

les vaiſſeaux des autres nations, n'a certainement pas toute l'induſtrie qu'il pourroit avoir, & ne fait pas tout ce qu'il pourroit faire avec des loix & des inſtitutions différentes. D'ailleurs quoique les gens riches ou les propriétaires de grands capitaux jouiſſent à la Chine d'une aſſez grande ſûreté, il n'y en a preſqu'aucune pour les pauvres & les petits propiétaires, qui en tout tems ſont pillés & volés, ſous prétexte de juſtice, par les mandarins inférieurs. La quantité de fonds employée dans toutes les différentes branches des affaires qui s'y font, ne peut être égale à ce que la nature & l'étendue de ces affaires comporteroient. L'oppreſſion des pauvres doit établir dans chaque branche le monopole des riches, qui en s'emparant de tout le commerce, y feront de gros profits. Auſſi dit-on qu'à la Chine l'intérêt commun de l'argent eſt à douze pour cent; & il faut bien que les profits ordinaires des fonds ſuffiſent pour les donner.

Un vice dans les loix peut quelquefois hauſſer le taux de l'intérêt bien au-delà de ce qu'exigeroit l'état du pays conſidéré par rapport à ſa richeſſe ou à ſa pauvreté. Lorſque la loi ne prête pas

pas ſon autorité à la paſſation des contrats, elle met tous les emprunteurs à peu près ſur le même pied, où ſont dans les pays mieux réglés les banqueroutiers & les gens d'un crédit douteux. L'incertitude de recouvrer ſon argent fait que le Prêteur exige le même intérêt uſuraire qu'on exige communément des banqueroutiers. Parmi les nations barbares qui ont inondé les provinces occidentales de l'empire romain, la paſſation des contrats fut laiſſée pendant pluſieurs ſiecles à la bonne foi des parties contractantes. Les cours de juſtice de leurs rois s'en mêloient rarement. Peut-être que le haut intérêt qu'on payoit dans ces anciens tems vient en partie de cette cauſe.

Lorſque la loi défend tout intérêt elle ne l'empêche pas. Il faut que bien des gens empruntent, & ceux qui prêteront auront non ſeulement égard dans le placement au parti, qu'on peut tirer de leur argent, mais encore au danger & à la difficulté d'éluder la loi. M. de Monteſquieu rend raiſon de l'intérêt exorbitant qu'on prend chez les peuples Mahométans, non par leur pauvreté, mais par le péril de la con-

travention, & par le péril de l'insolvabilité.

Le taux ordinaire le plus bas du profit doit toujours être de quelque chose au dessus de ce qui suffit pour compenser les pertes accidentelles auxquelles est exposé tout emploi des fonds. Ce surplus est uniquement ce qui forme le profit net ou clair, & l'intérêt que l'emprunteur peut payer, est en proportion de ce profit seulement.

Le taux ordinaire le plus bas de l'intérêt, doit être de même un peu plus que suffisant pour compenser les pertes accidentelles auxquelles est exposé le prêt, même celui qu'on fait sans imprudence: autrement il n'y auroit que la charité ou l'amitié qui pourroient engager quelqu'un à prêter.

Supposons un pays qui eût acquis sa plénitude de richesse, & qui auroit pour chaque branche d'industrie, la plus grande quantité de fonds qu'on peut y mettre: comme le taux ordinaire du profit net seroit fort petit, ce qu'on pourroit en tirer pour payer l'intérêt au taux du marché, seroit si peu de chose, qu'il n'y auroit que les personnes les plus opulentes qui pour-

roient vivre des rentes de leur argent. Tous les gens d'une petite ou d'une médiocre fortune feroient obligés de diriger eux-mêmes l'emploi de leurs fonds. Il faudroit que prefque tout le monde fût dans les affaires, ou embraffât quelque profeffion. La province de Hollande paroît fort près de cet état. Il n'y eft point à la mode de ne rien faire. La néceffité y a fait paffer en ufage que prefque tous les individus travaillent, & par-tout c'eft la coutume qui regle la mode. Comme il eft ridicule de s'habiller autrement que les autres, il l'eft auffi, en quelque maniere, d'être défœuvré parmi tous gens occupés. Un homme d'une profeffion civile paroît déplacé dans un camp ou une garnifon, il court même le rifque d'y être méprifé. Tel eft le fort d'un homme qui vit en fainéant au milieu de tous gens qui ont quelque chofe à faire.

Le taux ordinaire le plus haut du profit peut être tel que dans le prix de la plupart des marchandifes, il abforbe tout ce qui devroit aller à la rente de la terre, & qu'il ne laiffe que ce qu'il faut pour payer le travail néceffaire à leur préparation & à leur

tranſport au marché, ſelon le taux le plus bas poſſible du ſalaire, c'eſt-à-dire, la ſtricte ſubſiſtance de l'ouvrier. De maniere ou d'autre il faut toujours que l'ouvrier ſoit nourri tandis qu'il travaille; mais il n'y a pas la même néceſſité que le maître ou le propriétaire de la terre ſoit payé. Ce taux des profits n'eſt peut-être pas fort éloigné de ceux du commerce que les facteurs de la compagnie des Indes orientales font aujourd'hui dans le Bengale.

La proportion qui doit ſe trouver entre l'intérêt au taux ordinaire du marché, & le taux ordinaire du profit net, varie néceſſairement ſelon que le profit hauſſe ou baiſſe. Dans la Grande-Brétagne on évalue au double de l'intérêt de l'argent ce que les négocians appellent un profit honnête, modéré, raiſonnable; termes qui, à mon ſens, ne ſignifient rien de plus que le profit commun, ou qu'on eſt dans l'uſage de faire. Si le taux ordinaire du profit net eſt de huit ou dix pour cent, il peut être raiſonnable qu'on en défalque la moitié pour le paiement de l'intérêt lorſque les affaires ſe font avec de l'argent prêté. Le capital eſt aux riſques de celui qui emprunte, & qui

l'assure, pour ainsi dire, à celui qui prête ; & quatre ou cinq pour cent dans la plupart des branches de commerce peuvent être un profit suffisant sur les risques de cette assurance, & en même-tems une assez grande récompense pour la peine d'employer le capital. Mais la proportion entre l'intérêt & le profit net, peut n'être pas la même dans les pays où le taux ordinaire du profit seroit bien au dessous ou bien au dessus. S'il étoit bien au dessous, l'on ne pourroit pas en prendre la moitié, & s'il étoit bien au dessus, on pourroit en prendre plus de la moitié pour payer l'intérêt.

Dans les pays qui avancent à grands pas, ou qui s'enrichissent rapidement, le taux bas du profit dans le prix de plusieurs marchandises, compense le haut salaire du travail, & met en état de les vendre aussi bon marché que les vendent les pays voisins qui vont moins vîte dans l'acquisition des richesses, & où le salaire peut être plus bas.

CHAPITRE X.

Du ſalaire & du profit dans les différens emplois du travail & des fonds

LEs avantages & les déſavantages des différens emplois du travail & des fonds dans le même arrondiſſement, doivent être en totalité parfaitement égaux, ou avoir une tendance continuelle à l'égalité. Si quelqu'un de ces emplois étoit évidemment plus avantageux, tant de gens s'y porteroient, & s'il l'étoit moins, tant de gens l'abandonneroient que ſes avantages reprendroient bientôt le niveau avec ceux des autres. C'eſt du moins ce qui arriveroit dans une ſociété où l'on laiſſeroit aller les choſes ſuivant leur cours naturel, où il y auroit une parfaite liberté, & où chacun ſeroit pleinement libre, tant de choiſir l'occupation qui lui plairoit, que d'en changer quand bon lui ſembleroit. L'intérêt de chaque individu le porteroit à prendre celle qui ſeroit avantageuſe, & à laiſſer celle qui ne le ſeroit pas.

Le ſalaire & le profit pécuniaires ſont véritablement différens par toute l'Europe, ſelon les différens emplois du travail & des fonds. Mais cette différence vient en partie, de certaines circonſtances dans ces emplois même; circonſtances qui, ſoit réellement, ſoit au moins dans l'imagination des hommes, tiennent lieu d'un petit gain pécuniaire, ou en contrebalancent un grand; & en partie, de la police de l'Europe qui ne laiſſe nulle part les choſes dans un état de parfaite liberté.

Pour conſidérer ſéparément ces circonſtances & cette police, nous diviſerons ce chapitre en deux parties.

PARTIE PREMEIRE.

Inégalités qui naiſſent de la nature même des emplois du travail & des fonds.

LEs circonſtances ſuivantes ſont, autant que j'ai pu l'obſerver, les cinq principales qui tiennent lieu d'un petit gain dans certains emplois du travail & des fonds, & qui dans d'autres contrebalancent un gain conſidérable. La premiere eſt l'agrément ou le déſa-

grément des emplois même : la seconde est la facilité ou la difficulté de l'apprentissage qu'ils exigent, & le peu de frais ou la grande dépense qu'il en coûte pour le faire : la troisieme est la constance ou l'interruption de l'occupation qu'ils donnent : la quatrieme est le degré de confiance, petit ou grand, qu'il faut mettre dans ceux qui les exercent ; & la cinquieme est la probabilité ou l'improbabilité d'y réussir.

1°. Le salaire du travail varie selon que le travail est aisé ou mal-aisé, propre ou sale, honorable ou déshonorant. Ainsi presque par-tout un garçon tailleur gagne moins dans son année qu'un garçon tisserand. Son ouvrage est beaucoup plus aisé. Un garçon tisserand gagne moins qu'un garçon serrurier ; son ouvrage n'est pas toujours plus aisé, mais il est plus propre. Un garçon serrurier, quoiqu'artisan, gagne rarement en douze heures ce que gagne en huit un charbonnier qui travaille aux mines de charbon de terre, & qui n'est qu'un manouvrier ; son ouvrage n'est pas tout-à-fait si sale, il est moins dangereux, il se fait à la lumiere du jour & non sous terre.

L'honneur fait une grande partie de la récompenſe de toutes les profeſſions honorables. Tout conſidéré, elles ſont généralement mal payées en fait de gain pécuniaire, comme je tâcherai de le montrer tout à l'heure. Le déshonneur a l'effet contraire. Le métier d'un boucher eſt un emploi brutal & odieux; mais en beaucoup d'endroits il eſt plus lucratif que la plupart des métiers communs. Le plus déteſtable de tous les emplois, celui de bourreau, eſt mieux payé en proportion de l'ouvrage fait, qu'aucun des métiers ordinaires.

La chaſſe & la pêche, les plus importantes occupations des hommes dans l'état agreſte de la ſociété, deviennent dans ſon état d'avancement leurs plus agréables amuſemens. Ils font par plaiſir ce qu'ils faiſoient autrefois par néceſſité. Ceux qui dans ce dernier état en font encore un métier, ſont tous fort pauvres. Tels ont été les pêcheurs depuis le tems de Théocrite. Un braconier eſt par-tout dans la Grande-Bretagne, un homme fort pauvre. Dans les pays où la rigueur des loix ne ſouffre point de braconiers, la condition de ceux auxquels il eſt permis de chaſſer pour gagner leur vie,

n'eſt guere meilleure. Le goût naturel pour cette occupation fait qu'il s'y livre beaucoup plus de monde qu'elle ne peut en faire vivre avec quelqu'aiſance; & le produit de leur travail eſt toujours trop bon marché en proportion de ſa quantité, pour qu'ils en retirent au-delà d'une étroite ſubſiſtance. Le déſagrément & le déshonneur affectent les profits de fonds de la même maniere qu'ils affectent le ſalaire du travail. Un aubergiſte ou un cabaretier qui jamais n'eſt maître chez lui, & qui eſt expoſé à la brutalité de tout ivrogne qu'il reçoit, fait un état qui n'eſt ni fort agréable ni fort honorable; mais à peine y a-t-il un métier vulgaire où un petit fonds rapporte un ſi grand profit.

2°. Le ſalaire du travail varie ſelon la facilité ou la difficulté de l'apprendre, & ſelon les frais, petits ou grands, qu'il en coûte pour cela.

Quand on éleve une machine diſpendieuſe, on s'attend que l'ouvrage extraordinaire qu'elle doit faire avant d'être uſée, remplacera le capital qu'on y a mis, & que ce capital rentrera au moins avec ſes profits ordinaires. Un homme auquel il en a coûté beaucoup

de peine & de tems pour s'inſtruire dans une profeſſion qui demande une adreſſe & une ſcience extraordinaire, peut être comparé à une machine de cette eſpece. On doit s'attendre qu'outre le ſalaire ordinaire du travail vulgaire, l'ouvrage qu'il s'eſt mis en état de faire lui remplacera toute la dépenſe de ſon éducation, en y joignant au moins les profits ordinaires d'un capital de valeur égale. Il faut même que cela ſoit ainſi au bout d'un tems raiſonnable, eu égard à la durée incertaine de la vie humaine, égard qu'on a pour la durée plus certaine de la machine.

La différence entre le ſalaire du travail ſavant & celui du travail vulgaire eſt fondée ſur ce principe.

La police de l'Europe conſidére le travail des arts méchaniques, des artiſans & des manufacturiers comme travail ſavant, & celui des ouvriers de la campagne comme travail vulgaire. Il ſemble qu'elle ſuppoſe que le premier eſt d'une nature plus fine & plus délicate que le ſecond. Cela peut être vrai dans certains cas; mais il ſe trouve faux dans quantité d'autres, ainſi que je tâcherai de le montrer tout-à-l'heu-

re. En conséquence, pour qu'un homme soit en droit d'exercer la premiere espece de travail, les loix & les coutumes de l'Europe lui imposent la nécessité d'un apprentissage plus ou moins rigoureux selon les lieux. Elles laissent l'autre espece de travail libre & ouverte à tout le monde. Pendant la durée de l'apprentissage, tout le travail de l'apprentif appartient à son maître. Son pere & sa mere ou ses parens sont cependant souvent obligés de fournir à sa subsistance, & presque toujours de l'habiller. Il donne aussi communément quelqu'argent au maître pour qu'il lui enseigne son métier. Ceux qui n'en peuvent pas donner, donnent du tems, ou s'engagent à travailler pour son compte au-delà du terme prescrit par l'usage; marché qui est toujours pour les apprentifs, & qui n'est pas toujours avantageux pour le maître à cause de leur paresse. Dans le travail de la campagne, au contraire, l'ouvrier apprend les parties les plus difficiles de la besogne, tandis qu'on le met aux plus faciles, & il gagne sa subsistance dès le moment qu'il est employé. Il est donc raisonnable qu'en Europe, le salaire des artisans & des

manufacturiers ſoit un peu plus haut que celui des ouvriers de la campagne. Auſſi l'eſt-il; & c'eſt par la raiſon de cette ſupériorité de gain qu'on les regarde en bien des endroits, comme étant d'un rang ſupérieur dans le peuple. Cette ſupériorité de gain ſe réduit cependant à fort peu de choſe. Ce que gagnent les journaliers par jour ou par ſemaine dans les manufactures de l'eſpece la plus commune, comme celle de toile & de draps, n'eſt guere plus, année commune, que ce que gagnent les manouvriers de la campagne. Il eſt vrai que leur occupation étant plus conſtante & plus uniforme, ils doivent gagner un peu plus dans le cours d'une année; mais il paroît évidemment que ce ſurplus n'excede pas ce qui ſuffit pour compenſer la dépenſe ſupérieure de leur éducation.

L'éducation dans les arts ingénieux & les profeſſions libérales, eſt encore plus ennuyeuſe & plus coûteuſe; par conſéquent la récompenſe pécuniaire des peintres, des ſculpteurs, d'un homme de robe, d'un médecin, doit être plus ample. Auſſi l'eſt-elle.

Il paroît que les profits des fonds ſont fort peu affectés par la facilité ou

la difficulté d'apprendre le commerce où ils sont employés. Toutes les différentes manieres dont on les emploie communément dans les grandes villes sont, dans le fait, également faciles ou également difficiles à apprendre. Une branche du commerce, soit étranger, soit domestique, ne peut être une affaire beaucoup plus compliquée qu'une autre branche.

3°. Le salaire du travail varie selon que l'occupation qu'il donne est constante ou interrompue.

Elle est beaucoup plus constante dans certaines professions que dans d'autres. Dans la plus grande partie des manufactures, un journalier peut compter d'être employé presque tous les jours de l'année qu'il est en état de travailler. Un maçon, au contraire, ne peut rien faire dans les grandes gelées & dans les tems pluvieux : & en tout autre tems il dépend des occasions que lui fournissent ses pratiques. En conséquence, il est sujet à manquer souvent d'occupation. Ce qu'il gagne quand il est employé, doit donc non-seulement le faire subsister quand il ne l'est pas, mais lui faire une espece de compensation pour ces momens d'inquiétude

& d'abattement que doit quelquefois amener l'idée d'une ſituation ſi précaire. Auſſi dans les endroits où le gain de la plupart des manufacturiers eſt à-peu-près de niveau avec le ſalaire journalier des ſimples manouvriers, celui des maçons en pierre & en brique eſt généralement plus fort depuis la moitié juſqu'au double. Si les ſimples manouvriers gagnent quatre & cinq ſchelings par ſemaine, les maçons en gagnent ſouvent ſept ou huit: ſi les uns en gagnent ſix, les autres en gagnent ſouvent neuf ou dix; & où les premiers en gagnent neuf & dix, comme à Londres, les derniers en gagnent communément quinze & dix-huit. De tous les genres de travail ſavant, il n'y en a pourtant pas qui s'apprenne plus aiſément que celui de maçon. On dit qu'à Londres les porteurs de chaiſe ſont quelquefois employés à la maçonnerie pendant l'été. Le haut ſalaire de ces ouvriers n'eſt donc pas tant la récompenſe de leur ſavoir, qu'une compenſation pour la diſcontinuation de leur travail.

Il ſemble qu'un charpentier en bâtiment exerce un métier plus délicat & qui demande plus d'eſprit que le métier

de maçon. Il gagne cependant moins à la journée dans la plupart des endroits; car ce n'eſt pas de même par-tout. Quoiqu'il dépende de ſes pratiques pour la continuation de ſon travail, il n'en dépend pas ſi abſolument, & le mauvais tems ne l'empêche pas de travailler.

S'il arrive que les métiers dont l'exercice eſt généralement conſtant, ſouffrent une interruption dans un endroit particulier, le ſalaire des ouvriers s'y éleve toujours aſſez au deſſus de ſa proportion ordinaire avec celui du travail commun ou vulgaire. A Londres preſque tous les compagnons artiſans ſont expoſés à être appellés & renvoyés par leurs maîtres d'une ſemaine & d'un jour à l'autre, comme ceux qui travaillent à la journée dans d'autres endroits. En conſéquence les garçons tailleurs qui ſont la derniere claſſe des artiſans, gagnent par jour une *Alve-Croone* (deux ſchelings & demi, ou trente pences ou deniers), quoique dix-huit pences puiſſent être regardées comme le ſalaire du plus bas travail. Dans les petites villes & les villages, à peine les journées d'un garçon tailleur valent-elles celles des bas ouvriers. Mais à Londres, ils ſont ſouvent ſans

occupation, ſpécialement en été.

Lorſqu'à l'interruption du travail ſe joignent la dureté, le déſagrément & la mal-propreté de l'ouvrage, le prix du bas travail s'éleve quelquefois au deſſus du ſalaire des artiſans les plus ſavans. On ſuppoſe qu'un homme qui tire du charbon des mines à Newcaſtle, & qui travaille à la piece, gagne communément environ le double, & en pluſieurs endroits d'Ecoſſe environ le triple du ſalaire du bas travail; ce qui vient uniquement de la dureté, du déſagrément & de la mal-propreté de ſon ouvrage. Son occupation peut être la plupart du tems auſſi conſtante qu'il lui plaît. Les portefaix-charbonniers exercent un métier qui n'eſt guere moins pénible, guere moins déſagréable & mal-propre. Mais la plupart ne peuvent l'exercer conſtamment, à cauſe de l'irrégularité inévitable dans l'arrivée des vaiſſeaux de charbon. Si ceux qui tirent le charbon des mines gagnent le double & le triple, il ne paroît pas déraiſonnable que ces portefaix gagnent le quadruple & le quintuple du ſalaire du bas travail. Il y a quelques années qu'on voulut ſavoir quelle étoit leur condition. On trouva qu'aux taux où

ils étoient payés, ils pouvoient gagner depuis six jusqu'à dix schelings par jour. Six schelings sont environ le quadruple du salaire du bas travail à Londres, & dans chaque métier le moindre gain ordinaire peut toujours être regardé comme celui que fait la très-grande partie de ceux qui l'exercent. Quelqu'exorbitant que puisse paroître un tel salaire, s'il étoit plus que suffisant pour compenser tout ce qu'il y a de désagréable dans la besogne, il seroit bientôt réduit à un moindre taux par la multitude de compétiteurs qu'on verroit dans un métier qui n'a point de privilege exclusif.

La constance ou l'interruption du travail ne peut affecter les profits ordinaires des fonds dans aucun commerce particulier; il dépend du commerçant & non du commerce, que les fonds soyent ou ne soyent pas constamment employés.

4°. Le salaire du travail varie selon la confiance, petite ou grande, qu'il faut mettre dans les ouvriers.

Le salaire des orfevres & des jouaillers est par-tout supérieur à celui de la plupart des autres ouvriers dont le métier demande non-seulement autant, mais beaucoup plus de talent. C'est

qu'on leur confie des matieres précieuſes.

Nous mettons notre ſanté entre les mains du médecin; notre fortune & quelquefois notre vie & notre réputation entre les mains d'un avocat & d'un procureur; on ne pourroit avoir cette confiance en des gens d'une vile & baſſe condition. Il faut donc que nous les récompenſions de maniere à leur donner dans la ſociété le rang qu'exige un dépôt de cette importance. Le tems & la grande dépenſe qu'il en a coûté pour leur éducation, combinés avec cette circonſtance, renchériſſent encore néceſſairement le prix de leur travail.

La confiance n'a pas lieu quand une perſonne emploie ſeulement ſes propres fonds dans un commerce; & le crédit qu'elle peut trouver dépend non de la nature de ce commerce, mais de l'opinion qu'on a de ſa fortune, de ſa probité & de ſa prudence. Les différens taux du profit dans les diverſes branches du commerce ne viennent donc point des différens degrés de la confiance qu'on met dans les commerçans.

5°. Le ſalaire varie dans les différens

emplois du travail, ſelon la probabilité ou l'improbabilité d'y réuſſir.

La probabilité du ſuccès n'eſt pas à beaucoup près la même dans les différentes profeſſions auxquelles on nous deſtine. Il eſt preſque certain dans la plus grande partie des arts méchaniques, & très-incertain dans les arts libéraux. Mettez votre fils en apprentiſſage chez un cordonnier, il y a toute apparence qu'il apprendra à faire une paire de ſouliers. Envoyez-le dans un college de droit, il y a pour le moins vingt à parier contre un, qu'il ne fera point aſſez de progrès en ce genre pour pouvoir y gagner ſa vie. Dans une loterie parfaitement avantageuſe, c'eſt-à-dire, où le total des lots eſt égal à celui des miſes, ceux qui ont des lots doivent gagner tout ce qui eſt perdu par ceux qui n'en ont point. Dans une profeſſion où il échoue vingt perſonnes, pour une qui réuſſit, celui qui a du ſuccès doit gagner ce que les vingt autres ne gagnent pas. L'avocat qui commence peut-être à l'âge de quarante ans à tirer parti de ſa profeſſion, doit recevoir la rétribution non-ſeulement de ſon éducation qui a coûté tant d'ennuis & de dépenſe, mais de celle de

plus de vingt autres à qui vraiſemblablement elle ne rapportera jamais rien. Quelqu'exceſſifs que puiſſent paroître les honoraires d'un avocat, ſa rétribution réelle ne va jamais-là. Qu'on ſuppute en tel endroit qu'on voudra, ce que peuvent gagner & ce que peuvent dépenſer annuellement tous les différens ouvriers d'un métier tel que celui des cordonniers ou des tiſſerands, on trouvera que la premiere ſomme excede généralement la derniere. Qu'on faſſe le même calcul par rapport à tous les avocats & les juriſconſultes, dans tous leurs colleges, & on trouvera peu de proportion entre leurs gains & leur dépenſe annuelle, quand on porteroit les premiers auſſi haut & la derniere auſſi bas qu'il eſt poſſible. Il s'en faut donc beaucoup que la loterie de cette profeſſion ſoit tout-à-fait avantageuſe. En fait de gains pécuniaires, elle eſt évidemment mal récompenſée, ainſi que pluſieurs autres profeſſions libérales & honorables.

Il y a cependant une eſpece d'équilibre entr'elles & les autres, & malgré ces découragemens, tous les eſprits les plus généreux & qui ont le plus de ſentimens, s'empreſſent d'y entrer. Deux

caufes contribuent à leur faire donner la préférence : la premiere eft le defir de la réputation qu'on acquiert quand on y excelle : la feconde eft la confiance naturelle que chacun a plus ou moins non-feulement dans fes talens, mais encore dans fa bonne fortune.

Exceller dans une profeffion où fort peu de gens parviennent à la médiocrité, c'eft la marque la plus décifive de ce qu'on appelle génie ou talens fupérieurs. L'admiration que le public a pour eux fut toujours une partie de leur récompenfe ; partie plus ou moins confidérable felon le degré plus fort ou plus foible de cette admiration qu'il faut compter pour beaucoup dans la médecine, peut-être pour davantage dans le barreau, & prefque pour tout en poéfie & en philofophie.

Il y a certains talens fort beaux & fort agréables dont la poffeffion infpire une forte d'admiration, mais dont l'exercice en vue du gain eft regardé, foit raifon, foit préjugé, comme une efpece de proftitution publique. Ainfi la récompenfe pécuniaire de ceux qui les exercent par ce motif doit être fuffifante non-feulement pour payer le tems, la peine & la dépenfe qu'il a

fallu pour les acquérir, mais encore pour les dédommager du décri dans lequel tombent ceux qui les emploient comme des moyens de ſubſiſtance. Le gain exorbitant que font les comédiens, les chanteurs, les danſeurs d'opéra, &c. eſt fondé ſur ces deux principes; la rareté & la beauté des talens, & le peu de conſidération qu'on a pour ceux qui en vivent. Au premier coup-d'œil il paroît abſurde qu'on mépriſe leurs perſonnes & qu'on récompenſe leurs talens avec tant de profuſion. L'un eſt pourtant une ſuite néceſſaire de l'autre. Si l'opinion publique ou le préjugé changeoit à l'égard de ces occupations, elles deviendroient auſſi-tôt moins lucratives. Plus de gens s'y adonneroient, & la concurrence réduiroit bien vîte le prix de leur travail. Ces ſortes de talens, quoique loin d'être communs, ne ſont pas auſſi rares qu'on ſe l'imagine. Il y a bien des gens qui les poſſédent dans une grande perfection, & qui dédaignent d'en faire cet uſage, & il y en a bien davantage qui ſeroient capables de les acquérir ſi l'on pouvoit en faire quelque choſe d'honorable.

L'opinion préſomptueuſe que la plu-

part des hommes ont de leur capacité, eſt un mal ancien, remarqué par les philoſophes & les moraliſtes de tous les ſiecles. On a moins parlé de l'abſurde vanité qui les porte à préſumer de leur bonne fortune. Elle eſt cependant, s'il eſt poſſible, encore plus univerſelle. Il n'y a point d'homme vivant qui n'en ait ſa part quand il eſt paſſablement bien portant & bien diſpoſé. Chacun groſſit plus ou moins la chance du gain; le grand nombre exténue celle du mal, & à peine trouvera-t-on quelqu'un qui n'étant ni malade ni chagrin l'eſtime plus qu'elle ne vaut.

Qu'on ſurfaſſe naturellement la chance du gain, c'eſt ce que nous pouvons apprendre du ſuccès univerſel des loteries. Le monde n'en a jamais vu & & n'en verra jamais où la probabilité du gain ſoit égale à celle de la perte, & où le total de l'un compenſe le total de l'autre, parce qu'il n'y auroit pas de bénéfice pour l'entrepreneur. Dans les loteries d'Etat les billets ne valent réellement pas le prix qu'en donnent les premiers ſouſcripteurs & cependant ils ſe vendent communément ſur la place pour vingt, trente, & quelquefois

quarante

quarante pour cent de prime. La vaine eſpérance de gagner quelque bon lot eſt la ſeule cauſe qu'on en veut avoir à ce prix. Les plus ſages regardent à peine comme une folie de payer une petite ſomme pour la chance de gagner dix ou vingt mille livres ſterlings, quoiqu'ils ſachent que cette petite ſomme eſt peut-être de vingt ou trente pour cent ſupérieure à ce que vaut la chance. On ne marqueroit pas le même empreſſement pour avoir des billets dans une loterie où aucun lot n'excéderoit vingt livres ſterl., quoiqu'à d'autres égards elle approchât plus d'une loterie parfaitement égale que n'en approchent les loteries ordinaires. Pour augmenter la chance de quelque lot conſidérable, certaines gens prennent pluſieurs billets, & d'autres de petites parts dans un nombre de billets encore plus grand. Cependant plus on prend de billets, plus on doit perdre naturellement. Il n'y a point de propoſition plus certaine dans les mathématiques. Qu'on les prenne tous, on ſera certain d'y perdre, & plus on en prend, plus on approche de cette certitude.

Qu'on évalue la chance de la perte ſouvent moins, & preſque jamais plus

qu'elle ne vaut, c'eſt ce qui paroît par le profit très-modéré que font les aſſureurs. La prime ordinaire pour ſe faire aſſurer contre les dangers du feu & de la mer (les ſeuls que les aſſureurs prennent ſur eux), doit être ſuffiſante pour compenſer les pertes qui arrivent communément, pour payer la dépenſe de l'adminiſtration de l'aſſurance, & pour rapporter un profit tel qu'on auroit pu le tirer d'un capital égal employé dans un commerce ordinaire. La perſonne qui ne donne pas davantage ne paye manifeſtement pas au-delà de la véritable valeur du riſque, ou au-delà du plus bas prix auquel elle peut raiſonnablement ſouhaiter d'en être exempte. Mais quoique bien des gens ayent gagné quelqu'argent par l'aſſurance, il y en a fort peu qui y ayent fait une grande fortune; ce qui démontre aſſez que la balance ordinaire du profit & de la perte n'eſt pas plus avantageuſe dans l'état d'aſſureur, que dans quantité d'autres où tant de gens s'enrichiſſent. Cependant tout modéré qu'eſt le prix ordinaire de l'aſſurance, une infinité de gens ne ſe ſoucient pas de le payer, tant ils ſont peu touchés du riſque. Prenez tout le royaume enſemble, il y

a dix-neuf maiſons ſur vingt, peut être plutôt quatre-vingt-dix-neuf ſur cent, qui ne ſont point aſſurées contre le feu. Le riſque de la mer alarme plus de monde, & la proportion des vaiſſeaux aſſurés à ceux qui ne le ſont pas, eſt beaucoup plus grande. On en voit pourtant grand nombre ſe mettre en mer dans toutes les ſaiſons, & même en tems de guerre, ſans être aſſurés. Peut-être n'y a-t-il quelquefois aucune imprudence à le faire. Lorſqu'une grande compagnie ou un gros négociant a vingt ou trente vaiſſeaux en mer, ils s'aſſurent, pour ainſi dire, l'un l'autre. La prime épargnée ſur tous, peut être plus que ſuffiſante pour indemniſer des pertes auxquelles il eſt naturel de s'attendre ſelon le cours ordinaire des chances. Mais la plupart du tems la négligence de faire aſſurer les vaiſſeaux, comme les maiſons, n'eſt pas l'effet d'un calcul ſi délié, elle vient de la ſécurité que donne le mépris téméraire & préſomptueux du riſque à courir.

Le mépris du riſque & l'eſpérance préſomptueuſe du ſuccès, ne ſont jamais plus actifs que dans ce période de la vie où les jeunes gens font choix de leurs profeſſions. Que la crainte du

malheur ſoit bien foible à cet âge, en comparaiſon de l'eſpérance du bonheur, c'eſt ce qui paroît encore plus évidemment dans la facilité avec laquelle s'engage le menu peuple pour être ſoldat ou aller ſur mer, que dans l'empreſſement des jeunes gens de meilleure ſorte pour entrer dans ce qu'on nomme les profeſſions libérales.

On ſent aſſez ce que peut perdre un ſimple ſoldat. Cependant, ſans avoir aucun égard au danger, les jeunes volontaires ne s'enrôlent jamais ſi gaiement qu'au commencement d'une nouvelle guerre; & quoiqu'ils n'ayent pas la moindre probabilité de s'avancer, leur imagination vive ſe repaît de mille occaſions d'acquérir de l'honneur & de la diſtinction qui ne ſe préſentent jamais. Ces eſpérances romaneſques ſont tout le prix de leur ſang. Leur paie eſt moindre que celle des bas ouvriers, & la fatigue de leur ſervice beaucoup plus grande.

La loterie de la mer n'eſt pas tout-à-fait ſi déſavantageuſe que celle de l'armée. Le fils d'un honnête ouvrier ou artiſan, peut s'embarquer avec le conſentement de ſon pere; il ne l'aura pas pour ſe faire ſoldat. Les autres

voyent quelqu'apparence qu'il ne perdra pas ſon tems dans le ſervice de mer, & il eſt le ſeul qui en voye à réuſſir dans celui de terre. Le public admire plus un grand général qu'un grand amiral, & les plus beaux ſuccès dans la marine, promettent une fortune & une réputation moins brillante que des ſuccès égaux dans la guerre de terre. Il y a la même différence entre les grades inférieurs dans l'une & dans l'autre. Par les regles de la préſéance, un capitaine de vaiſſeau a le rang d'un colonel; mais il ne l'a pas dans l'opinion publique. Moins il y a de lots conſidérables dans une loterie, plus il y en a de petits. C'eſt pourquoi il eſt plus commun de faire quelque fortune, & de s'avancer parmi les gens de mer, que dans les troupes de terre; & c'eſt l'eſpérance de ces lots plus nombreux qui décide plutôt en faveur de cette profeſſion qu'en faveur de l'autre. Quoique la ſcience & l'adreſſe de ceux qui l'exercent ſoyent fort ſupérieures à celles de preſque tous les artiſans, & quoique leur vie ſoit une ſcene continuelle de fatigues & de dangers, cependant tant qu'ils reſtent dans la condition de ſimples marins, ils reçoivent à peine

d'autre récompenſe que celle d'endurer les unes & de ſurmonter les autres. Ils ne gagnent pas plus que les manouvriers au port, où le ſalaire de ceux-ci regle le leur. Comme ils vont continuellement d'un port à l'autre, ce qu'on paye par mois à ceux qui font voile de tous les différens ports de la Grande-Bretagne, eſt plus uniforme que ce qu'on paye à toute autre claſſe d'ouvriers en des lieux différens : & le taux du port d'où s'embarquent & auquel abordent le plus grand nombre, c'eſt-à-dire, le taux du port de Londres, eſt celui qui regle tout le reſte. A Londres le ſalaire de la plus grande partie des diverſes claſſes d'ouvriers, eſt environ le double de ce qu'il eſt pour les mêmes claſſes à Edimbourg. Mais les marins qui font voile du port de Londres, gagnent rarement par mois trois ou quatre ſchelings de plus que ceux qui font voile du port de Leith, & ſouvent la différence de leur ſalaire ne va pas juſques-là. Dans les tems de paix & dans le ſervice de la marine marchande, le prix de Londres eſt depuis une guinée juſqu'à environ vingt-ſept ſchelings par mois, tandis qu'un ſimple manouvrier peut y gagner de

quarante à quarante-cinq ſchelings, ſur le pied de neuf ou dix ſchelings par ſemaine. Il eſt vrai que le marin eſt fourni de vivres outre ſa paie; mais la valeur de ſa nourriture n'excede peut-être pas cette différence de ſa paie à celle du manouvrier; & quand elle le feroit quelquefois, cet excédent ne feroit pas un gain clair pour lui, parce qu'il ne peut le partager avec ſa femme & ſa famille qu'il eſt obligé de faire vivre à la maiſon ſur ce qu'il gagne.

Il ſemble que les périls & les haſards d'une vie à aventure, bien loin de décourager la jeuneſſe, ne ſervent ſouvent qu'à lui donner de l'ardeur pour une profeſſion. Une tendre mere tremble d'envoyer ſon fils à l'école dans une ville où il y a un port. Elle craint que la vue des vaiſſeaux & le récit des aventures des gens de mer ne le ſéduiſent. La perſpective éloignée des haſards, dont nous pouvons eſpérer de nous tirer par le courage & l'adreſſe, n'eſt point déſagréable pour nous. Elle ne fait point hauſſer le ſalaire dans aucun genre de travail. Il n'en eſt pas de même de ceux où le courage & l'adreſſe ne peuvent être d'aucun ſe-

cours. Dans les métiers connus pour être mal-ſains, le ſalaire du travail eſt toujours fort. Leur mauvaiſe influence ſur la ſanté eſt une eſpece de déſagrément, & leurs effets à cet égard doivent être rangés ſous ce chef.

Dans tous les différens emplois des fonds le taux ordinaire du profit varie plus ou moins ſuivant la certitude ou l'incertitude des retours. Ils ſont en général moins incertains dans le commerce intérieur, que dans le commerce étranger, & moins dans certaines branches de celui-ci que dans d'autres ; par exemple, moins dans le commerce avec l'Amérique ſeptentrionale, que dans celui qui ſe fait à la Jamaïque. Le taux ordinaire du profit s'éleve toujours plus ou moins avec le riſque. Il ne paroît pourtant pas s'élever en proportion ſuffiſante pour que l'un faſſe entierement la compenſation de l'autre. Les commerces les plus haſardeux ſont ceux où les banqueroutes ſont les plus fréquentes. Il n'en eſt point où l'on court tant de riſques que dans celui qui ſe fait par fraude ; & quoiqu'il n'y en ait pas de plus lucratif, quand on a le bonheur d'y échapper, il conduit infailliblement à la banqueroute. La con-

fiance dans le ſuccès ſemble agir dans ce métier là comme dans toutes les autres occaſions. Elle y attire tant d'aventuriers, que leur concurrence réduit le profit au deſſous de ce qu'il faut pour compenſer le riſque. Pour que cette compenſation fût complette, il faudroit qu'outre les profits ordinaires des fonds, les retours donnaſſent non-ſeulement de quoi indemniſer de toutes les pertes accidentelles, mais encore un ſurplus de profit de la même nature que celui des aſſureurs. Or ſi les retours ordinaires dans le commerce par fraude rempliſſoient tous ces objets, les banqueroutes n'y ſeroient pas plus fréquentes que dans les autres commerces.

Des cinq circonſtances qui affectent le prix du travail, on voit qu'il n'y en a que deux qui affectent les profits des fonds, ſavoir, l'agrément ou le déſagrément de la choſe, & le riſque ou la ſûreté qui l'accompagnent, L'agrément ou le déſagrément ne mettent que peu ou point de différence dans la grande partie des emplois des fonds; mais ils en mettent beaucoup dans ceux du travail; & quoique le profit ordinaire des fonds augmente avec le riſque, il ne paroît pas toujours augmenter en

proportion. Il doit réſulter de là, que dans la même ſociété ou le même arrondiſſement, les taux ordinaires & communs du profit dans les différens emplois des fonds ſoyent plus près du niveau que les taux du ſalaire en argent dans les différentes ſortes de travail. Auſſi le ſont-ils. La différence entre ce que gagne un ſimple ouvrier, & ce que gagne un médecin ou un homme de loi bien employés, eſt évidemment beaucoup plus grande que celle qui ſe trouve entre les profits ordinaires dans deux branches de commerce quelconques. Ajoutez que la différence apparente dans les profits de différens commerces, eſt généralement une illuſion provenant de ce que nous ne diſtinguons pas toujours, ce qui doit être conſidéré comme ſalaire, & ce qui doit être conſidéré comme profit.

Les parties d'apothicaire ſont paſſées en proverbe pour déſigner un profit énorme. Cependant ce grand profit apparent que font les apothicaires, n'eſt ſouvent que le raiſonnable ſalaire de leur travail. La ſcience que demande leur profeſſion eſt d'un genre beaucoup plus fin & plus délicat que celle de tous les artiſans, & la confiance qu'on leur

donne eſt beaucoup plus importante. Un apothicaire eſt le médecin des pauvres dans tous les cas, & des riches quand le mal ou le danger ne ſont pas bien effrayans. Sa récompenſe doit donc être proportionnée à ſes talens & à la confiance qu'on lui donne. Cette récompenſe vient généralement du prix auquel il vend ſes drogues. Mais toutes les drogues qu'un apothicaire le plus en vogue vendra en un an dans une grande ville, ne lui coûtent peut-être pas au-delà de trente ou quarante livres ſterlings. Suppoſé donc qu'il les vende à trois ou quatre cent, ou à mille pour cent de profit, il peut ſe faire que cela n'excede point ce qu'il doit raiſonnablement gagner par ſon travail, & qu'il ne peut avoir autrement qu'en le mettant ſur le prix de ſes drogues. La plus grande partie du profit apparent, eſt le ſalaire réel déguiſé ſous l'air & le nom de profit.

Dans une petite ville à port, un petit épicier fera quarante ou cinquante pour cent d'un fonds de cent livres ſterlings, tandis qu'un fort marchand en gros, n'y fera qu'à peine huit ou dix pour cent d'un fonds de dix mille livres. Le commerce de l'épicier peut

être néceſſaire pour la commodité des habitans, & il eſt poſſible que les bornes étroites du marché ne comportent pas l'emploi d'un capital plus conſidérable en ce genre. Il faut cependant non-ſeulement qu'un homme vive de ſon commerce, mais qu'il en vive proportionnellement aux qualités qui l'y rendent propre. Outre la poſſeſſion d'un petit capital, il eſt néceſſaire que ce petit épicier ſache lire, écrire & compter; qu'il juge auſſi peut-être d'une cinquantaine ou d'une ſoixantaine de différentes ſortes de marchandiſes, de leurs prix, de leurs qualités, & des marchés où il peut les avoir à meilleur compte. Il faut en un mot qu'il ait toutes les connoiſſances d'un fort marchand tel qu'il le deviendroit, n'étoit le manque d'un capital ſuffiſant. Trente ou quarante livres ſterlings par an ne peuvent être regardées comme une récompenſe trop grande pour un homme de ce mérite. Otez cela des profits de ſon capital qui vous paroiſſent conſidérables, & il ne reſtera guere que les profits ordinaires des fonds. La plus grande partie du profit apparent eſt auſſi dans ce cas le véritable ſalaire.

La différence entre le profit apparent

du commerce en détail & celui du commerce en gros, eſt beaucoup moindre dans la capitale que dans les petites villes & les villages. Là où dix mille livres ſterlings peuvent être employées dans le commerce de l'épicerie, ce que l'épicier retire de ſon travail n'eſt qu'une légere addition aux profits d'un fonds ſi conſidérable. Les profits du riche détailleur s'y mettent donc plus de niveau avec ceux du marchand en gros. C'eſt par cette raiſon qu'on a les marchandiſes en détail à auſſi bon & ſouvent à meilleur marché dans la capitale que dans les petites villes & les villages. Les épiceries, par exemple, y ſont en général beaucoup moins cheres, & ſouvent le pain & la viande ne le ſont pas davantage. Il n'en coûte pas plus pour amener les épiceries dans une grande ville, que pour les amener dans un village; mais il en coûte beaucoup plus pour y amener du bled & des beſtiaux, parce que la plus grande partie de ces denrées vient de plus loin. Le premier coût des épiceries étant donc le même dans une grande ville & dans un village, elles ſont à meilleur compte où on fait un moindre profit ſur elles. Le premier coût du pain &

de la viande de boucherie, eſt plus grand dans l'une que dans l'autre, & conſéquemment quoique le profit ſoit moindre, ils n'y ſont pas toujours à meilleur marché, & ils s'y vendent ſouvent au même prix. Dans des articles tels que le pain & la viande, la même cauſe qui diminue le profit apparent augmente le premier coût. L'étendue du marché en donnant jour à employer de plus gros fonds, diminue le profit apparent. Mais comme elle met dans la néceſſité de ſe fournir dans une plus grande diſtance, elle augmente ainſi le premier coût. La diminution de l'un & l'augmentation de l'autre fait la plupart du tems qu'ils ſe contre-balancent à-peu-près mutuellement ; ce qui eſt probablement la raiſon pour quoi les prix du pain & de la viande ſont à peu de choſe près les mêmes dans la plus grande partie du royaume, quoique les prix du bled & du bétail ſoyent fort différens.

Quoique les profits des fonds du commerce tant en gros qu'en détail ſoyent généralement moindres dans la capitale que dans les petites villes & les villages, on y voit ſouvent de petits commencemens mener à une grande

fortune, ce qui n'arrive presque jamais dans les petits endroits. Dans ceux-ci les bornes du marché sont trop étroites pour que le commerce puisse toujours s'étendre à mesure que les fonds s'étendent. Quoique le taux des profits d'une personne particuliere puisse y être fort haut, la somme ou le montant de ces profits, & par conséquent celle de leur accumulation annuelle, ne peuvent être fort grandes. Dans les grandes villes, au contraire, le commerce peut s'étendre à mesure que les fonds croissent, & le crédit d'un homme frugal & qui fait bien ses affaires, croît encore plus vîte que son fonds. Son commerce s'aggrandit en proportion de l'un & de l'autre. La somme ou le montant de ses profits est en proportion de l'étendue de ce commerce, & l'accumulation annuelle en proportion du montant de ses profits. Il est cependant rare qu'il s'y fasse des fortunes considérables par aucune branche d'industrie réguliere, établie & bien connue, si ce n'est en conséquence d'une longue vie, laborieuse, frugale & appliquée. Les fortunes s'y font par ce qu'on nomme le commerce de spéculation. Le marchand qui spécule n'exerce

point une branche réguliere, établie & bien connue de commerce. Il eſt marchand de bled cette année, il ſera marchand de vin l'année prochaine, & celle d'enſuite il ſera marchand de ſucre, de tabac, ou de thé. Il entre dans toutes les affaires où il prévoit un profit extraordinaire, & il les quitte dès qu'il prévoit que le gain à y faire va retomber au niveau des autres commerces. Ses profits & ſes pertes n'ont donc point de proportion réguliere avec ceux des branches établies & bien connues. Deux ou trois ſpéculations heureuſes peuvent valoir une fortune conſidérable à un homme entreprenant; mais il n'en faut de même que deux ou trois malheureuſes pour le ruiner. Ce commerce eſt particulier aux grandes villes, il demande une intelligence qu'on ne peut avoir que dans les places, où il y a le plus d'affaires & de correſpondance.

Quoique les cinq circonſtances dont je viens de parler, occaſionnent de grandes inégalités dans le ſalaire du travail & les profits des fonds, elles n'en occaſionnent point dans le total des avantages & des déſavantages, réels ou imaginaires, des différens emplois tant de

l'un que des autres. La nature de ces circonſtances eſt telle, que dans certains de ces emplois elles tiennent lieu d'un petit gain pécuniaire, & que dans d'autres elles font le contrepoids d'un gain conſidérable.

Cependant pour que l'égalité ſubſiſte dans le total de ces avantages ou déſavantages, il faut le concours de trois choſes, dans les endroits même où il regne la plus parfaite liberté; la premiere eſt, que les applications du travail & des fonds ſoyent bien connues & établies depuis long-tems dans le pays ou l'arrondiſſement; la ſeconde, qu'elles ſoyent dans leur état ordinaire ou naturel; & la troiſieme, qu'elles faſſent la ſeule ou la principale occupation de ceux qui s'y livrent.

1°. Cette égalité ne peut avoir lieu que dans des emplois du travail & des fonds qui ſont bien connus, & qui ſont établis depuis long tems dans le pays.

Tout le reſte égal, le ſalaire eſt généralement plus fort dans les métiers nouveaux que dans les anciens. Celui qui veut établir une manufacture nouvelle doit commencer par tenter des ouvriers occupés à autre choſe, en leur

offrant un salaire plus fort que celui qu'ils gagnent ailleurs, & peut-être trop fort pour la nature de l'ouvrage qu'il leur propose; & il se passera bien du tems avant qu'il puisse l'amener ou le réduire au niveau commun. Les manufactures qui dépendent de la mode & du caprice changent continuellement, & durent si peu qu'on ne peut guere les regarder comme des manufactures établies. Celles qui sont fondées sur l'utilité ou la nécessité, sont moins sujettes au changement, & le public peut demander la même forme ou façon pendant des siecles de suite. Il est donc naturel que le salaire du travail soit plus haut dans les premieres que dans les dernieres. Le trafic de Birmingham est principalement dans celles de la premiere espece: celui de Scheffield dans celles de la seconde; & on dit que le salaire du travail dans ces deux endroits suit cette différence.

L'établissement d'une manufacture nouvelle, ou d'une nouvelle branche de commerce, ou d'une nouvelle pratique dans l'agriculture, est toujours une spéculation dont l'auteur se promet un profit extraordinaire. Quelquefois il y gagne gros; quelquefois &

le plus ſouvent peut-être, il y perd, ou y gagne fort peu de choſe. Mais en général ſes profits n'ont point de proportion réguliere avec ceux des anciens commerces ou métiers qui ſont dans le voiſinage. Communément ils ſont d'abord fort hauts, quand le projet réuſſit; mais ſi l'affaire prend bien & qu'elle ſoit bien connue, la concurrence les réduit avec le temps au niveau des autres.

2°. Cette égalité dans le total des avantages & des déſavantages des différens emplois du travail & des fonds, ne peut avoir lieu que quand ces emplois ſont dans leur état ordinaire, ou ce qu'on peut appeller leur état naturel.

La demande du travail dans preſque tous les genres eſt quelquefois plus, quelquefois moins grande qu'à l'ordinaire. Dans le premier cas, les avantages de l'emploi s'élevent au deſſus, & dans le ſecond ils s'abaiſſent au deſſous du taux commun. On demande plus de travail pour la campagne dans le tems de la fenaiſon & de la moiſſon, que durant la plus grande partie de l'année, & les ouvriers qu'on y emploie gagnent davantage. En tems de guerre où quarante ou cinquante mille hommes de

mer ſont obligés de paſſer du ſervice de la marine marchande à celui de la marine royale, il y a diſette de matelots pour les vaiſſeaux marchands, & leur ſalaire hauſſe communément dans ces occaſions d'une guinée & de vingt-ſix ou vingt-ſept ſchelings juſqu'à quarante ſchelings & trois livres ſterlings par mois. C'eſt tout le contraire dans une manufacture qui va en décadence. Pluſieurs ouvriers aiment mieux gagner au deſſous du prix ordinaire de leur travail, que de quitter leur ancien métier.

Les profits des fonds varient avec le prix des marchandiſes où ils ſont employés. A meſure que le prix d'une marchandiſe s'éleve au deſſus du taux ordinaire ou commun, ou qu'il deſcend au deſſous, les profits des fonds, ou au moins de quelque partie des fonds, hauſſent ou baiſſent. Toutes les marchandiſes ſont plus ou moins ſujettes à varier de prix; mais il y en a qui le ſont beaucoup plus que d'autres. Dans toutes celles que produit l'induſtrie des hommes, la quantité d'induſtrie annuellement employée, eſt néceſſairement réglée par la demande annuelle, de maniere qu'elle répond autant qu'il eſt poſſible à la conſommation annuelle.

Nous avons déja observé que la même quantité d'industrie produit toujours la même, ou à-peu-près la même quantité de marchandise dans certains emplois de travail. Par exemple, avec le même nombre de bras on fait toujours annuellement autant de toile ou de draps. Les variations dans le prix de ces marchandises, selon le cours du marché, viennent donc de quelques variations accidentelles dans la demande. Un deuil public fait hausser le prix des étoffes noires; mais comme la demande pour les toiles & les draps unis est assez uniforme, le prix l'est aussi. Dans d'autres genres, la même quantité d'industrie ne donne pas toujours la même quantité de marchandises. Par exemple, elle donne en différentes années des quantités fort différentes de bled, de vin, de houblon, de tabac, de sucre, &c. C'est pourquoi le prix de ces marchandises varie non seulement selon les variations de la demande, mais encore selon celles de leur quantité, qui sont beaucoup plus grandes & plus fréquentes, & il éprouve conséquemment de grandes vicissitudes. Mais le profit de quelques-uns de ceux qui en trafiquent, doit nécessairement les éprouver aussi. Les opérations des mar-

chands qui ſpéculent roulent principalement ſur ces ſortes de marchandiſes. Ils tâchent de les àcheter quand ils prévoient qu'elles hauſſeront de prix, & de les vendre quand ils prévoient qu'elles baiſſeront.

3°. Cette égalité ne peut avoir lieu que dans les emplois du travail & des fonds qui ſont la ſeule ou la principale occupation de ceux qui s'y adonnent.

Lorſqu'une perſonne tire ſa ſubſiſtance d'un métier qui lui laiſſe une grande partie de ſon tems, elle travaille ſouvent d'un autre métier pour remplir les intervalles de ſon loiſir, & donne ſon ouvrage à meilleur marché qu'il ne feroit autrement.

Il ſe trouve encore en divers endroits d'Ecoſſe, une eſpece de gens qu'on appelle *Caſaniers*, & qui n'y ſont pas ſi communs aujourd'hui qu'ils l'étoient il y a quelques années. Il ſont une ſorte de domeſtiques externes pour les propriétaires & les fermiers. La récompenſe que les maîtres ſont dans l'uſage de leur donner, eſt une maiſon, un petit jardin potager, autant d'herbe qu'il en faut pour nourrir une vache, & peut-être un acre ou deux de terre labourable. Quand leur maître a beſoin d'eux,

il leur donne de plus deux picotins de gruau d'avoine par ſemaine, valant environ ſeize deniers ſterlings. Il peut ſe paſſer de leur ſervice pendant une grande partie de l'année, & la culture de leur petite poſſeſſion ne ſuffit pas pour occuper tout le tems qui reſte à leur diſpoſition. On dit que lorſque cette eſpece de tenanciers étoit en plus grand nombre qu'elle n'eſt à préſent, ils donnoient volontiers leurs momens de loiſir à tout venant pour fort peu de choſe, & qu'ils travailloient à meilleur marché que les autres ouvriers. Il ſemble qu'anciennement ils étoient communs dans toute l'Europe. Dans des pays mal cultivés & plus mal peuplés, la plupart des propriétaires & des fermiers ne pouvoient ſe pourvoir autrement de la quantité extraordinaire de bras qu'exige le travail de la campagne en certaines ſaiſons. Il eſt évident que la récompenſe occaſionnelle que ces ouvriers recevoient de leurs maîtres par jour ou par ſemaine, étoit ſeulement une partie du prix de leur travail, & que leur petit tenement en étoit une conſidérable. Il paroît cependant que cette récompenſe journaliere ou hebdomadaire a été regardée com-

me faiſant tout leur ſalaire, par pluſieurs écrivains qui ont recueilli les prix du travail & des vivres dans les anciens temps, & qui ont pris plaiſir à les repréſenter les uns & les autres comme merveilleuſement bas.

Le produit d'un tel travail revient ſouvent à meilleur marché qu'il ne ſeroit ſans cela, & qu'il ne devroit être ſelon ſa nature. Dans pluſieurs parties de l'Ecoſſe on tricote des bas à meilleur marché qu'on n'en fait de drapés partout ailleurs. Ils ſont l'ouvrage de gens de ſervice & d'ouvriers qui tirent la plus grande partie de leur ſubſiſtance de quelqu'autre métier. On importe annuellement à Leith plus de mille paires de bas de Sethland, dont le prix eſt depuis cinq juſqu'à ſept pences la paire. On m'a aſſuré qu'à Leawick, la petite capitale des isles de Sethland, le prix commun du bas travail eſt de dix pences par jour. Il ſe fait dans les mêmes isles une ſorte de basqui ſe vendent une guinée la paire & même au-delà.

La toile ſe file en Ecoſſe comme les bas ſe tricotent, par des gens qui ſervent à d'autres choſes. Ceux qui n'ont d'autre reſſource qu'un de ces deux métiers, gagnent à peine de quoi ſubſiſter.

ter. Une bonne fileuſe en Ecoſſe eſt celle qui gagne vingt pences en une ſemaine.

Le marché eſt en général ſi étendu dans les pays opulens, que tout commerce y eſt ſuffiſant pour employer tout le travail & les fonds de ceux qui s'en mêlent. C'eſt dans les pays pauvres ſur-tout, qu'on trouve des exemples de gens qui vivent d'un métier, & qui en même tems tirent quelqu'avantage d'un autre. Il y a cependant un exemple de quelque choſe de ſemblable dans la capitale d'un royaume puiſſamment riche. De toutes les villes de l'Europe, Londres eſt, je crois, celle où le loyer d'une maiſon eſt le plus cher, & je n'en connois point où un appartement meublé ſoit à ſi bon marché. Non ſeulement il coûte beaucoup moins qu'à Paris, mais beaucoup moins qu'à Edimbourg au même degré de bonté; &, ce qui peut paroître extraordinaire, la cherté du loyer de la maiſon eſt la cauſe du bon marché des appartemens. Cette cherté à Londres ne vient pas ſeulement de ces cauſes qui l'établiſſent dans toutes les grandes villes capitales, du haut prix du travail, de celui des matériaux qu'il faut généralement aller

chercher à une grande diſtance, & ſurtout de l'énormité de la rente de la terre, chaque propriétaire agiſſant en monopoleur, & exigeant ſouvent pour un ſeul acre de terre dans la ville, une rente plus forte que celle qu'on peut avoir pour cent acres ſitués dans la meilleure campagne. Elle vient auſſi en partie des mœurs & des coutumes du peuple, qui obligent chaque chef de famille à louer toute une maiſon depuis la cave juſqu'au grenier. Par logement on entend en Angleterre tout ce qui eſt contenu ſous le même toît. En France, en Ecoſſe, & dans pluſieurs autres parties de l'Europe, on n'entend ſouvent rien de plus qu'un étage. Un artiſan à Londres eſt obligé de louer une maiſon entiere dans la partie de la ville où demeurent ſes pratiques. Sa boutique eſt au rez-de-chauſſée. Lui & ſa famille couchent au grenier, & il tâche de payer une partie de ſon loyer en louant les deux étages du milieu : il compte, non ſur ſes locataires, mais ſur ſon métier, pour l'entretien de ſa famille. Au lieu qu'à Edimbourg & à Paris ceux qui louent des logemens, n'ont communément pas d'autres moyens de ſubſiſter, & comptent ſur

les locataires non-ſeulement pour le paiement du loyer de la maiſon, mais encore pour payer toute la dépenſe de leur famille.

PARTIE SECONDE.

Inégalités occaſionnées dans les différens emplois du travail & des fonds, par la police de l'Europe.

TELLES ſont les inégalités que le défaut des trois conditions dont je viens de parler, doit occaſionner dans le total des avantages & des déſavantages des différens emplois du travail & des fonds, là même où regne la liberté la plus parfaite. Mais la police de l'Europe, en gênant la liberté, en occaſionne d'autres de bien plus grande conſéquence.

Elle le fait principalement de trois manieres, 1°. en reſtreignant la concurrence dans certaines profeſſions à un nombre plus petit qu'il ne feroit ſans les entraves qu'elle met à ceux qui veulent y entrer; 2°. en l'augmentant dans d'autres au-delà de ce qu'elle feroit naturellement; 3°. en empêchant le travail & les fonds de circuler librement

d'un emploi à l'autre & d'une place à une autre.

1°. La police de l'Europe occasionne une importante inégalité dans le total des avantages & des désavantages des différens emplois du travail & des fonds, en resserrant la concurrence dans des bornes plus étroites qu'elles ne seroient naturellement.

Les privileges exclusifs des corporations, sont le moyen dont elle se sert pour cet effet.

Le privilege exclusif d'un corps de métier, borne nécessairement la concurrence dans une ville où il est établi à ceux qui y sont aggrégés. Pour acquérir le droit d'en être, il faut communément servir comme apprentif dans une ville sous un maître duement qualifié. Les statuts de la corporation réglent quelquefois le nombre d'apprentifs qu'un maître peut avoir, & presque toujours le nombre d'années que doit durer l'apprentissage. L'intention de ces réglemens est de restreindre la concurrence à un plus petit nombre qu'il n'en entreroit sans cela dans le métier. La limitation du nombre des apprentifs le fait directement; la longue durée de l'apprentissage le fait plus in-

directement, mais auſſi efficacement, en augmentant la dépenſe de l'éducation.

Par un ſtatut de la communauté des couteliers, un maître ne peut avoir qu'un apprentif à la fois dans Scheffield. A Norfolk & à Norwick, un maître tiſſerand ne peut en avoir que deux, ſous peine d'une amende de 5 liv. ſterl. par mois, payable au roi. Il n'eſt permis à un maître chapelier nulle part en Angleterre ni dans les plantations angloiſes, d'en avoir davantage, ſous peine de pareille amende, moitié au profit du roi, moitié au profit de celui qui dénonce le contrevenant & le pourſuit à quelque greffe. Mais quoique ces réglemens ayent été confirmés par une loi publique du royaume, ils ſont manifeſtement dictés par le même eſprit de corporation qui a fait les ſtatuts de Scheffield. Il y avoit à peine un an que les ouvriers en ſoie formoient une communauté à Londres, lorſqu'ils défendirent par un ſtatut, à tous les maîtres de leur corps, de prendre plus de deux apprentifs à la fois. Il a fallu un acte du parlement pour caſſer ce réglement.

Il paroît qu'anciennement la durée de l'apprentiſſage dans toute l'Europe,

étoit de ſept ans, pour la plupart des corps de métier. On appelloit autrefois ces communautés des *univerſités*, ce qui eſt le mot latin propre pour toute incorporation. L'*univerſité des forgerons*, l'*univerſité des tailleurs*, &c. ſont des expreſſions qu'on rencontre communément dans les vieilles chartes des anciennes villes. Lors du premier établiſſement de ces incorporations, qu'on appelle aujourd'hui particulierement *univerſités*, le nombre d'années d'étude qu'on exigea pour paſſer maître-ès-arts, fut manifeſtement emprunté de la durée de l'apprentiſſage dans les profeſſions méchaniques, dont les incorporations étoient bien antérieures. Comme il falloit avoir travaillé ſept ans, ſous un maître duement qualifié pour obtenir la maîtriſe & le droit d'avoir ſoi-même des apprentifs dans un métier, il fut de même néceſſaire d'avoir étudié ſept ans, ſous un maître duement qualifié, pour devenir maître, profeſſeur ou docteur (mots anciennement ſynonymes), & pour avoir des écoliers & des apprentifs, mots également ſynonymes dans l'origine.

Par l'acte 5e du regne d'Eliſabeth, appellé communément le *ſtatut d'appren-*

tiſſage, il eſt ordonné que perſonne à l'avenir n'exercera aucun métier, profeſſion ou art méchanique exercé alors en Angleterre, à moins qu'il n'ait ſervi préalablement au moins ſept ans comme apprentif; & ce qui n'avoit été auparavant qu'un ſtatut de pluſieurs corporations particulieres, devint une loi générale & publique pour tous les métiers pratiqués dans les villes de marché; car quoique les mots du ſtatut ſoyent généraux, & qu'ils paroiſſent viſiblement comprendre tout le royaume, ſon effet a été limité par interprétation aux villes de marché, parce qu'on a jugé que pour la commodité des habitans de la campagne, & vu la difficulté d'y avoir aſſez d'ouvrier de chaque eſpece, il falloit qu'une ſeule perſonne pût exercer dans un village pluſieurs métiers différens, quoiqu'elle n'eût pas fait ſept ans d'apprentiſſage dans chacun d'eux.

Par une interprétation littérale des paroles du ſtatut, on en a auſſi borné l'effet aux métiers établis en Angleterre avant qu'il parût, & on ne l'a jamais étendu à ceux qui s'y ſont introduits depuis. Cette limitation a donné occaſion à diverſes diſtinctions, qui, con-

ſidérées comme regles de police, ont toute l'extravagance imaginable. Par exemple, on a condamné les carroſſiers à ne faire ni par eux-mêmes, ni par les compagnons qu'ils emploient, les roues de leurs carroſſes. Il faut qu'ils les achetent des maîtres faiſeurs de roues, parce que ce métier exiſtoit en Angleterre avant l'époque du ſtatut d'Eliſabeth. Mais un faiſeur de roues, qui n'a jamais fait d'apprentiſſage chez un carroſſier, peut faire des carroſſes par lui-même ou par les compagnons qu'il emploie, le métier de carroſſier n'étant point compris dans le ſtatut, parce qu'il n'exiſtoit pas en Angleterre avant que la loi fût portée. Les manufactures de Birmingham, de Mancheſter & Wolverampton n'y ſont pas compriſes, pour la plupart par la même raiſon.

En France, la durée de l'apprentiſſage eſt différente en différentes villes, & dans différens métiers. Cinq ans ſont le terme preſcrit à Paris pour un grand nombre; mais avant qu'une perſonne puiſſe avoir qualité pour exercer un métier comme maître, il faut dans la plupart qu'elle ſerve cinq ans de plus comme journalier. Durant ce dernier terme, il eſt appellé compagnon de ſon

maître, & le tems qu'il travaille ainsi est appellé compagnonage.

En Ecosse, il n'y a point de loi générale qui fixe universellement la durée de l'apprentissage. Le terme en est différent selon les corporations. Quand il est long, on peut généralement en racheter une partie avec quelque peu d'argent. Dans la plupart des villes, on achete aussi pour peu de chose la maîtrise dans une corporation. Les tisserands de toile de lin & de chanvre, qui font les principales manufactures du pays, & les autres artisans qui travaillent pour eux, comme ceux qui font les rouets, les devidoirs, &c. peuvent y exercer leurs métiers sans rien payer. Dans toutes les villes incorporées, chacun peut vendre de la viande de boucherie tous les jours de la semaine pour lesquels il y a permission. Trois ans sont le terme ordinaire de l'apprentissage en Ecosse, même pour certains métiers raffinés, ou qui demandent plus de talent; & en général je ne connois point de pays en Europe, où les loix des corporations soyent si peu oppressives.

Comme la propriété qu'un homme a sur son travail, est ordinairement le

fondement de toute autre propriété, elle eſt auſſi la plus ſacrée & la plus inviolable. Le patrimoine d'un homme pauvre eſt dans la force & l'adreſſe de ſes mains; & l'empêcher d'uſer de cette force & de cette adreſſe, comme il croit devoir le faire ſans porter aucun préjudice à ſes ſemblables, c'eſt une violation manifeſte de cette propriété de toutes la plus ſacrée; c'eſt un attentat viſible à la juſte liberté tant de l'ouvrier que de ceux qui voudroient l'employer. Car comme l'ouvrier n'eſt pas le maître alors de travailler à ce qu'il lui plaît, de même les autres ne ſont pas les maîtres de faire travailler qui bon leur ſemble; on peut s'en rapporter ſûrement du choix d'un ouvrier, à la diſcrétion de ceux qui l'emploient. Ils ſont trop intéreſſés à ne pas s'y méprendre. L'inquiétude recherchée du législateur, qu'on n'emploie des gens incapables, eſt auſſi déplacée qu'oppreſſive.

Les longs apprentiſſages ne peuvent donner aucune aſſurance qu'il n'arrivera pas ſouvent qu'on mette publiquement en vente de l'ouvrage mal fait. Lorſqu'on en expoſe de mauvais, c'eſt généralement l'effet de l'envie de trom-

per, & non de l'incapacité; & les longs apprentiſſages ne mettent point à l'abri de l'envie de tromper. Il faut de tout autres réglemens pour prévenir cet abus. La marque ſterling qui eſt ſur la vaiſſelle d'argent, & celles qu'on met ſur les draps & les toiles, garantiſſent mieux l'acheteur d'être trompé, qu'aucun ſtatut de l'apprentiſſage. Celui qui achete regarde à ces marques, & il ne croit pas que ce ſoit la peine de s'informer ſi celui qui a fait l'ouvrage a ſervi ſes ſept ans comme apprentif.

Cette inſtitution n'eſt nullement propre à former les jeunes gens à l'induſtrie. Un ouvrier qui travaille à la piece, doit être plus laborieux qu'un autre, parce qu'il tire un bénéfice de ſon ardeur & de ſon application. Un apprentif doit naturellement être pareſſeux, & il l'eſt preſque toujours, parce qu'il n'a point d'intérêt immédiat à ne pas l'être. Dans les métiers inférieurs, les douceurs du travail conſiſtent entierement dans ſa récompenſe. Ceux qui ſont plutôt dans le cas d'en jouir, doivent naturellement prendre auſſi plutôt du goût pour le travail qui les leur procure, & acquérir de meilleure heu-

re l'habitude de l'induſtrie. Il eſt tout ſimple qu'un jeune homme conçoive de l'averſion pour le travail quand il n'en retire aucun bénéfice pendant long-tems. Les petits garçons qu'on met en apprentiſſage du fonds des charités publiques, ſont généralement engagés à ſervir au-delà du nombre d'années ordinaire, & quand ils en ſortent, ce ſont en général des fainéans & de mauvais ſujets.

Les anciens ne connoiſſoient point du tout les apprentiſſages ; les devoirs réciproques de maître & d'apprentif, font un article conſidérable dans chaque code moderne ; la loi romaine garde un profond ſilence à leur égard. Je ne ſache pas de mot grec ou latin, (& je crois pouvoir haſarder d'aſſurer qu'il n'y en a point,) qui exprime l'idée que nous attachons au mot apprentif, celle d'un ſerviteur qui s'engage à travailler d'un métier particulier pour le bénéfice d'un maître, durant un certain nombre d'années, à condition que le maître lui montrera ce métier.

Les longs apprentiſſages ſont abſolument inutiles. Les arts méchaniques ſupérieurs, tels que celui d'horloger, ne contiennent pas des myſteres qui

exigent un ſi long cours d'inſtructions. La premiere invention des horloges & des montres, l'invention même de certains inſtrumens de l'horlogerie, ſont ſans doute le fruit d'idées profondes & d'un tems conſidérable, & on peut les regarder, à juſte titre, comme les plus heureux efforts de l'eſprit humain; mais une fois trouvées & bien conçues, l'explication la plus complette qu'on en peut faire à un jeune homme, pour lui montrer l'uſage des inſtrumens & la conſtruction de ces belles machines, eſt une affaire qui ne demande que quelques ſemaines; peut-être même ſeroit-ce aſſez de quelques jours. Il n'en faut certainement pas davantage dans les métiers inférieurs. Il eſt vrai qu'on n'y acquiert la dextérité de la main qu'avec beaucoup de pratique & d'expérience. Mais un jeune homme apportera plus de diligence & d'attention dans la pratique, ſi dès les commencemens il travaille comme un ouvrier à la journée, s'il eſt payé à proportion du peu d'ouvrage qu'il peut faire, & qu'il paye à ſon tour ce qu'il peut gâter par mal-adreſſe ou par inexpérience. Une pareille éducation auroit en général plus d'effet, & ſeroit

toujours moins ennuyeuſe & moins coûteuſe. Véritablement le maître y perdroit le ſalaire de l'apprentif, qu'il épargne aujourd'hui ſept ans de ſuite. Peut-être qu'à la fin l'apprentif y perdroit auſſi : car il auroit plus de concurrens dans un métier qui s'apprendroit facilement, & quand il ſeroit un ouvrier conſommé, ſon ſalaire ſeroit moindre qu'il ne l'eſt à préſent. La même augmentation de concurrence réduiroit les profits des maîtres auſſi bien que les journées des ouvriers. Tous les arts, métiers & profeſſions méchaniques y perdroient ; mais le public y gagneroit, parce que tous les artiſans vendroient leurs ouvrages moins chers.

Toutes les corporations, & la plupart de leurs loix, ont été établies pour prévenir cette réduction de prix, & par conſéquent celle du ſalaire & du profit, en arrêtant la concurrence libre qui l'occaſionneroit infailliblement. Pour ériger une corporation, il ne falloit anciennement dans la plus grande partie de l'Europe, que l'autorité de la ville corporée où elle ſe formoit. En Angleterre il falloit encore une charte du roi. Mais cette prérogative de la cou-

ronne ſemble avoir été réſervée plutôt pour extorquer l'argent du ſujet, que pour défendre la liberté commune contre l'oppreſſion du monopole. En payant une ſomme au roi, la charte étoit obtenue ſans difficulté ; & quand une claſſe particuliere d'artiſans ou de marchands s'aviſoit d'agir comme corporation ſans avoir de charte, le roi ne perdoit pas toujours pour cela ces tributs bâtards (comme on les appelloit) : car ils étoient obligés de payer tous les ans une taxe au roi pour l'exercice de leurs privileges uſurpés. L'inſpection immédiate ſur toutes les corporations & les ſtatuts qu'elles jugeoient à propos de faire pour ſe gouverner, appartenoit à la ville corporée où elles étoient ; & la diſcipline à laquelle elles étoient ſoumiſes regardoit non le roi, mais la grande corporation dont ces communautés ſubordonnées faiſoient membres ou parties.

Le gouvernement des villes corporées ſe trouvoit tout entier dans les mains des marchands & des artiſans, & c'étoit manifeſtement l'intérêt de chaque claſſe de ces citoyens d'empêcher que le marché ne fût trop garni (comme ils s'expriment) des produc-

tions particulieres de son industrie, c'est-à-dire, de le tenir en réalité constamment dégarni. Chaque classe s'empressoit de faire des réglemens dans cette vue; & pourvu qu'on la laissât faire, elle consentoit volontiers que les autres classes en fissent autant. Il est vrai qu'en conséquence de ces réglemens, chaque classe étoit obligée d'acheter un peu plus cher dans la ville, les marchandises des autres classes; mais elle leur vendoit les siennes plus cher aussi; de maniere que tout revenoit au même, & qu'aucune ne perdoit dans le commerce qu'elles faisoient ensemble dans la ville. Mais elles gagnoient toutes gros dans leur commerce avec la campagne, qui est celui qui soutient & enrichit les villes.

Chaque ville tire de la campagne toute sa subsistance & toutes les matieres de son industrie: elle les paye principalement en deux manieres; 1°. en y renvoyant une partie de ces matieres travaillées & manufacturées dont le prix augmente en ce cas du salaire des ouvriers & des profits de leurs maîtres, ou de ceux qui les emploient immédiatement; 2°. en y envoyant une partie des productions, tant brutes que ma-

nufacturées, qui lui viennent, ſoit des autres pays, ſoit des parties diſtantes du pays même, & dont le prix augmente en ce cas, du ſalaire des voituriers ou des mariniers, & des profits des marchands qui les emploient. L'avantage que les villes tirent de leurs manufactures, conſiſte dans le gain qu'elles font ſur la premiere de ces deux branches de commerce; & l'avantage de leur trafic intérieur & extérieur conſiſte dans le gain qu'elles font ſur la ſeconde. Tout ce qu'elles gagnent par ces deux voies ſe réduit en ſalaire & en profits. Par conſéquent tous les réglemens qui tendent à faire monter le ſalaire & les profits plus haut qu'ils n'iroient autrement, tendant auſſi à donner aux villes le moyen d'acheter une plus grande quantité du produit du travail de la campagne avec une moindre quantité de leur propre travail. Ils donnent aux marchands & aux artiſans des villes un avantage ſur les propriétaires, les fermiers & les ouvriers de la campagne, & ils rompent l'égalité naturelle qu'il y auroit ſans cela dans le commerce qu'elles font entr'elles. Tout le produit annuel du travail de la ſociété ſe partage annuel-

lement entre ces deux claſſes d'hommes. Par le moyen de ces réglemens, il en échet aux habitans des villes une part plus groſſe qu'elle ne ſeroit ſi ces réglemens n'exiſtoient pas, & celle qui échet aux habitans de la campagne eſt moindre qu'elle ne doit être naturellement.

Le prix qu'une ville paye réellement pour les vivres & les matieres qu'on y porte annuellement, eſt la quantité de manufactures & d'autres marchandiſes qu'on en exporte annuellement. Plus ces dernieres ſont vendues cheres, plus elle achete les premieres à bon marché. C'eſt ce qui rend l'induſtrie des villes plus avantageuſe que celle de la campagne.

Que l'induſtrie exercée dans les villes ſoit plus avantageuſe par-tout en Europe que celle qu'on exerce à la campagne, c'eſt une choſe dont on peut ſe convaincre ſans entrer dans des calculs rafinés. Il ne faut pour cela qu'une obſervation fort ſimple, & à la portée de tout le monde. Nous voyons dans tous les pays de l'Europe, que pour une perſonne qui fait fortune par l'induſtrie de la campagne, c'eſt-à-dire, par la culture & l'amélioration de la ter-

re, il y en a cent qui de forts petits commencemens, ſont parvenus à de grandes richeſſes par le commerce & les manufactures, qui ſont l'induſtrie propre aux villes. L'induſtrie eſt donc mieux récompenſée, & le ſalaire & les profits des fonds ſont donc plus conſidérables dans une ſituation que dans l'autre: mais les fonds & le travail cherchent naturellement l'emploi le plus avantageux. De là vient qu'ils ſe rendent dans les villes, & déſertent les campagnes autant qu'ils peuvent.

Les habitans d'une ville étant raſſemblés dans le même lieu, peuvent aiſément ſe liguer enſemble. Auſſi voit-on que les métiers dont on fait le moins de cas, ont été incorporés. Si ce n'eſt pas dans une ville, c'eſt dans une autre; & dans celles où ils n'ont jamais fait corps, l'eſprit de corporation, la jalouſie contre les étrangers, & la répugnance à prendre des apprentifs ou à communiquer le ſecret de leur art, ne laiſſent pas de dominer généralement parmi eux, au point qu'ils ſavent bien empêcher par des aſſociations & des conventions volontaires, cette liberté de concurrence qu'ils ne peuvent prévenir par des ſtatuts. Ces ſortes de

complots se font plus aisément dans les métiers qui n'exigent qu'un petit nombre de bras. Il faut peut-être une demi-douzaine de cardeurs de laine pour donner de l'occupation à un millier de fileuses & de tisserands. En convenant de ne pas prendre d'apprentifs, ils peuvent non-seulement s'emparer de tout l'ouvrage en se faisant employer seuls, mais réduire toute la manufacture dans une sorte d'esclavage, par rapport à eux, & hausser le prix de leur travail bien au-delà de ce qu'il vaut.

Les habitans de la campagne vivant dispersés, il ne leur est pas facile de se concerter ensemble. Non-seulement ils n'ont jamais été incorporés, mais l'esprit de corporation n'a jamais regné parmi eux. On n'a pas cru qu'il fût besoin d'apprentissage pour mettre au fait l'agriculture, qui est le travail de la campagne. Cependant, après ce qu'on nomme les beaux arts & les professions libérales, il n'est peut-être pas un métier qui demande une aussi grande variété de connoissances & autant d'expérience. Les livres innombrables écrits sur ce sujet dans toutes les langues, font bien voir que les nations

les plus ſages & les plus ſavantes n'ont jamais regardé cette matiere comme fort aiſée à entendre. Or nous tenterions vainement de puiſer dans tous ces livres une connoiſſance des opérations variées & compliquées du fermier, telle que la poſſedent communément les fermiers ordinaires, quoiqu'en puiſſent dire certains auteurs fort mépriſables de ces livres, qui affectent quelquefois de parler d'eux avec dédain. A peine y a-t-il, au contraire, un ſeul art méchanique dont on ne puiſſe développer tous les procédés dans un pamphlet de quelques pages, auſſi complettement & auſſi diſtinctement qu'il eſt poſſible de le faire avec des mots illuſtrés par des figures. Dans l'hiſtoire des arts que l'académie des ſciences de Paris publie actuellement, pluſieurs d'entr'eux ſe trouvent expliqués de cette maniere. D'ailleurs la direction d'opérations qui doivent varier ſelon le tems qu'il fait, & ſelon bien d'autres accidens, exige beaucoup plus de jugement & de circonſpection que celle d'opérations qui ſont toujours les mêmes ou à-peu-près les mêmes.

Ce n'eſt pas ſeulement l'art du fermier, ou la direction générale des tra-

vaux de la campagne, qui demande beaucoup plus d'intelligence & d'expérience que la plupart des arts méchaniques : il en faut aussi davantage dans plusieurs branches inférieures de ce travail. Celui des ouvriers en cuivre & en fer, se fait avec des instrumens & sur des matieres dont l'état ne change point ou presque point : mais l'homme qui laboure la terre avec un attelage de chevaux ou de bœufs, travaille avec des instrumens dont la santé, la force & la disposition sont fort différentes en différentes occasions. L'état des matieres sur lesquelles il travaille, est aussi variable que celui de ces instrumens, & les uns & les autres veulent être maniés avec beaucoup de jugement & de discrétion. Quoiqu'on regarde communément un homme qui laboure la terre, comme un modele de stupidité & di'gnorance, il manque rarement de ce jugement & de cette prudence. Véritablement il est moins accoutumé au commerce social que les artisans qui vivent dans les villes : sa voix & son langage ont plus de rudesse, & on a plus de peine à les entendre, quand on n'y est pas fait. Cependant son esprit habitué à considérer une plus grande

variété d'objets, eſt, généralement parlant, fort ſupérieur à celui des ouvriers méchaniques, dont toute l'attention eſt occupée du matin au ſoir à faire une ou deux opérations très-ſimples. Ceux que leurs affaires ou leur curioſité ont mis à portée de converſer avec le bas peuple de la campagne & celui des villes, ſavent combien le premier l'emporte ſur l'autre. Auſſi à la Chine & dans l'Indoſtan, le rang & le ſalaire des ouvriers de la campagne ſont, à ce qu'on dit, ſupérieurs à ceux de la plupart des artiſans & des manufacturiers, & il en ſeroit vraiſemblablement de même par-tout, ſans l'eſprit & les loix des corporations.

L'avantage que l'induſtrie des villes a ſur celle de la campagne dans toute l'Europe, n'eſt pourtant pas uniquement l'effet des corporations & de leurs loix. Il eſt ſoutenu par pluſieurs autres réglemens. Les gros droits ſur les manufactures étrangeres & ſur les marchandiſes importées par les marchands étrangers, tendent tous au même but. Les loix des corps de métiers, mettent les habitans des villes dans le cas de hauſſer leurs prix, ſans craindre que la concurrence de leurs concitoyens les

force à les diminuer. Les autres réglemens écartent également la concurrence des étrangers. Le ſurhauſſement du prix occaſionné par ces doubles entraves, tombe finalement ſur les propriétaires, les fermiers & les ouvriers de la campagne, qui rarement ſe ſont oppoſés à ces ſortes de monopoles. Ils n'ont communément ni la volonté, ni la fermeté néceſſaires pour former une contreligue, & les clameurs & les raiſons ſophiſtiques des marchands & des manufacturiers, leur perſuadent aiſément que l'intérêt d'une partie, & d'une partie ſubordonnée, eſt l'intérêt du tout.

Il ſemble que la ſupériorité de l'induſtrie des villes ſur celle de la campagne, ait été plus grande autrefois dans la Grande-Bretagne qu'elle ne l'eſt à préſent. Le ſalaire du travail de la campagne, approche davantage aujourd'hui de celui du travail des munufactures, & les profits des fonds employés dans l'agriculture, s'éloignent moins de ceux des fonds employés dans le commerce & les manufactures, qu'ils ne faiſoient dans le dernier ſiecle, & au commencement de celui-ci. Cette révolution peut être regardée comme une

conſéquence

conſéquence néceſſaire, quoique tardive, de l'encouragement extraordinaire donné à l'induſtrie des villes. Les fonds qu'on y accumule, deviennent ſi conſidérables avec le tems, qu'on ne peut plus les employer avec le même profit dans cette induſtrie qui a ſes limites comme toute autre. La diminution de profit dans les villes, force les fonds à en ſortir pour paſſer dans la campagne, où ils font néceſſairement monter le ſalaire du travail, parce qu'ils y occaſionnent une demande nouvelle de ce travail. Ils ſe répandent, pour ainſi dire, alors ſur la face de la terre; & par l'emploi qui s'en fait dans l'agriculture, ils ſont rendus en partie à la campagne, aux dépens de laquelle, en bonne partie, s'étoit faite leur accumulation dans les villes. Je tâcherai de faire voir ci-après, que par-tout en Europe les plus grandes améliorations de la campagne ſont dues à la ſurabondance des fonds originairement accumulés dans les villes. Je tâcherai de démontrer en même tems, que ce cours des choſes, quoiqu'il ait élevé certains pays à un degré conſidérable d'opulence, eſt en lui-même néceſſairement lent, incertain, ſujet à être troublé &

interrompu par mille accidens, & à tous égards contraire à l'ordre de la nature & de la raiſon. Les intérêts, les préjugés, les loix & les coutumes qui l'ont établi, ſeront expliqués auſſi amplement & auſſi clairement que je le pourrai dans le troiſieme & le quatrieme livres de cet ouvrage.

Les gens du même métier ſe raſſemblent rarement, même pour ſe divertir & prendre de la diſſipation, ſans que la converſation aboutiſſe à une conſpiration contre le public, ou à quelque invention pour renchérir leur travail. Véritablement il eſt impoſſible d'empêcher ces aſſemblées par aucune loi qui ſoit exécutable, & qui ſoit compatible avec la liberté & la juſtice. Mais ſi les loix ne peuvent les empêcher, elles ne doivent rien faire pour les faciliter, ni à plus forte raiſon, pour les rendre néceſſaires.

Un réglement qui oblige les gens d'un même métier à conſigner leurs noms & leurs domiciles dans un regiſtre public, facilite ces aſſemblées. Il lie enſemble les individus qui, ſans cela, ne ſe feroient jamais connus, & donne à chacun d'eux le moyen de trouver tous les autres.

Un réglement qui les autoriſe à ſe taxer eux-mêmes pour le ſoulagement de leurs pauvres, de leurs malades, de leurs veuves & de leurs orphelins, rend ces aſſemblées néceſſaires, parce qu'il leur donne un intérêt commun à conduire.

Une incorporation n'entraîne pas ſeulement la néceſſité des aſſemblées, elle fait que la pluralité des voix lie tous les membres. Dans un métier libre, il ne peut ſe former de ligue efficace que par le conſentement unanime de tous ceux qui l'exercent, & elle ne peut durer qu'autant que chacun d'eux perſiſte dans ſon avis. Dans un corps de métier, la majorité fera paſſer un ſtatut accompagné d'une ſanction pénale, qui limitera la concurrence d'une maniere plus efficace & plus durable que ne le feront jamais toutes les conventions volontaires.

Ce qu'on dit de la néceſſité des corporations pour maintenir le bon ordre & la police dans les métiers, eſt avancé ſans aucun fondement. La véritable diſcipline & la plus efficace ſur les ouvriers, n'eſt pas celle de leur communauté; mais celle qu'exercent leurs pratiques. C'eſt la crainte de les perdre

qui empêche un ouvrier de tromper, & qui le corrige de ſa négligence. Or le privilege excluſif des corps de métier affoiblit néceſſairement cette diſcipline, puiſqu'on eſt obligé de ſe ſervir des membres de ces corps, qu'ils travaillent bien ou mal. C'eſt pour cette raiſon que pluſieurs grandes villes incorporées ne fourniſſent pas un ouvrier paſſable dans quelques métiers, même des plus néceſſaires. Si on veut que l'ouvrage ne ſoit pas mauvais, il faut le commander dans les fauxbourgs où les ouvriers, n'ayant point de privilege excluſif, ne peuvent rien attendre que de leur réputation; & quand cet ouvrage eſt fait, il faut chercher des expédiens pour le faire entrer en fraude dans la ville.

C'eſt ainſi que la police de l'Europe, en limitant la concurrence dans certaines profeſſions à un plus petit nombre qu'il ne ſeroit naturellement, occaſionne une inégalité importante dans la répartition du total des avantages & des déſavantages des différens emplois du travail & des fonds.

2°. En augmentant en certaines profeſſions la concurrence au-delà de ce qu'elle y ſeroit naturellement, elle pro-

duit une autre inégalité d'un genre opposé dans cette même répartition.

L'idée de l'importance de certaines professions, & la crainte qu'elles ne manquassent de sujets, ont engagé le public, & quelquefois des particuliers, à fonder des pensions, des écoles, des colleges, des bourses, &c. pour l'éducation des jeunes gens qu'on y destine; ce qui attire dans ces professions bien plus de monde qu'il n'y en auroit autrement. C'est ainsi, je crois, que presque tous les ecclésiastiques sont élevés dans la chrétienté. Fort peu le sont entierement à leurs frais. Le tems, l'ennui & la dépense qu'il en coûte à ceux-ci, n'ont pas toujours une récompense proportionnée, parce que l'église regorge de sujets, qui, pour subsister, sont obligés de se contenter d'honoraires fort au dessous de ceux qui conviendroient à la décence de leur état & à la nature de leur éducation: d'où il arrive que la concurrence des pauvres ecclésiastiques enleve aux riches la récompense à laquelle ils auroient droit de prétendre. Sans doute il ne seroit pas décent de comparer un curé ou un chapelain avec un simple artisan. On peut cependant regarder

justement la paye des premiers comme étant de même nature avec celle du dernier. Tous les trois sont payés de leur ouvrage, selon le contrat qui se fait entr'eux & leurs supérieurs respectifs. Cinq marks, faisant à-peu-près autant d'argent que dix livres de notre monnoie, étoient en Angleterre, après le milieu du quatorzieme siecle, les appointemens ordinaires des vicaires ou des prêtres gagés des paroisses, comme nous le voyons par divers décrets de conciles nationaux. Dans ce même tems, on fixa la paye d'un maître maçon à quatre pences par jour, valant un scheling de notre monnoie, & la journée d'un garçon maçon à 3 pences, qui reviennent à 9 pences d'aujourd'hui. Le salaire de ces deux ouvriers, en supposant qu'ils fussent employés constamment, étoit de beaucoup supérieur à celui d'un vicaire; & pour que celui d'un maître maçon lui fût égal, il faut supposer qu'il n'auroit été employé que les deux tiers de l'année. Par le 12e acte parlementaire de la reine Anne, c. 12, il est déclaré que
„ d'autant que faute de subsistance &
„ d'encouragement pour les vicaires,
„ les vicariats ont été assez mal pour-

„ vus en différens endroits, l'évèque „ eſt autoriſé à leur aſſigner par un „ écrit de ſa main & ſcellé de ſon „ ſceau, des appointemens ou une pen- „ ſion qui n'excede pas cinquante li- „ vres ſterl. par an, & qui n'aille pas „ au-deſſous de vingt ". On compte que quarante livres par an ſont un revenu fort honnête pour un vicaire; & malgré cet acte du parlement, il y a pluſieurs vicariats dont la portion ne monte pas à 20 liv. Il y a des garçons cordonniers à Londres, qui gagnent quarante livres par an, & à peine y a-t-il dans cette métropole un artiſan, de quelque eſpece qu'il ſoit, qui n'en gagne plus de vingt. Cette derniere ſomme, il eſt vrai, n'excede point ce que gagnent ſouvent les ſimples ouvriers dans pluſieurs paroiſſes de la campagne. Toutes les fois que les loix ont entrepris de régler le ſalaire des ouvriers, ç'a toujours été pour le baiſſer plutôt que pour l'augmenter. Mais dans pluſieurs occaſions, elles ont tenté de faire un meilleur ſort aux vicaires; & pour l'honneur de l'égliſe, elles ont voulu obliger les curés ou recteurs des paroiſſes, à leur donner quelque choſe de plus que la miſérable ſubſiſtance

qu'ils pouvoient consentir à recevoir. Elles semblent n'avoir pas mieux réussi dans un cas que dans l'autre. Jamais elles n'ont été capables d'empêcher un homme pressé par la misere & forcé par la foule des compétiteurs, de prendre moins que la loi ne lui accorde : comme elles ne peuvent empêcher les ouvriers de recevoir au-delà de ce qu'elle prescrit, lorsqu'il y a une concurrence contraire de la part de ceux qui, pour leur propre plaisir ou leur profit, sont bien aises de les employer.

Les gros bénéfices & les grandes dignités ecclésiastiques soutiennent l'honneur de l'église, malgré la pauvreté d'une partie du clergé inférieur. Le respect qu'on a pour cette profession fait aussi une espece de compensation pour la modicité de la récompense pécuniaire. En Angleterre & dans tous les pays catholiques, la loterie de l'église est réellement beaucoup plus avantageuse que nécessaire. L'exemple des églises d'Ecosse, de Geneve, & de plusieurs autres de la communion protestante, peut nous convaincre qu'un nombre beaucoup plus grand de bénéfices médiocres, attireroit une quantité suffisante d'hommes savans, dé-

cens & reſpectables dans une profeſſion ſi honnète & où l'éducation eſt ſi facile à ſe procurer.

Si on élevoit aux dépens du public une égale proportion de jeunes gens dans les profeſſions où il n'y a point de bénéfices, telles que celles du droit & de la médecine, la concurrence y ſeroit bientôt ſi grande, que le métier n'en vaudroit plus rien. Ce ne ſeroit plus la peine qu'un homme y élevât ſon fils à ſes propres frais. Elles ſeroient abandonnées aux enfans entretenus par les charités publiques, que leur multitude & leurs beſoins forceroient à ſe contenter d'une vile récompenſe; & alors ces profeſſions, aujourd'hui reſpectées, ſeroient totalement dégradées.

L'état où elles ſeroient réduites dans cette hypotheſe, eſt juſtement celui de cette race d'hommes peu fortunés, qu'on appelle communément *gens de lettres*. Dans toute l'Europe on éleve la plupart de ceux qui le deviennent, pour l'égliſe; mais diverſes raiſons s'oppoſent enſuite à ce qu'ils entrent dans les ordres; ils ſont donc généralement élevés aux dépens du public, & leur nombre eſt par-tout ſi grand, qu'ils ne

peuvent tirer qu'une chétive récompenſe de leur travail.

Avant l'invention de l'imprimerie, le ſeul emploi par lequel un homme de lettres pouvoit faire quelque choſe de ſes talens, étoit celui d'enſeigner publiquement, ou de communiquer aux autres les connoiſſances curieuſes & utiles qu'il avoit acquiſes ; & cet emploi eſt ſûrement encore aujourd'hui plus honorable, plus utile, & en général plus lucratif que celui qu'a occaſionné l'imprimerie, d'écrire pour un libraire. Le tems, l'étude, le génie, les connoiſſances & l'application néceſſaires, pour être un excellent profeſſeur dans les ſciences, égalent au moins ce qu'il faut de talens pour former les plus grands praticiens dans le droit & la médecine. Mais la récompenſe ordinaire d'un profeſſeur éminent, n'approche pas de celle d'un avocat ou d'un médecin, parce que le métier de l'un eſt ſurchargé d'hommes indigens qu'on a élevés pour lui aux frais du public, au lieu qu'il y a fort peu de ſujets dans le métier des autres, qui n'ayent payé leur éducation de leurs propres deniers. Cependant quelque légere que puiſſe paroître la récompenſe de ceux qui enſeignent en public ou

en particulier, elle feroit encore beaucoup moindre fi le marché n'étoit pas déchargé de la concurrence de ces gens de lettres encore plus indigens, qui écrivent pour avoir du pain. Avant que l'art de l'imprimerie fût découvert, les termes d'écoliers & de mendians femblent avoir été prefque fynonymes, & il paroît que les recteurs des univerfités accordoient fouvent à leurs écoliers la permiffion de mendier.

Les honoraires des favans profeffeurs, étoient beaucoup plus confidérables dans l'antiquité, où il n'y avoit point de ces charitables établiffemens pour l'éducation gratuite des jeunes gens qui fe deftinent aux fciences. Ifocrate, dans ce qu'on appelle fon difcours contre les fophiftes, reproche à ceux qui enfeignoient de fon tems, leur inconféquence. „ Ils font, dit-il, les „ plus magnifiques promeffes à leurs „ écoliers, & ils entreprennent de leur „ apprendre à être fages, à être heu„ reux, à être juftes; & en échange „ d'un fi important fervice, ils ne de„ mandent que la miférable récom„ penfe de quatre à cinq mines. Ceux „ qui montrent la fageffe, continue-t„ il, doivent certainement être fages

„ eux-mêmes; mais ſi quelqu'un vendoit une telle marchandiſe à ce prix, „ il ſeroit atteint & convaincu de la „ plus évidente folie ". Cet orateur n'avoit ſûrement pas envie d'exagérer la récompenſe, & on ne peut ſuppoſer qu'elle ait été moindre qu'il ne la repréſente. Quatre mines étoient égales à treize livres ſix ſchelings & huit pences (299 *liv.* 12 *ſols de France*), cinq mines à ſeize livres treize ſchelings & quatre pences (374 *liv.* 18 *ſ.*). La rétribution ordinaire des habiles ſophiſtes d'Athenes, étoit donc alors de cinq mines & pas moins. Iſocrate en prenoit dix; on dit qu'il avoit cent écoliers lorſqu'il enſeignoit à Athenes, & ce nombre ne paroît point extraordinaire pour une ſi grande ville & un profeſſeur ſi fameux, qui donnoit des leçons de rhétorique, celle de toutes les ſciences qui étoit le plus à la mode en ce tems-là. Un cours de rhétorique d'un an, lui valoit donc mille mines, ou 3333 liv. 6 ſ. 8 d. ſterl. (*environ* 75000 *liv. de France*); auſſi Plutarque dit-il dans un autre endroit, qu'il faiſoit annuellement mille mines de ſes leçons. Pluſieurs autres grands maîtres paroiſſent avoir fait de groſſes for-

tunes par la même voie dans le même tems. Gorgias fit préſent au temple de Delphes de ſa ſtatue en or maſſif. Je préſume qu'il ne faut pas la ſuppoſer de grandeur naturelle. Platon nous le repréſente, ainſi qu'Hippias & Protagoras, comme vivant ſplendidement & même faſtueuſement. On dit la même choſe de Platon. Ariſtote, après avoir été précepteur d'Alexandre, & très-magnifiquement récompenſé, comme tout le monde en convient, tant par ce prince que par ſon pere Philippe, crut néanmoins que c'étoit encore la peine de retourner à Athenes, pour y reprendre ſes fonctions dans ſon école. Il y a grande apparence que les maîtres des ſciences étoient plus rares alors qu'ils ne le furent un ou deux ſiecles après, lorſque la concurrence augmentant diminua probablement quelque choſe du prix de leur travail & de l'admiration pour leurs perſonnes. Cependant les plus éminens d'entr'eux paroiſſent avoir encore joui d'une conſidération très-ſupérieure à celles dont jouiſſent aujourd'hui nos plus habiles profeſſeurs des ſciences. Les Athéniens chargerent l'académicien Carnéade & le ſtoïcien Diogene d'une ambaſſade

ſolemnelle à Rome ; & quoiqu'Athenes fût déchue de ſon ancienne grandeur, elle étoit encore indépendante, & formoit une république conſidérable. Comme Carnéade étoit Babylonien de naiſſance, & que jamais peuple ne fut plus jaloux que les Athéniens d'exclure les étrangers des emplois publics, on peut conclure de là, qu'ils faiſoient de ce philoſophe un cas tout extraordinaire.

A tout prendre, cette inégalité eſt peut-être plus avantageuſe que préjudiciable au public. Si d'un côté elle dégrade un peu la profeſſion de montrer les ſciences, de l'autre, le peu que coûte aujourd'hui l'éducation littéraire, eſt ſûrement un bien qui l'emporte de beaucoup ſur ce léger inconvénient. Le public en retireroit encore bien plus d'avantages, ſi la conſtitution de ces écoles & de ces colleges où l'on reçoit l'éducation, étoit plus raiſonnable qu'elle n'eſt à préſent dans toute l'Europe.

3°. La police de l'Europe, en mettant obſtacle à la libre circulation du travail & des fonds d'un emploi à l'autre & d'un lieu à l'autre, occaſionne, dans certains cas, une inégalité fort

fâcheuſe dans le total des avantages, &c.

Le ſtatut d'apprentiſſage nuit à la libre circulation du travail d'un emploi à l'autre, dans le même lieu. Les privileges excluſifs des corporations l'empêchent d'un lieu à l'autre juſques dans le même emploi.

Il arrive ſouvent que tandis que les ouvriers d'une manufacture ont de forts ſalaires, ceux d'une autre ſont obligés de ſe contenter de la ſubſiſtance la plus maigre. C'eſt que l'une ſe trouvant dans l'état d'avancement, demande continuellement plus de bras, & que l'autre ſe trouvant dans le déclin, en a toujours trop. Là, c'eſt la diſette, & ici, c'eſt la ſurabondance de bras qui augmente continuellement. Ces deux manufactures peuvent être dans la même ville, ou dans le même voiſinage, ſans pouvoir ſe prêter le moindre ſecours. Le ſtatut d'apprentiſſage s'y oppoſe dans un cas; & il s'y oppoſe encore dans l'autre, conjointement avec la corporation excluſive. Cependant les opérations de pluſieurs manufactures différentes ſe reſſemblent tellement, que les ouvriers pourroient aiſément changer de métier les uns avec les autres, ſi ces loix abſurdes

ne leur lioient pas les mains. Par exemple, l'art de faire de la toile unie, & celui de faire de la ſoie unie, ſont preſqu'entierement les mêmes. Celui de faire du drap uni eſt un peu différent; mais la différence eſt ſi peu de choſe, que quelques jours ſuffiroient pour mettre paſſablement au fait de la beſogne un ouvrier en toile ou en ſoie. Par conſéquent, ſi une de ces trois manufactures capitales venoit à déchoir, les ouvriers pourroient trouver une reſſource dans une des deux autres qui ſeroit en meilleure poſture, & leur ſalaire ne ſeroit ni ſi haut dans celle qui proſpéreroit, ni ſi bas dans celle qui tomberoit. Il eſt vrai qu'il y a en Angleterre un ſtatut particulier, qui ouvre à tout le monde la manufacture de toile; mais comme elle n'eſt pas fort cultivée dans la plus grande partie du pays, elle ne peut être une reſſource générale pour les ouvriers des autres manufactures qui tombent, & il ne leur en reſte pas d'autre que celle de ſe rabattre ſur la paroiſſe, ou de travailler comme les gens de peine; travail pour lequel leurs habitudes les rendent beaucoup plus ineptes qu'ils ne le ſont pour toute autre ſorte de manufactures qui

a quelqu'analogie avec la leur. Auſſi prennent-ils généralement le parti de vivre à la charge de la paroiſſe.

Tout ce qui arrête la libre circulation du travail, d'un emploi à l'autre, arrête également celle des fonds qui peuvent être employés dans une branche d'induſtrie dépendant beaucoup de celle du travail qu'on peut y mettre. Cependant les loix des corporations gênent moins la libre circulation des fonds d'un endroit à l'autre, que celle du travail. Il eſt par-tout beaucoup plus facile à un riche marchand d'obtenir le privilege de commercer dans une ville corporée, qu'il ne l'eſt à un pauvre artiſan d'obtenir celui d'y travailler.

Les obſtacles que les loix des corporations mettent à la libre circulation du travail, ſont, je penſe, communs à toutes les parties de l'Europe. Ceux qu'y mettent les loix concernant les pauvres, ſont, autant que je ſache, particuliers à l'Angleterre. Ils conſiſtent dans la difficulté que trouve un pauvre homme à obtenir la permiſſion de s'établir, ou ſimplement celle d'exercer ſon induſtrie, dans une paroiſſe autre que la ſienne. Il n'y a que le tra-

vail des artiſans & des manufacturiers qui ſoit gêné par les loix des corporations. Celui des gens de peine même eſt gêné par les loix qui regardent les pauvres. Peut-être n'eſt-il pas inutile d'entrer dans quelques détails ſur la naiſſance, les progrès, & l'état actuel de ce déſordre, le plus grand, peut-être, de tous ceux qui regnent dans la police d'Angleterre.

La deſtruction des monaſteres ayant privé les pauvres des charités qu'ils en reçevoient, on fit d'abord quelques tentatives infructueuſes pour leur ſoulagement; après quoi il fut décidé par le 43e acte parlementaire d'Eliſabeth, ch. 2, que chaque paroiſſe feroit tenue de pourvoir à ſes pauvres, & qu'on nommeroit tous les ans des inſpecteurs qui, avec les marguilliers, léveroient ſur la paroiſſe les ſommes néceſſaires à cet effet.

Ce ſtatut ayant mis chaque paroiſſe dans la néceſſité indiſpenſable d'entretenir ſes pauvres, il devint aſſez important de ſavoir quels étoient ceux que chaque paroiſſe regarderoit comme ſiens. La queſtion, après quelque variation, fut enfin décidée par le 13e & le 14e acte de Charles II, où il fut dit que quarante jours de réſidence

non conteſtée ſur une paroiſſe, ſuffiroient pour en être ; mais que ſur la plainte faite par les marguilliers ou les inſpecteurs des pauvres, deux juges de paix pourroient renvoyer dans cet intervalle un nouvel habitant ſur la derniere paroiſſe où il étoit également établi, à moins qu'il ne tînt à rente un bien de dix livres de redevance annuelle, ou qu'il ne pût donner pour la décharge de la paroiſſe où il arrivoit, telle ſûreté que ces juges de paix trouveroient ſuffiſante.

On dit qu'on abuſa de ce ſtatut pour commettre certaines fraudes, les officiers de paroiſſe ſubornant leurs pauvres pour qu'ils allaſſent clandeſtinement ſur une autre paroiſſe, & qu'ils s'y tinſſent cachés pendant ſix ſemaines ; ſéjour qui les y établiſſoit à la décharge de celle à laquelle ils devoient appartenir. C'eſt pourquoi le premier acte parlementaire de Jacques II, ſtatua que les quarante jours ne ſe compteroient déſormais que du jour où le pauvre donneroit avis par écrit aux marguilliers ou aux inſpecteurs de la paroiſſe où il venoit, tant du lieu de ſa demeure, que du nombre de perſonnes dont ſa famille étoit compoſée.

Mais il ſemble que les officiers de paroiſſe n'étoient pas toujours plus honnêtes à l'égard de leurs propres pauvres, qu'à l'égard de ceux des autres paroiſſes, & qu'ils ſe prêtoient à ces ſortes d'intruſions en recevant l'avis ſans faire enſuite les démarches convenables. En conſéquence, comme chaque paroiſſien avoit intérêt à ce que ſa paroiſſe ne fût pas chargée de ces intrus, il fut ordonné par le 3e acte de Guillaume III, que les ſix ſemaines de réſidence ne ſeroient plus comptées que du jour où l'avertiſſement donné pour le pauvre ſeroit publié; publication qui ſe feroit dans l'égliſe, un dimanche, immédiatement après le ſervice divin.

" Au bout du compte, dit le docteur Burn, il eſt rare qu'un pauvre gagne le droit d'appartenir à une nouvelle paroiſſe, depuis qu'il faut quarante jours de réſidence, à dater de la publication de l'avis qu'il a donné par écrit; & le but des actes n'eſt pas tant qu'il s'y établiſſe, que d'empêcher qu'il ne le faſſe clandeſtinement. Car celui qui donne ſa déclaration par écrit, donne ſeulement à la paroiſſe le moyen de le renvoyer. Mais s'il eſt dans une ſituation à faire douter

„ qu'on puiſſe le renvoyer actuelle-
„ ment, ſa déclaration forcera la pa-
„ roiſſe ou à l'y laiſſer prendre racine,
„ en ne le troublant point pendant ces
„ quarante jours de réſidence, ou à
„ ſoutenir un procès, ſi elle prend le
„ parti de s'en débarraſſer".

Un pareil ſtatut ôtoit donc preſqu'abſolument à un pauvre la reſſource de s'établir à l'ancienne maniere par une réſidence de ſix ſemaines. Mais afin qu'il ne parût pas interdire au bas peuple tout paſſage d'une paroiſſe à l'autre, il avoit quatre autres voies pour gagner l'établiſſement, ſans qu'il y eût d'avertiſſement donné ou publié. La premiere étoit d'être taxé à la paroiſſe, & de payer la taxe; la ſeconde, d'y être élu officier de la paroiſſe, & d'en faire les fonctions pendant un an; la troiſieme, d'y ſervir en qualité d'apprentif; & la quatrieme, d'y entrer en condition pour un an, & de continuer tout ce tems-là le même ſervice domeſtique.

Perſonne ne peut gagner d'établiſſemens par les deux premieres voies, que du fait public de toute la paroiſſe, qui eſt trop attentive aux conſéquences pour adopter un nouveau venu, qui ne peut vivre que de ſon travail,

ſoit en le taxant, ſoit en le choiſiſſant pour un de ſes officiers.

Les deux dernieres voies ne peuvent guere convenir à un homme marié. Rarement les apprentifs le ſont, & il eſt expreſſément porté qu'aucun domeſtique marié ne gagnera l'établiſſement en ſe mettant en ſervice pour un an. Quant aux domeſtiques non mariés, le principal effet du réglement qui les adjuge à la paroiſſe où ils ont ſervi une année entiere, a été d'abolir en grande partie l'ancienne mode de les prendre pour un an; mode qui s'étoit ſi bien établie en Angleterre, que s'il n'y a point de terme convenu, la loi entend encore aujourd'hui que c'eſt pour celui-là; mais les maîtres ne ſont pas obligés de procurer à leurs domeſtiques un droit ſur les ſecours de la paroiſſe en les louant pour un an, & les domeſtiques ne ſe ſoucient pas toujours de ſe louer ainſi, parce que le dernier établiſſement d'un homme dans une paroiſſe annullant tous les précédens, ils peuvent perdre par-là celui qu'ils ont d'origine dans le lieu de leur naiſſance parmi leurs parens & leurs amis.

Il eſt évident qu'aucun ouvrier indépendant, artiſan ou autre, ne vou-

droit gagner l'établiſſement par l'apprentiſſage ou le ſervice domeſtique. Lors donc qu'il portoit ſon induſtrie dans une nouvelle paroiſſe, il s'expoſoit, avec la meilleure ſanté & les meilleures diſpoſitions pour le travail, à être renvoyé par le caprice d'un marguillier ou d'un inſpecteur, à moins qu'il n'eût un tenement de dix livres de rente; choſe impoſſible à un homme qui vit uniquement de l'ouvrage de ſes mains; ou à moins qu'il ne fût en état de donner pour la décharge de la paroiſſe une ſûreté ſuffiſante à l'eſtimation de deux juges de paix. Cette ſûreté eſt laiſſée entierement à leur diſcrétion ; mais la moindre qu'ils puiſſent demander eſt de trente livres, puiſqu'il a été réglé que l'acquiſition d'un franc-fief qui vaudroit moins de trente livres, ne peut donner l'établiſſement, par la raiſon qu'elle ne ſuffit pas pour la décharge de la paroiſſe. Or à peine trouvera-t-on parmi ceux qui vivent de leur travail, un homme en état de fournir une pareille ſûreté; & ſouvent on en exige une plus conſidérable.

Pour rendre en quelque ſorte au travail ſa libre circulation preſque totalement arrêtée par ces ſtatuts, on s'eſt

avisé de l'invention des certificats. Par le 8e & le 9e actes de Guillaume III, il fut réglé que si quelqu'un sortant d'une paroisse où il étoit également établi, en apportoit un certificat signé des marguilliers & des inspecteurs, & approuvé par deux juges de paix, toute autre paroisse seroit obligée de le recevoir: qu'aucune ne pourroit le renvoyer sous le prétexte du danger qu'il ne vînt à sa charge; mais seulement dans le cas où il y viendroit actuellement; & que dans ce cas, la paroisse qui avoit accordé le certificat, seroit tenue de payer la dépense, tant de son entretien que de son changement de domicile. Et pour donner pleine sûreté à la paroisse où une personne munie d'un certificat viendroit résider, le même statut ordonne qu'elle ne pourra y gagner l'établissement que par un tenement de dix livres sterl. par an, ou par une charge ou office de la paroisse, qu'elle aura exercée pour son propre compte pendant l'espace d'un an. Par conséquent elle ne peut plus le gagner ni par une déclaration de son changement, ni par le service domestique, ni par l'apprentissage, ni en payant la taxe de la paroisse. Le 12e acte de la reine Anne exclut aussi de l'é-
tablissement

tabliſſement les domeſtiques & les apprentifs de ceux qui réſident dans une paroiſſe en vertu d'un certificat.

Une obſervation fort judicieuſe du docteur Burn peut nous apprendre à quel point cette invention a rétabli la libre circulation du travail, preſque anéantie par les ſtatuts qui avoient précédé. " Il eſt aiſé de voir, dit-il, qu'il
„ y a de bonnes raiſons pour deman-
„ der des certificats aux perſonnes qui
„ viennent s'établir dans un endroit,
„ ſavoir, pour que ceux qui demeurent
„ ſous elle ne puiſſent gagner l'établiſ-
„ ſement ni par l'apprentiſſage, ni par
„ le ſervice domeſtique, ni en don-
„ nant avis par écrit de leur change-
„ ment, ni en payant la taxe de la pa-
„ roiſſe; pour qu'elles ne puiſſent éta-
„ blir ni leurs apprentifs, ni leurs do-
„ meſtiques; pour que ſi elles viennent
„ à la charge de la paroiſſe, on ſache
„ certainement où les renvoyer, &
„ que la paroiſſe ſoit rembourſée des
„ frais qu'elle aura faits pour leur dé-
„ ménagement & leur entretien; &
„ pour que s'ils tombent malades, &
„ qu'ils ſoient hors d'état d'être tranſ-
„ portés, la paroiſſe qui a délivré le
„ certificat les entretienne; toutes cho-

„ ses qui n'auroient pas lieu sans le certificat. Mais ces raisons, bonnes pour exiger des certificats, sont encore bonnes pour que les paroisses n'en accordent point dans les cas ordinaires. Car il y a beaucoup à parier qu'à la place de ceux qui les quitteroient, elles en auroient d'autres également munis de certificats & en plus mauvais état ". Le sens de cette observation paroît être que les certificats doivent toujours être demandés par la paroisse où un homme pauvre vient résider, & qu'ils doivent s'accorder rarement par celle qu'il se propose de quitter.

Quoiqu'un certificat n'emporte pas une attestation de bonne conduite, & qu'il porte simplement qu'un homme appartient réellement à telle paroisse, il dépend des officiers de la paroisse de le donner ou de le refuser. On proposa autrefois, dit le docteur Burn, de contraindre par une ordonnance les marguilliers & les inspecteurs à signer un certificat; mais la proposition fut rejetée comme une entreprise fort étrange.

La grande inégalité du prix du travail qu'on trouve souvent en Angleter-

re dans des lieux qui ne ſont pas fort éloignés l'un de l'autre, vient probablement des obſtacles que les loix d'établiſſemens oppoſent à un homme pauvre qui voudroit tranſporter ſon induſtrie d'une paroiſſe à l'autre ſans certificat. On fermera bien les yeux ſur un garçon qui ſera bien portant & laborieux, & on ſouffrira qu'il réſide ſans certificat ; mais il eſt ſûr que la plupart des paroiſſes ne manqueront pas de renvoyer un bon ouvrier qui aura femme & enfans, & le garçon même qu'elles toléroient, s'il vient à ſe marier. De là il réſulte que la diſette de bras dans une paroiſſe ne peut pas être toujours corrigée par la ſurabondance qui regne dans une autre, comme elle l'eſt en Ecoſſe, &, à ce que je penſe, dans tous les autres pays du monde, où il n'y a point de difficulté de s'établir. On peut voir par-tout le ſalaire du travail hauſſer dans le voiſinage des grandes villes ou dans les endroits qui ont beſoin d'une quantité de bras extraordinaire, & on peut le voir baiſſer graduellement à proportion de la diſtance de ces lieux juſqu'à ce qu'il trouve le niveau avec le taux ordinaire de la campagne ; on ne voit de différences bruſques & étran-

ges de ſalaire dans les lieux voiſins qu'en Angleterre, où il eſt ſouvent plus difficile à un homme pauvre de paſſer les limites artificielles d'une paroiſſe, que de paſſer un bras de mer ou de franchir de hautes montagnes, limites naturelles qui font quelquefois la ſéparation des différens prix du travail dans les autres pays.

Faire ſortir un homme qui n'a fait aucun mal d'une paroiſſe où il veut réſider, c'eſt une violation manifeſte de la juſtice & de la liberté naturelle. Cependant le bas peuple d'Angleterre qui eſt ſi jaloux de ſa liberté, mais qui n'entend pas mieux que celui des autres pays en quoi elle conſiſte, ſouffre depuis plus de cent ans cette oppreſſion ſans y chercher de remede. Des gens ſenſés s'en ſont plaints quelquefois comme d'un grief public; mais le peuple ne s'eſt jamais récrié là-deſſus comme contre les *Warrants* généraux; pratique abuſive, ſans contredit, mais qui n'étoit pas de nature à occaſionner une oppreſſion générale. Je haſarderai d'avancer qu'à peine ſe trouve-t-il en Angleterre un ſeul homme pauvre âgé de quarante ans, qui, dans quelque partie de ſa vie, n'ait reſſenti la plus

cruelle oppreſſion en conſéquence de ces loix ſi mal imaginées.

Je finirai ce long chapitre en obſervant qu'on eſt revenu de l'uſage ancien de taxer le ſalaire ; ce qu'on a fait d'abord par des loix générales qui s'étendoient ſur tout le royaume, & enſuite par des ordres particuliers des Juges de paix dans chaque comté. " Après „ plus de 400 ans d'expérience, dit le „ docteur Burn, il eſt tems de renon- „ cer à l'idée d'aſſujettir à des régle- „ mens ſtricts ce qui, de ſa nature, „ paroît incapable d'aucune limitation „ préciſe. Car ſi toutes les perſonnes „ qui travaillent dans le même genre „ ne pouvoient prétendre qu'au même „ ſalaire, il n'y auroit plus d'émula- „ tion, plus de carriere pour l'induſ- „ trie & le génie ".

On entreprend cependant encore quelquefois de régler par des actes du parlement le ſalaire de certains métiers, en certains lieux particuliers. C'eſt ainſi que le 8e acte de George III défend, ſous de groſſes peines, aux maîtres tailleurs de Londres & de cinq milles à la ronde, de donner, & à leurs ouvriers de recevoir, plus de deux ſchelings ſept pences & demie par jour,

excepté dans le cas d'un deuil général. Toutes les fois que la législation ſe mêle de régler les différends entre les maîtres & leurs ouvriers, elle eſt conſeillée par les maîtres. Ainſi quand le réglement ſe trouve en faveur des ouvriers, il eſt toujours juſte & équitable; mais il ne l'eſt pas toujours quand il favoriſe les maîtres. La loi qui dans différens métiers oblige ceux-ci à payer leurs ouvriers en argent & non en marchandiſes, eſt tout-à-fait juſte & équitable. Elle n'eſt pas réellement dure pour les maîtres; elle leur impoſe ſeulement la néceſſité de payer en argent ce qu'ils prétendoient payer, mais qu'ils ne payoient pas toujours en marchandiſes. Cette loi eſt en faveur des ouvriers. Le 8e acte de George III eſt en faveur des maîtres. Lorſque ces derniers conſpirent enſemble pour réduire le ſalaire de leurs ouvriers, ils s'engagent communément ſous telle peine à ne pas leur donner au-delà d'un certain prix. Si les ouvriers formoient une conſpiration contraire, & qu'ils s'engageaſſent de même ſous une peine, à ne pas travailler à un certain prix, la loi les puniroit ſévérement, & ſi elle agiſſoit impartialement, elle traiteroit les

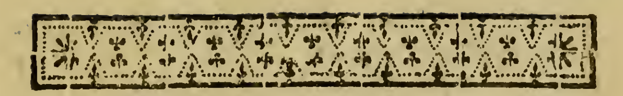
maîtres de la même maniere. Mais le 8e acte de George III autoriſe par la loi le réglement même que les maîtres veulent quelquefois établir par leurs complots. Les ouvriers ſe plaignent avec grande raiſon, qu'il met les plus induſtrieux & les plus capables d'entr'eux ſur le même pied que les plus médiocres.

C'étoit encore l'uſage anciennement de régler les profits des marchands & trafiquans, en taxant le prix tant des vivres que des autres marchandiſes. La taxe du pain eſt le ſeul veſtige qui en reſte aujourd'hui. Peut-être convient-il de le taxer où il y a corporation excluſive, mais où il n'y en a point, le prix en ſera beaucoup mieux réglé par la concurrence que par aucune taxe. La méthode d'aſſeoir le prix du pain établie par le 31e acte de George II, ne pouvoit être pratiquée en Ecoſſe, par un défaut de la loi dont l'exécution dépendoit de l'office de clerc du marché qui n'y exiſtoit point. On laiſſa ſubſiſter ce défaut juſqu'au 3e acte de George III. On s'étoit paſſé d'aſſeoir le prix du pain ſans aucun inconvénient ſenſible, & depuis que cette aſſiette eſt établie, on ne voit

pas qu'elle ait produit aucun avantage ſenſible, dans le peu d'endroits où elle a lieu. Les boulangers font cependant un corps de métier dans la plupart des villes d'Ecoſſe, & réclament des privileges excluſifs, qui, à la vérité, n'y ſont pas fort reſpectés.

La proportion entre les différens taux tant du ſalaire que des profits dans les différens endroits du travail & des fonds, paroît, ainſi que nous l'avons déja obſervé, n'être pas beaucoup affectée par la richeſſe ou la pauvreté, par l'état progreſſif, ſtationnaire ou rétrograde de la ſociété. Quoique ces ſortes de révolutions dans la proſpérité publique affectent le taux général du ſalaire & celui des profits, elles finiſſent par les affecter également tous les deux. La proportion entr'eux doit donc reſter la même, & ces révolutions ne peuvent l'altérer du moins pour longtems.

FIN du premier volume.



TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce premier volume.



FIN de la Table.

